



**Confédération  
des syndicats nationaux**

**Avenir du secteur manufacturier et industriel québécois  
Pour un développement durable : une intervention structurée**

**Document modifié à la suite du  
Conseil confédéral de décembre 2012**



## TABLE DES MATIÈRES

<b>Introduction</b> .....	<b>5</b>
<b>Section 1 — Évolution de la conjoncture dans le secteur manufacturier</b> .....	<b>7</b>
Un recul qui se vit dans tous les pays dits « développés » .....	7
Les causes du recul manufacturier québécois .....	9
La hausse du taux de change et le boom pétrolier albertain .....	9
La concurrence des pays à bas salaire .....	11
Les changements technologiques et l'échelle de production .....	12
Le recours accru à la sous-traitance et le biais statistique .....	12
La crise économique et la demande sur nos principaux marchés .....	13
Pourquoi la santé du secteur manufacturier est-elle toujours pertinente ? .....	15
<b>Section 2 — Politique industrielle et rôle de l'État</b> .....	<b>16</b>
<b>Section 3 — Déterminants de la croissance économique</b> .....	<b>20</b>
Politique d'emploi et de main-d'œuvre .....	20
Politique d'innovation et de recherche-développement (R-D) .....	21
Politique visant à stimuler l'investissement .....	23
Politique commerciale .....	24
Politiques liées au taux de change .....	25
Politique de gestion des ressources naturelles .....	26
Synergie : grappes industrielles, créneaux d'excellence, filières .....	27
Capital de risque et de développement .....	28
Services publics, programmes sociaux et infrastructures collectives .....	28
<b>Section 4 — Secteurs d'activité à développer</b> .....	<b>32</b>
La production et la transformation alimentaire .....	32
Mines et transformations métalliques .....	39
Industrie du bois, du papier et de la forêt .....	55
Aluminium .....	65
Industrie chimique et industrie des plastiques .....	69
Fabrication de matériel de transport terrestre .....	72
Secteur éolien .....	76
Technologies propres .....	79
<b>Conclusion</b> .....	<b>83</b>
<b>Annexe : liste des résolutions</b> .....	<b>85</b>



## Introduction

Le secteur manufacturier québécois a vécu de nombreuses difficultés depuis dix ans. Environ 160 000 emplois ont été perdus. Et le phénomène n'est pas unique à la belle province, il se vit dans l'ensemble des pays développés.

Compte tenu de cette situation, on notait, encore jusqu'à récemment, une large acceptation du discours voulant que l'ère du manufacturier était révolue et que l'avenir des pays développés reposait essentiellement sur « l'économie du savoir » – comme si le secteur manufacturier était composé d'usines sales et de machines vieillotées. Dans une certaine mesure, on peut se questionner si ce projet économique dénudé du manufacturier dans les pays du Nord n'a pas abouti plutôt en une « Walmartisation » de nos économies.

Ainsi, en partie en raison de la crise économique (2008–2009) et de la nécessité d'une reconversion écologique<sup>1</sup>, plusieurs décideurs et acteurs économiques ont repris conscience de l'importance d'un secteur manufacturier fort. Dans d'autres pays, des états généraux sur l'industrie manufacturière ont eu lieu. De nombreux appels ont été lancés aux décideurs politiques, dont à ceux des États-Unis<sup>2</sup>. Plus récemment au Québec, une étude de Deloitte sur la relance du secteur manufacturier retenait une vive attention du monde patronal<sup>3</sup>. De plus en plus, on sent la possibilité de redonner ses lettres de noblesse à ce secteur dernièrement négligé.

Le fruit était donc mûr pour une réflexion syndicale sur la question. La CSN a toujours jugé primordial que les travailleuses et les travailleurs puissent porter une voie alternative sur l'avenir des secteurs au sein desquels ils œuvrent. Plus généralement, la confédération a de tout temps voulu transformer notre système économique pour qu'une autre vision du développement prenne forme : une vision plus égalitaire, démocratique et écologique.

La CSN est à pied d'œuvre depuis quelques moments déjà pour relancer le débat sur la question du secteur manufacturier. En 2010, le Colloque Gérard-Picard portait sur la question de l'avenir du secteur manufacturier. Les syndicalistes de tout le secteur privé ont pu y débattre de multiples enjeux avec des invités de provenances diverses. Lors du 63<sup>e</sup> Congrès de la CSN en mai 2011, les délégué-es ont adopté une résolution pour interpeller les gouvernements canadiens et québécois de manière à ce qu'ils mettent en place une véritable politique industrielle favorisant la relance du secteur manufacturier. Comme CSN, nous faisons le pari d'une économie nationale forte et diversifiée, dans laquelle le secteur manufacturier jouera un rôle important, avec des incidences dans toutes les régions du Québec. Nous réclamons la mise en place d'une politique industrielle où l'État se donne un rôle proactif, où la qualité et la pérennité des emplois, ainsi que le développement durable, sont mis de l'avant.

Le présent document est donc le fruit de tout ce processus, ainsi que de plusieurs mois de réflexions effectuées en collaboration avec les fédérations plus directement concernées par le secteur manufacturier, à savoir la Fédération de l'industrie manufacturière et la Fédération du Commerce. Cependant, il n'est pas la fin d'un processus de réflexion, puisque la CSN compte s'en servir comme point d'appui pour une tournée des instances des

---

1. Reconversion industrielle qui réduit l'empreinte environnementale des activités humaines (production, consommation, transports, etc.)  
2. Voir par exemple Boston Consulting Group (2011), *Made in America, Again: Why Manufacturing Will Return to the U.S.*  
3. Deloitte (2012), *Le point sur le Québec manufacturier : des solutions pour l'avenir.*

fédérations et des conseils centraux. La CSN compte aussi s'en servir pour interagir avec d'autres acteurs économiques et pour revendiquer la relance du secteur manufacturier québécois auprès des gouvernements.

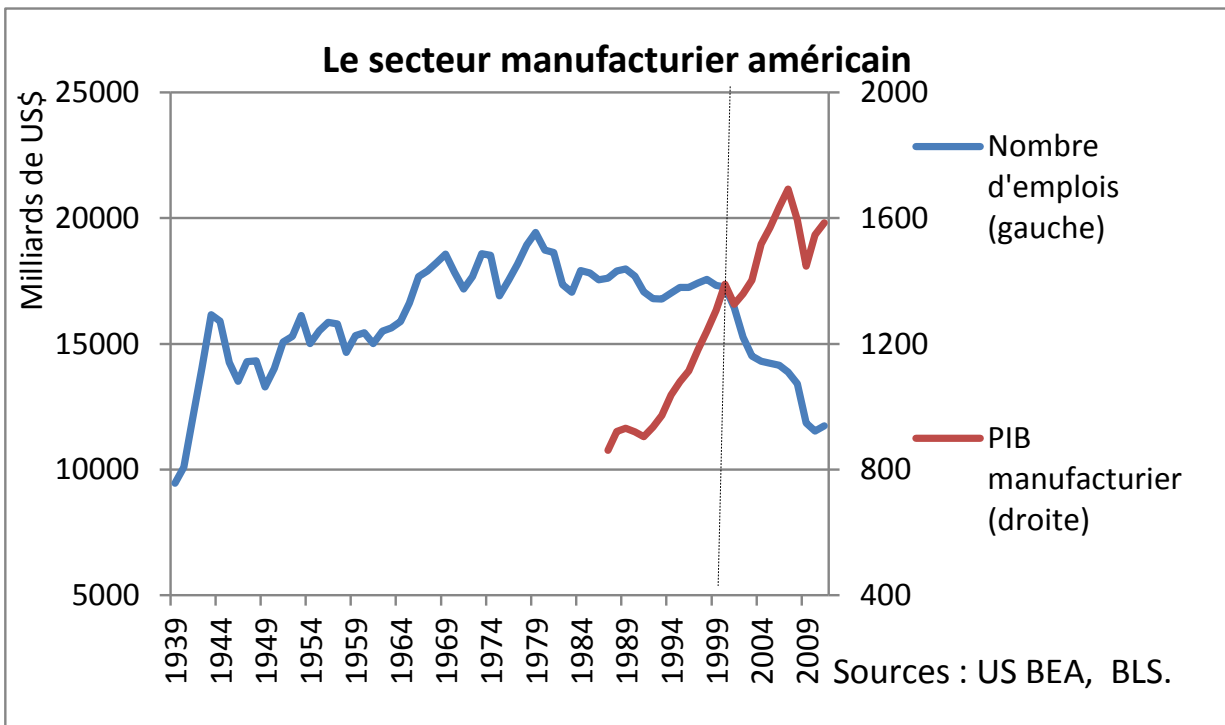
La première section du document analyse l'évolution du secteur manufacturier ces dernières années. La seconde section apporte un éclairage sur les principes qui doivent guider une politique industrielle, de même que sur les rôles qu'ont à jouer l'État et les acteurs socio-économiques, dont les travailleuses et les travailleurs, à l'intérieur des stratégies de développement industriel. La troisième section pose un regard général sur les différents facteurs qui affectent la croissance économique et le développement du secteur manufacturier, dans la mesure où la politique industrielle est intrinsèquement reliée à une foule d'autres politiques économiques (politiques de main-d'œuvre, politiques scientifiques et d'innovation, etc.). La quatrième section examine les enjeux reliés au développement de certains secteurs qui nous ont paru singulièrement porteurs d'avenir ou qui, compte tenu de la conjoncture politique, devaient être examinés pour relancer l'action de l'État sur de nouvelles bases.

## Section 1 — Évolution de la conjoncture dans le secteur manufacturier

### Un recul qui se vit dans tous les pays dits « développés »

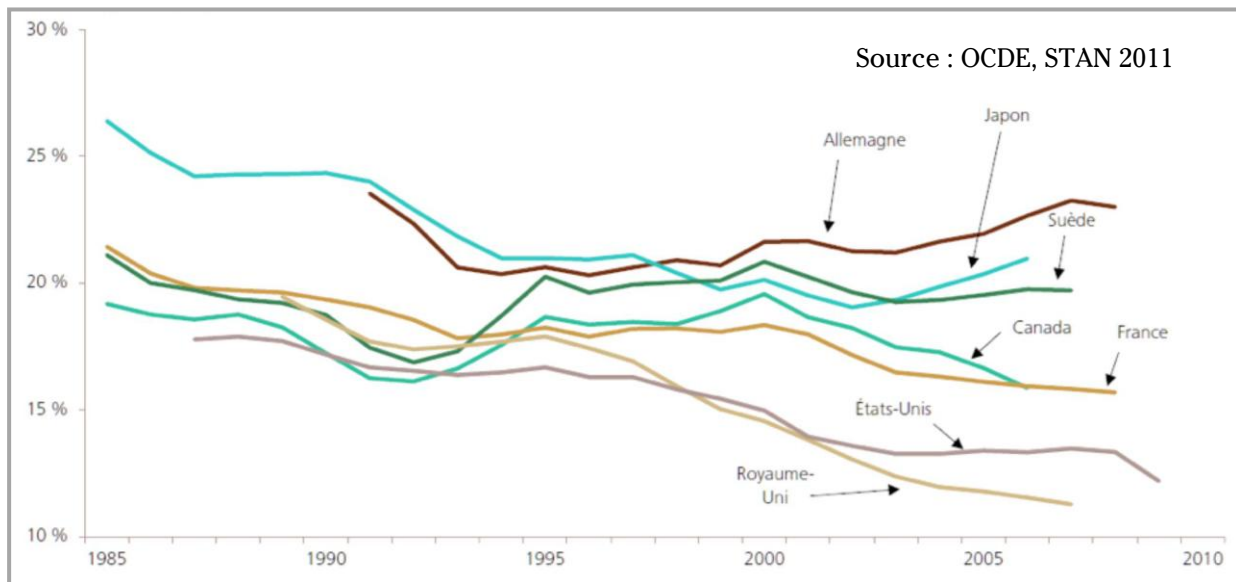
Il s'est perdu de nombreux emplois dans le secteur manufacturier au Québec ces dernières années. Le phénomène n'est cependant pas unique au Québec et au reste du Canada. La France, le Royaume-Uni et les États-Unis sont parmi les pays où l'emploi manufacturier a été le plus affecté, mais tous les pays de l'OCDE ont connu une baisse du poids occupé par l'emploi manufacturier dans l'économie. Dans certains pays, le déclin est encore plus marqué qu'ici, et il ne date pas d'hier.

Par exemple, aux États-Unis, le déclin du poids relatif de l'industrie manufacturière a débuté au début des années cinquante, alors que l'emploi dans ce secteur occupait près d'une personne sur trois en emploi. Aujourd'hui, il occupe moins de 9 % des emplois totaux. En nombre absolu (soit moins de 12 millions), le secteur manufacturier américain n'a jamais occupé aussi peu de personnes depuis 1940. Le déclin de l'emploi s'est accéléré de manière significative à la fin des années 1990. Si la montée des industries manufacturières dans les pays émergents et les délocalisations peuvent expliquer une partie du déclin, il n'en demeure pas moins que, dans la mesure où la production a continué d'augmenter aux États-Unis, d'autres facteurs sont en cause – nous analyserons plus en détail les causes du recul manufacturier québécois ci-dessous.



À noter que même si l'emploi manufacturier en proportion de l'emploi total a baissé dans tous les pays développés, plusieurs pays s'en sont beaucoup mieux tirés que les É.-U., notamment l'Allemagne, le Japon et la Suède. Ces pays ont notamment en commun le fait d'avoir des secteurs manufacturiers orientés vers les produits à forte valeur ajoutée.

### Part du PIB occupé par le secteur manufacturier pour certains pays de l'OCDE

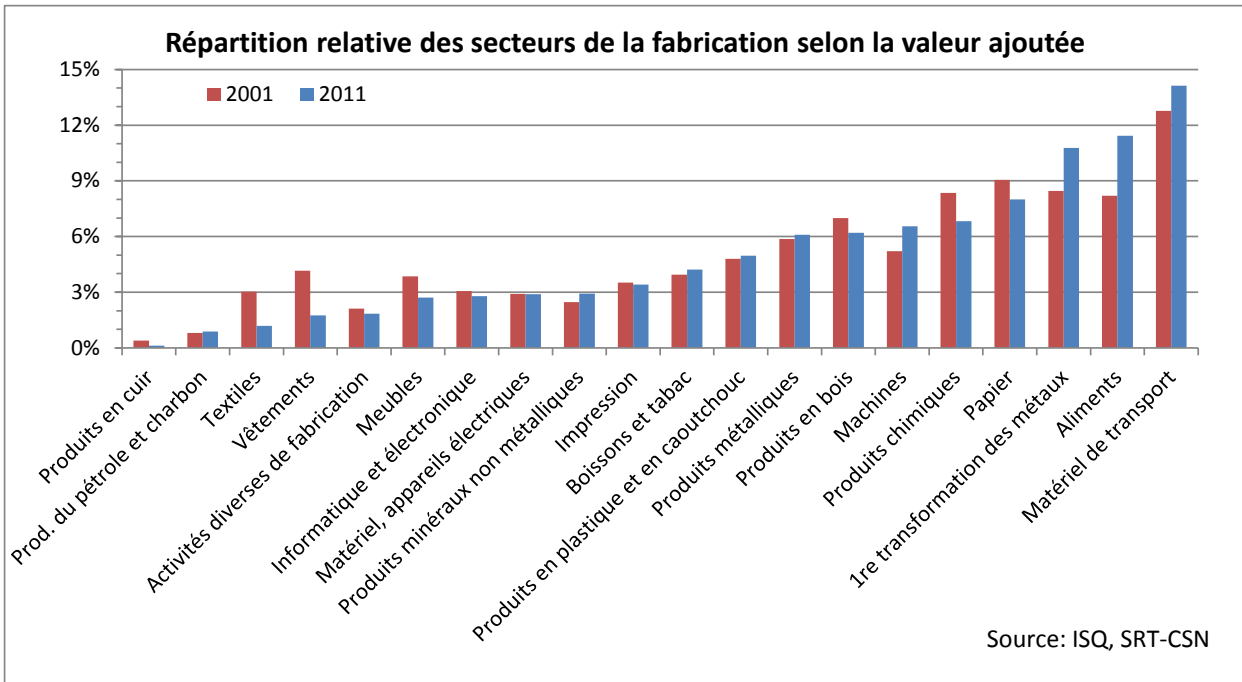


La performance manufacturière du Québec se situe un peu à mi-chemin entre ces deux tendances. La baisse de l'emploi dans le secteur de la fabrication a été beaucoup moins spectaculaire qu'aux É.-U., mais le secteur enregistre tout de même un recul de son importance dans l'économie. En fait, le Québec a fait figure d'exception entre 1993 et 2002 où, avec la baisse de la valeur du dollar canadien par rapport à la devise américaine, l'intensification des exportations vers les É.-U. et la vigueur économique mondiale, l'emploi manufacturier a même progressé de 130 000<sup>4</sup>. Depuis, la situation a changé. Il s'est perdu 160 000 emplois au net. Ces pertes d'emplois n'ont cependant pas été réparties également dans tout le secteur de la fabrication. Les secteurs à faible valeur ajoutée (vêtement, textile, cuir, etc.) ont été frappés très durement. Les secteurs du papier, du bois, des produits chimiques et des produits informatiques et électroniques ont également écopé. Seuls les secteurs de la transformation alimentaire et de la fabrication de machines et équipements, ainsi que la 1<sup>re</sup> transformation des métaux (métallurgie) ont su assurer une croissance économique<sup>5</sup>. Malgré la croissance de la production, la création d'emploi n'a pas été au rendez-vous dans la métallurgie, étant donné l'automatisation de la production.

4. Durant cette époque, parmi les pays de l'OCDE, seuls la Nouvelle-Zélande, le Canada, l'Espagne, le Mexique et l'Irlande ont connu une hausse de l'emploi manufacturier.

5. L'importance relative du secteur de la fabrication des matériels de transport a augmenté puisque la chute de ce secteur a été moins importante que celle de l'ensemble du secteur manufacturier.





De manière globale, on observe donc une mutation importante dans la structure industrielle du Québec. Ces ajustements structurels ne sont pas sans conséquence. Outre les pertes d'emplois importantes, on note un déclassement de certaines régions. Les pertes enregistrées dans les secteurs du papier, de la forêt ou encore l'incapacité du secteur métallurgique (notamment dans l'aluminium) à créer des emplois ont des conséquences importantes sur la santé économique et sociale de certaines régions. Même Montréal souffre du recul manufacturier. En effet, la grande région de Montréal a perdu 88 000 emplois manufacturiers dans la dernière décennie, ce qui n'est pas négligeable lorsque l'on s'aperçoit que l'île est la 2<sup>e</sup> région avec le plus haut taux de chômage. Malgré ces mutations, le secteur manufacturier québécois demeure pour le moment relativement bien diversifié, en tout cas plus diversifié que d'autres économies comme celle de l'Ontario, traditionnellement concentrée autour de l'industrie automobile. Un recul important dans certains sous-secteurs, comme celui du bois et du papier, entraînerait une concentration de l'activité manufacturière dans un nombre restreint de secteurs, ce qui positionnerait le Québec dans un état accru de vulnérabilité économique.

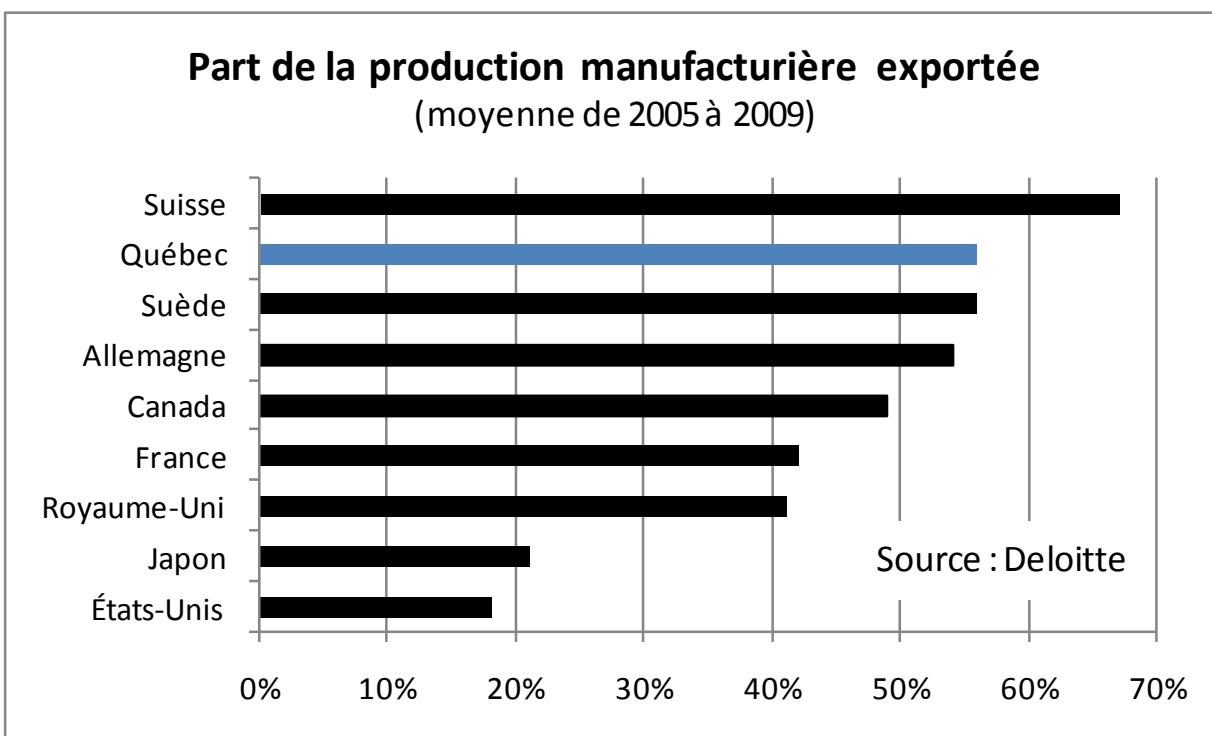
### Les causes du recul manufacturier québécois

Plusieurs facteurs structurels expliquent le recul manufacturier que vit le Québec depuis une décennie. Certains phénomènes ne touchent qu'un domaine en particulier. On peut penser notamment à la baisse de la demande dans l'industrie du papier journal sur le marché nord-américain qui a entraîné une décroissance du secteur. Pourtant, au moins cinq phénomènes ont affecté l'ensemble des secteurs de la fabrication, avec des degrés d'intensité divers.

### La hausse du taux de change et le boom pétrolier albertain

Premièrement, on note la montée de la valeur du dollar canadien en comparaison au dollar américain. De 62 ¢ US en 2002, le huard a grimpé jusqu'au-dessus de la parité avec le billet vert. Cela rend les produits québécois plus chers à l'étranger et les produits étrangers plus abordables sur nos marchés. En somme, cela nuit à la compétitivité des produits

manufacturiers québécois. Le secteur manufacturier québécois est d'autant plus vulnérable à un tel phénomène qu'il est largement tributaire des marchés extérieurs. En effet, en raison de la faible taille de notre économie, 56 % des biens fabriqués au Québec sont destinés aux marchés extérieurs, soit dans d'autres provinces ou à l'international, ce qui est beaucoup plus important que d'autres économies développées<sup>6</sup>. Des exportations internationales du manufacturier, plus de 70 % étaient destinées aux États-Unis l'an dernier (le ratio était près de 85 % en 2002). Les États-Unis continueront d'être un partenaire économique clé pour le Québec, mais les exportateurs devront aussi diversifier leurs marchés compte tenu de la montée du huard.



La montée du dollar canadien est elle-même largement tributaire de la montée du prix du baril de pétrole, compte tenu de l'importance que jouent maintenant les sables bitumineux de l'Ouest canadien dans la balance commerciale et la balance financière du pays. Chaque fois que le prix du baril de pétrole monte, la valeur des exportations de sables bitumineux augmente de même que celle des investissements étrangers dans les compagnies pétrolières canadiennes : autant de raisons qui expliquent la poussée du dollar canadien. Cette hausse du huard, comme nous l'avons dit, nuit à la compétitivité des secteurs exportateurs, dont le secteur manufacturier. C'est ce que l'on nomme le « mal hollandais », en référence au recul qu'a subi le secteur manufacturier hollandais à la suite de découvertes d'importants gisements de gaz naturel dans le nord du pays durant les années 1960.

6. Ajoutons que devant la hausse du taux de change, les exportations québécoises en biens se sont légèrement diversifiées vers d'autres pays (Chine, Brésil, Europe, etc.). Les exportations de biens vers le reste du Canada sont restées à peu près stables entre 2004 et 2010, ce qui démontre le caractère compétitif du secteur manufacturier québécois lorsque l'on fait abstraction de l'impact des valeurs des devises.

Alors qu'il s'est créé 58 000 emplois en Alberta dans le secteur des ressources naturelles (à l'exclusion de l'agriculture) durant la période 2002–2011, il s'en est perdu 163 000 dans le secteur manufacturier québécois et 368 000 autres dans le reste du Canada. Selon les différentes études, le mal hollandais serait responsable de la perte du tiers, voire de la moitié, des emplois manufacturiers au Canada. Ainsi, chaque emploi créé dans les ressources naturelles en Alberta s'est associé à une perte d'emplois environ équivalente, sinon plus grande, dans le secteur manufacturier québécois (auxquelles s'ajoutent les pertes qui se produisent ailleurs au Canada).

Le boom pétrolier albertain crée d'importantes disparités régionales entre les provinces de l'Ouest et le centre manufacturier du Canada. Le choc énergétique lié à la hausse du prix du pétrole a aussi d'importants effets sur les coûts des entreprises (transport et énergie), ainsi que sur la balance commerciale du Québec. Entre 2002 et 2011, le solde commercial international du Québec s'est détérioré de près de 30 milliards de dollars, alors que les importations de produits pétroliers ont bondi de 8,5 milliards de dollars. C'est autant de richesse qui quitte le Québec.

Bien que certaines mesures puissent être prises pour mitiger l'impact de la hausse des cours du pétrole sur le taux de change (voir ci-dessous), il est néanmoins peu probable d'assister à une chute des prix du baril de pétrole. Le mal hollandais risque donc de peser sur le secteur manufacturier dans les prochaines années. La stabilisation du taux de change pourrait notamment redonner une certaine vigueur à l'élan manufacturier.

### **La concurrence des pays à bas salaire**

Dans un contexte de baisse des coûts de transport et de communication et de libéralisation commerciale, la concurrence des pays à bas salaire comme la Chine, l'Inde, le Brésil, le Mexique, la Thaïlande, le Vietnam et, auparavant, Hong Kong, la Corée du Sud, Singapour et Taïwan, la Malaisie, l'Indonésie et les Philippines sont depuis plusieurs décennies une source de concurrence qui a causé le recul de l'emploi manufacturier dans les pays « industrialisés ». Celle-ci s'est d'abord fait ressentir dans des secteurs à faible valeur ajoutée, bien que certaines productions, comme les textiles, aient été protégées plus longtemps par des règles internationales de commerce particulières. Toutefois, plusieurs pays à bas salaires tel l'Inde sont désormais d'importants producteurs de services de haute valeur ajoutée (services informatiques, ingénierie, etc.), alors que d'autres, comme la Chine, sont des producteurs majeurs de biens à moyenne et haute valeur ajoutée (produits électroniques et informatiques, etc.). Par exemple, la Chine vise à être un joueur mondial dans des produits à très haute valeur ajoutée, comme l'aéronautique, d'ici quelques années seulement — bien que sa capacité à pénétrer le marché nord-américain et européen risque de prendre un certain temps. La production manufacturière des pays dits « émergents » a particulièrement progressé dans la dernière décennie. Entre 2000 et 2009, la part de la production manufacturière mondiale réalisée par les pays émergents est passée de 35 % à 52 %.

La menace des pays à bas salaire a de quoi faire peur. Néanmoins, deux nuances doivent être apportées. D'une part, entre 2007 et 2009, les délocalisations qui ont eu lieu au Canada l'ont été majoritairement à destination des États-Unis, et non pas à destination de la Chine ou d'autres pays à bas salaires. En effet, 39,3 % des entreprises de fabrication menant des affaires hors du Canada ont indiqué qu'elles impartissaient des activités aux États-Unis, alors

que seulement 31,4 % d'entre elles ont indiqué la Chine et 12,2 %, l'Inde<sup>7</sup>. D'autre part, la progression rapide des salaires dans ces pays (qui restent néanmoins dérisoires), le retard toujours existant que ces pays accusent en matière de productivité, ainsi que la découverte des coûts cachés de l'impartition (coûts de logistique, de communication, de transaction, de gestion de la qualité, etc.) remettent en question l'avantage de la délocalisation, au moins partiellement<sup>8</sup>. Certaines entreprises, notamment américaines, ont décidé de se relocaliser en Amérique du Nord. Néanmoins, plusieurs de ces relocalisations ont eu lieu dans des États du Sud des É.-U., là où les salaires sont faibles et les protections sociales inexistantes. Le recul ou l'absence des protections des travailleuses et des travailleurs dans ces États pourrait s'avérer une menace aussi importante, sinon plus importante pour le secteur manufacturier québécois dans l'avenir, que l'émergence des pays comme la Chine et le Brésil.

### **Les changements technologiques et l'échelle de production**

Certaines pertes d'emplois sont liées au progrès technologique ou au fait que l'échelle de production augmente, c'est-à-dire que lorsque la production dans une usine augmente, le nombre de travailleuses et de travailleurs nécessaire pour produire un même nombre de biens tend généralement à diminuer.

Ces phénomènes sont particulièrement identifiables dans des secteurs où le volume de production augmente, mais où l'emploi est à la baisse. C'est notamment le cas de l'aluminium et de la métallurgie. Il est par contre plus difficilement identifiable dans des secteurs en décroissance.

Même si le progrès technologique peut entraîner une baisse de la demande de travail de la part des entreprises – bien que dans certains cas, l'introduction d'une nouvelle technologie puisse aussi avoir pour effet d'entraîner une hausse de la demande de travail pour d'autres emplois –, cela ne veut pas nécessairement dire que l'investissement en machines et équipements n'est pas souhaitable. Dans la plupart des secteurs en décroissance, les premières usines à être fermées étaient celles possédant la machinerie la plus désuète. Investir revient donc à protéger des emplois à long terme. D'ailleurs, sur la période 1996–2006, 88 % des investissements réalisés en machines et équipements ont servi au remplacement des machines et équipements existants, alors que seulement 7 % ont servi à l'intensification du capital (accroissement de l'équipement par travailleur). Dans tous les cas, lorsque l'introduction d'un changement technologique s'effectue, le maintien des emplois et la requalification des personnes en emploi doivent être des priorités.

### **Le recours accru à la sous-traitance et le biais statistique**

Le recours accru à la sous-traitance occasionne, dans de nombreuses situations, des reculs dans les conditions de travail. Par contre, dans certaines occasions, il peut aussi créer un biais statistique ayant pour effet de surévaluer le recul de l'emploi manufacturier. Il s'agit plus particulièrement des recours à la sous-traitance dans le cadre de fonctions qui ne touchent pas directement la production (services alimentaires, comptables, juridiques,

---

7. Le plan de relance américain adopté en 2009 et les dispositions *Buy America* qui y sont incluses ont pu avoir une influence sur les délocalisations d'entreprises vers les É.-U. durant cette période.

8. Les salaires manufacturiers chinois ont augmenté en moyenne de 19 % entre 2005 et 2010. À l'opposé, les salaires manufacturiers américains ont baissé depuis mars 2009. De plus, la productivité du travail du secteur manufacturier chinois correspondait seulement à 29 % à celle du secteur manufacturier américain, ce qui veut dire que plus de travailleuses et de travailleurs étaient requis pour la même production. Il faut cependant noter que l'avantage de la Chine ne tient pas seulement à ses bas salaires, mais aussi à ses politiques économiques agressives, voire prédatrices (tarifs douaniers, prédation de la propriété intellectuelle, contrôle de la concurrence interne, notamment avec le jeu des sociétés d'État, etc.)

scientifiques, sanitaires, de marketing, etc.). Dans ces cas, lorsque l'emploi est lié à l'entreprise manufacturière, il est comptabilisé comme un emploi manufacturier alors que, lorsqu'il est sous-traité, il devient comptabilisé dans la branche d'activité dans laquelle le sous-traitant se spécialise.

### **La crise économique et la demande sur nos principaux marchés**

La crise économique de 2008–2009 a évidemment mis à mal l'activité manufacturière. Au Québec, la demande intérieure de biens manufacturiers a moins souffert qu'ailleurs en raison notamment des protections sociales qui ont assuré un meilleur revenu aux consommateurs, de l'endettement des ménages qui a continué d'augmenter<sup>9</sup>, ainsi qu'en raison des dépenses importantes des gouvernements en infrastructure. Les manufacturiers s'en sont aussi mieux tiré grâce à certains programmes gouvernementaux (SERRÉ, Renfort, Travail partagé<sup>10</sup>).

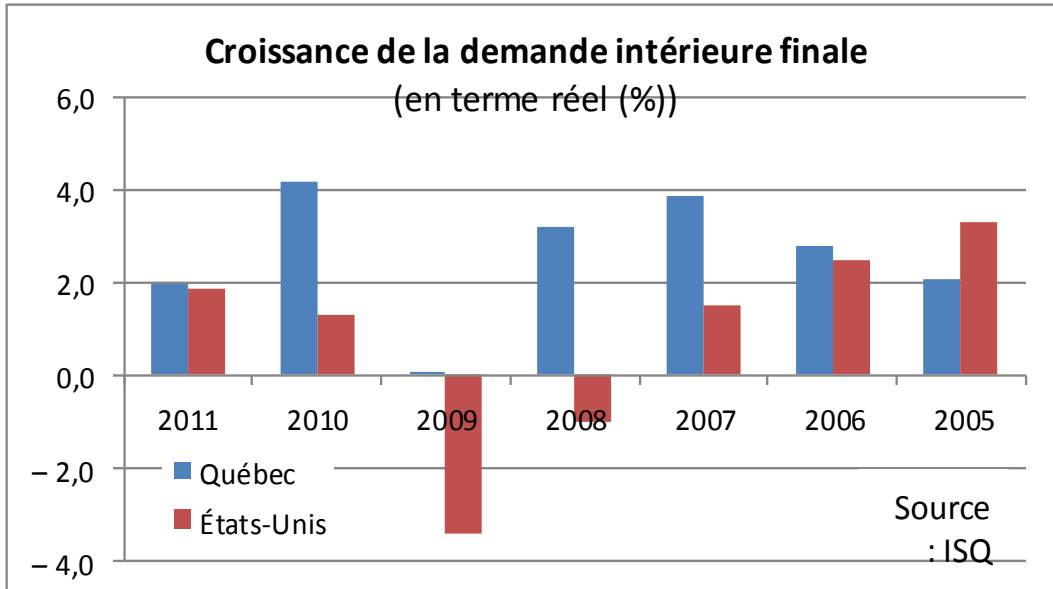
La situation a cependant été beaucoup moins reluisante dans d'autres pays, notamment aux É.-U. On remarque aussi que le ralentissement économique était en branle bien avant 2008 chez nos voisins du Sud. Depuis la récession, la croissance de la demande est demeurée plutôt modeste et la perspective de rationalisations budgétaires importantes aux É.-U. dans l'année à venir augmente encore plus l'incertitude économique. Certaines exportations québécoises ont aussi ressenti l'entrée en vigueur des dispositions *Buy America* à l'intérieur du plan de relance américain (*Recovery Act*)<sup>11</sup> qui obligeaient un contenu américain – d'autant plus que le gouvernement québécois n'a pas adopté de politique du type *Achetez Québec* pour l'octroi de financement aux villes et organismes publics dans le cadre d'achat de matériel de transport en commun.

---

9. Cela est néanmoins une source de croissance plutôt risquée compte tenu du taux élevé de l'endettement des ménages. Les projections pour 2012 estiment que l'endettement moyen des ménages québécois atteint maintenant 140 % du revenu disponible.

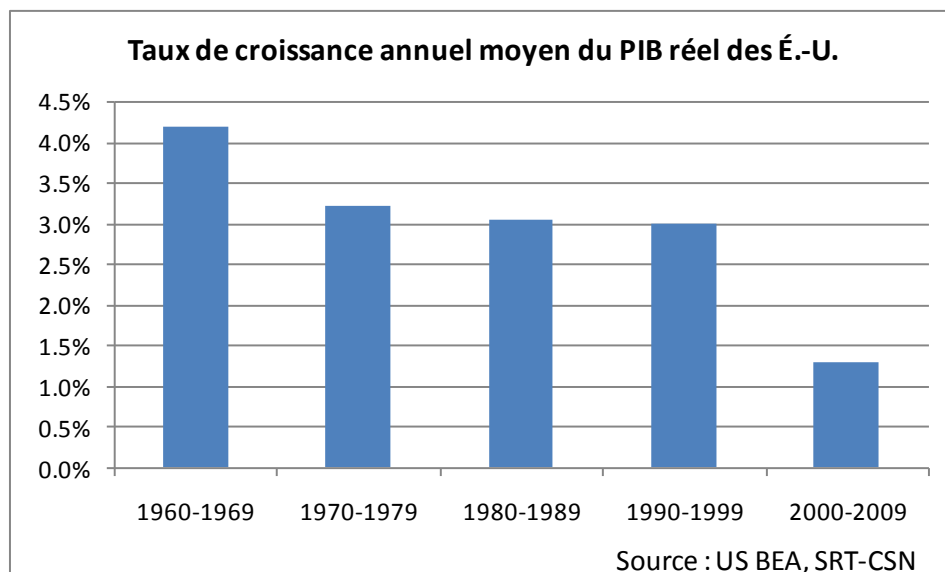
10. Le programme Soutien aux entreprises à risque de ralentissement économique (SERRÉ), financé par les partenaires du marché du travail, permettait aux entreprises de former leur main-d'œuvre durant une période de ralentissement et d'éviter de faire des mises à pied. Il faut rappeler cependant que c'est la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) qui a mis sur pied ces programmes et que le gouvernement n'y a mis aucun denier public. Le financement de ces mesures étant assuré par le fonds de formation continue qui est financée par les employeurs en vertu de la loi. Le programme Renfort avait pour objectif de fournir des liquidités aux entreprises en période difficile. Le Travail partagé est un programme d'adaptation destiné à aider les employeurs et les employé-es à éviter les licenciements lorsqu'il y a une diminution temporaire du niveau d'activité normale de l'entreprise qui est indépendante de la volonté de l'employeur. Il s'agit d'une mesure qui fournit un soutien de revenu aux employé-es admissibles aux prestations d'assurance-emploi qui réduisent temporairement leur semaine de travail pendant la période de redressement de l'entreprise.

11. Ce sont des dispositions selon lesquelles les États américains et les administrations municipales américaines, pour avoir droit au financement provenant du plan de relance fédéral pour la construction ou la réparation d'ouvrages et d'immeubles, devaient respecter un contenu américain – 60 % du produit et l'assemblage final devaient être effectués aux É.-U.



L'austérité se vit de manière très importante en Europe, à un point tel que la zone euro est retombée en récession en 2012, de même qu'au Royaume-Uni (qui n'est pas membre de la zone euro). Bien que l'Europe ne soit pas un marché aussi important pour les productions manufacturières québécoises, il faut tout de même noter que cinq de nos dix marchés d'exportations manufacturiers sont des pays européens (Allemagne 3<sup>e</sup>, France 4<sup>e</sup>, Royaume-Uni 6<sup>e</sup>, Pays-Bas 8<sup>e</sup>, Russie 10<sup>e</sup>). L'austérité qui se vit en Europe (et ailleurs) a un effet sur le ralentissement économique mondial, de telle sorte que même le secteur manufacturier chinois éprouve des difficultés – la Chine est maintenant notre 2<sup>e</sup> marché d'exportation manufacturière.

De manière plus générale, nos marchés principaux sont de plus en plus matures. Il existe bien sûr des variantes d'un secteur à l'autre, mais le ralentissement de la croissance économique est en cours depuis plusieurs décennies. L'exemple américain à cet égard est frappant, comme le démontre le tableau suivant. Néanmoins, certains analystes tablent sur la reprise manufacturière opérée depuis un an aux É.-U. – comme au Québec – pour indiquer qu'il existe à moyen terme un avenir intéressant pour le secteur.



## **Pourquoi la santé du secteur manufacturier est-elle toujours pertinente ?**

Un secteur manufacturier fort est essentiel à toute économie en santé. D'abord, il est une source importante d'emplois de qualité, spécialement pour les travailleuses et les travailleurs ne détenant pas de diplôme d'études postsecondaires. Au Québec, parmi les personnes détenant comme plus haut diplôme celui d'études secondaires, celles qui œuvrent dans le secteur manufacturier gagnent en moyenne 31 % de plus que celles œuvrant dans le secteur des services. L'avantage est aussi présent pour les diplômés universitaires, puisque ceux qui œuvraient dans le manufacturier tiraient un revenu supérieur de 18 % à ceux qui travaillaient dans le secteur des services. Le recul du secteur manufacturier encourage donc une économie à deux vitesses, avec un petit nombre d'emplois bien rémunérés (par exemple : les services professionnels, scientifiques et techniques) et un important nombre d'emplois à faible rémunération (par exemple : le commerce de détail, la restauration, le tourisme, le sport, les arts, les loisirs, etc.).

Le secteur manufacturier a des retombées importantes sur d'autres secteurs. On estime en 2010 que, pour 100 emplois créés dans le secteur manufacturier, 67 autres se créent chez des fournisseurs québécois (emplois indirects), en plus de ceux créés par effets induits (chaque dollar ainsi créé en salaire et en profit est en partie dépensé, ce qui stimule à nouveau l'économie québécoise). À titre de comparaison, 100 emplois créés dans l'industrie des services professionnels, scientifiques et techniques ne créent que 36 emplois indirects en moyenne.

De plus, le secteur de la fabrication est aussi à l'origine d'une part importante de l'innovation et des gains de productivité; ce qui est par ailleurs bénéfique pour d'autres secteurs de l'économie, dont les services. En 2009, 49 % des dépenses des entreprises québécoises en recherche et développement (R&D) étaient effectuées par le secteur manufacturier, alors que cette même année, ce secteur ne représentait que 15 % de l'activité économique totale.

Comme les biens forment l'essentiel des échanges internationaux et interprovinciaux, c'est aussi un secteur déterminant pour la balance commerciale du Québec, ce qui est plutôt critique dans un contexte où le déficit commercial atteint maintenant 25 milliards de dollars (2010 en dollars courants). Le secteur manufacturier compte pour environ les deux tiers de nos exportations. Il compte aussi pour environ 55 % de nos importations : c'est autant de possibilités de regagner nos marchés locaux pour favoriser notre balance commerciale.

Le secteur manufacturier est hautement prolifique en matière de technologies propres. Des segments clés de « l'économie verte » sont particulièrement importants dans le secteur manufacturier : la fabrication de véhicules à faible émission de carbone, d'éoliennes, de panneaux solaires, de turbines hydroélectriques, la biomasse et autres produits de la chimie verte, les équipements (ménagers ou industriels) à haute efficacité énergétique, etc. Peu de données existent pour quantifier l'emploi dans « l'économie verte » au Québec et au Canada. Aux États-Unis, celle-ci serait trois fois plus dépendante du secteur manufacturier que de l'ensemble de l'économie : elle emploierait 21 % de sa main-d'œuvre dans le secteur manufacturier, alors que ce taux serait de 9 % dans l'ensemble de son économie<sup>12</sup>.

---

<sup>12</sup> Brookings (2011), *Sizing the clean economy*.

## **Section 2 — Politique industrielle et rôle de l'État**

Après la Deuxième Guerre mondiale, lorsque le keynésianisme est devenu la théorie économique dominante, l'intervention directe de l'État dans l'économie était jugée nécessaire pour stimuler la croissance. C'est lors de cette période que plusieurs pays ont eu recours à des politiques volontaristes comme la planification économique sectorielle, les programmes de substitution des importations et la création de sociétés d'État, souvent issues de nationalisations. Il s'agissait de soutenir le développement de certains secteurs d'activité économique considérés comme stratégiques. Au Québec, les interventions de ce type ont été introduites plus tard, soit au début des années 60. Cette approche a connu des succès incontestables — pensons à Hydro-Québec et à la Caisse de dépôt et placement du Québec, pour le cas québécois —, mais aussi des échecs retentissants.

À compter des années 70, les idées conservatrices et néolibérales se sont imposées progressivement jusqu'à devenir la nouvelle théorie économique dominante. Se succéda alors un ensemble d'initiatives ayant pour objectif de laisser le champ libre au secteur privé et au libre marché : privatisations de sociétés d'État, négociations de traités de libre-échange multilatéraux et bilatéraux, ouverture à l'investissement direct étranger, déréglementation des activités économiques, réformes visant à réduire le fardeau fiscal des entreprises, etc. La vogue est alors aux politiques et aux mesures horizontales qui fixent des règles du jeu uniformes pour l'ensemble des entreprises de façon à laisser jouer la concurrence sur les marchés. Toutefois, même s'il n'était plus ouvertement question de politique industrielle, du moins dans les pays occidentaux, les interventions sectorielles n'ont jamais été totalement abandonnées et ont plutôt changé de forme : par exemple, les subventions directes aux entreprises ont été remplacées dans bien des cas par des crédits d'impôt visant à stimuler l'investissement, la création d'emploi, la recherche et développement, etc.

Contrairement à ce qui était annoncé, la croissance économique a non seulement été moindre sous les politiques néolibérales que sous les politiques interventionnistes d'inspiration keynésienne, mais le partage des fruits de la croissance est devenu plus inégalitaire dans le contexte des politiques néolibérales.

À la suite de l'effondrement des économies socialistes et des crises récurrentes des économies capitalistes, de plus en plus de décideurs politiques et d'économistes sont d'avis que ni l'État, ni le secteur privé ne peuvent, à eux seuls, être la force motrice du développement économique. Il est plutôt de plus en plus reconnu que les initiatives du secteur privé doivent être inscrites dans un cadre d'action public qui encourage une restructuration, une diversification et un dynamisme technologique du tissu industriel qui va bien au-delà de ce que peuvent accomplir les forces du marché laissées à elles-mêmes. Même si les entreprises demeurent bien évidemment au cœur du processus de modernisation du système productif, le rôle de l'État doit dépasser celui de facilitateur des initiatives du secteur privé. Au contraire, l'État doit être partie prenante du développement économique sur son territoire et il doit assumer un rôle central dans la coordination et la planification stratégique du développement économique, cela dans le cadre d'une concertation continue avec les principaux acteurs de l'économie (entreprises à but lucratif, entreprises d'économie sociale et coopératives, organisations syndicales, etc.). Ce n'est qu'à la suite d'un tel dialogue social que pourront être identifiés les projets économiques qui font consensus au Québec, ou qui, à défaut de consensus, recueillent l'appui de la majorité de la population. Cette nécessité d'un dialogue social vaut non seulement pour la politique industrielle, mais pour l'ensemble



des politiques économiques mises en œuvre par les gouvernements. Cela est important puisque la politique industrielle empiète régulièrement sur le terrain des autres politiques économiques (politique budgétaire et fiscale, politique d'emploi et de main-d'œuvre, politique commerciale, politique scientifique et d'innovation, politique énergétique, politique de gestion des ressources naturelles, etc.).

Depuis quelques années, notamment à la suite de la grande récession de 2008–2009, plusieurs pays en reviennent à une politique industrielle proactive, que ce soit en Europe ou même aux États-Unis. Quant aux pays émergents, leurs succès s'appuient dans bien des cas sur une politique industrielle qui contredit le laisser-faire préconisé par la théorie économique néolibérale et certaines institutions internationales comme le Fonds monétaire international (FMI).

Dans le cadre d'une politique industrielle adaptée au XXI<sup>e</sup> siècle, les gouvernements doivent intervenir pour favoriser la modernisation continue du tissu économique, développer de nouveaux créneaux, soutenir les secteurs existants, pallier le manque d'initiative du secteur privé dans certains domaines d'activité et organiser la concertation entre les acteurs économiques. Sans une intervention soutenue de l'État, il est fort possible que la modernisation de la structure industrielle ne se produise pas au rythme souhaité. Par ailleurs, les gouvernements doivent aussi mettre en place des mesures de transition pour les travailleuses et les travailleurs affectés négativement par les transformations économiques, notamment par le biais d'une stratégie de requalification de la main-d'œuvre, d'un système d'assurance-chômage équitable et d'un programme d'aide aux travailleuses et aux travailleurs âgés. Finalement, au-delà des interventions sectorielles, les gouvernements doivent mettre en place les conditions essentielles au développement social et économique (infrastructures et services publics, système de transport, approvisionnement en énergie, etc.). L'objectif ultime de la politique industrielle est la création d'emplois de qualité, à temps plein, cela dans toutes les régions du Québec; il en découlera une amélioration du niveau de vie de l'ensemble de la population.

Plusieurs secteurs de la fabrication offrent un potentiel intéressant d'emplois de qualité tout en permettant une reconversion écologique de notre économie (en fabricant des biens de manière plus écologique, des véhicules à faibles émissions de carbone, des équipements qui permettent de recourir à des énergies renouvelables, etc.). La politique industrielle doit contribuer à accélérer la transition vers une économie à faible émission de carbone, plus respectueuse des écosystèmes et efficace dans l'utilisation des ressources énergétiques et matérielles. Elle doit s'assurer que cette transition débouche sur la création d'emplois verts.

Le système de production de biens ne peut à lui seul régler les multiples enjeux environnementaux. Il importe notamment de s'attarder à la consommation et aux politiques qui l'influencent. Ceci dit, les enjeux écologiques imposent également la nécessité de revenir à des politiques industrielles plus ciblées pour reconfigurer le modèle de développement du Québec, d'autant plus que le marché laissé à lui-même est, plus souvent qu'autrement, incapable de prendre en considération les coûts environnementaux de l'activité économique, ce qui peut à terme être néfaste sur l'économie et l'emploi.

Rappelons à ce stade-ci quelques-unes des caractéristiques principales d'une politique industrielle moderne. Au lieu d'appliquer à tous les secteurs d'activité des politiques et mesures standardisées pour corriger des imperfections de marché, l'approche contemporaine vise plutôt à instaurer une collaboration stratégique entre les acteurs économiques et le gouvernement afin d'identifier les contraintes qui empêchent la

modernisation et la restructuration, et de déterminer les interventions publiques les plus appropriées qui sont spécifiques d'un secteur à l'autre. Par exemple, ce type de collaboration peut permettre d'identifier certains biens déjà existants sur les marchés mondiaux qui pourraient être produits au Québec – il n'est donc pas question ici de nouveaux produits ou de nouveaux procédés. De même, la collaboration stratégique peut aussi permettre de conclure que telle nouvelle activité ne peut être profitable que si des investissements sont faits en amont et en aval de celle-ci. Ce ne sont là que deux exemples parmi plusieurs. La collaboration stratégique entre les acteurs économiques et l'État génère un échange d'informations qui a le potentiel d'améliorer la qualité des politiques publiques. Idéalement, pour identifier les problèmes qui se posent et trouver des solutions, la collaboration stratégique doit exister à plusieurs niveaux : national, régional et sectoriel.

Dans ce processus de collaboration, il est toutefois important que l'ensemble des intervenants publics (fonctionnaires, cadres, élu-es) puissent conserver un certain degré d'autonomie pour éviter que leurs analyses, leurs réflexions et leurs orientations ne soient indûment influencées par le secteur privé. Pour que prime l'intérêt de l'État, le phénomène des portes tournantes (entre un emploi au public et un emploi au privé) se produisant chez les élu-es et les hauts fonctionnaires doit être limité et encadré.

Les interventions gouvernementales doivent viser, autant que possible, des activités particulières plutôt que des secteurs d'activité dans leur ensemble. La politique industrielle a pour but d'encourager les activités qui sont nouvelles pour l'économie ou, à tout le moins, pour des entreprises particulières : nouvelles technologies, nouveaux processus, nouveaux produits ou services, programme de formation de la main-d'œuvre spécifique, etc. Parmi ces activités, il faut privilégier celles qui ont des retombées sur un maximum d'entreprises et de régions. Tous les secteurs industriels, même les secteurs a priori les plus traditionnels, sont susceptibles de développer de nouvelles activités : la production de biomatériaux comme la nanocellulose cristalline<sup>13</sup> dans l'industrie forestière, par exemple. En ce sens, la politique industrielle concerne toutes les industries et non seulement les industries avancées ou de l'économie du savoir. La politique industrielle doit se soucier autant de secteurs en santé, comme la transformation alimentaire, l'aérospatiale et le jeu vidéo, que des secteurs en difficulté, comme l'industrie forestière, le meuble et le textile.

Les pays industrialisés doivent en général chercher à produire des biens à haute valeur ajoutée afin de se démarquer des pays émergents qui ont souvent des prix plus compétitifs pour les productions de masse. La politique industrielle dans ces pays devrait donc faire la promotion de la production de biens et services à haute valeur ajoutée. Ces productions à valeur ajoutée requièrent obligatoirement des investissements importants dans la formation continue des travailleurs à tous les niveaux, dans l'innovation et la recherche et développement. Des mécanismes de financement pour les activités plus risquées sont aussi nécessaires.

Finalement, il est important d'accroître le rôle des travailleuses et travailleurs et des communautés locales dans la création et le partage de la valeur ajoutée d'un secteur manufacturier innovant et moderne. Tous les acteurs économiques et sociaux doivent se sentir concernés par l'amélioration du tissu industriel de la nation. Pour ce faire, un ensemble de mesures doit être mis en œuvre : au niveau de l'ensemble de l'économie

---

13. La nanocellulose cristalline est un nanomatériau recyclable et renouvelable fait de fibres de cellulose provenant du processus de traitement de la pâte de bois. Les propriétés du matériau offrent de nouvelles occasions dans les secteurs de l'aérospatiale, de l'automobile, des produits chimiques, du textile et de la foresterie. Un nanomatériau est un matériel possédant des propriétés particulières à cause de sa taille extrêmement petite (10<sup>-9</sup> mètre).

(mesures horizontales), au niveau régional, au niveau des secteurs d'activité et même au niveau d'entreprises particulières lorsque celles-ci ont une importance stratégique.

Au Québec, le processus de concertation est défaillant, parce que le débat public sur les enjeux économiques et sociaux entre les partenaires est erratique, ponctuel et totalement dépendant du bon vouloir du gouvernement en place. Si l'État doit assumer un rôle central dans la coordination et la planification stratégique du développement économique, il doit le faire en concertation avec les principaux acteurs de l'économie.

**Résolution 1 : Se doter d'un cadre institutionnel pour un dialogue social actif**

- Que le gouvernement du Québec se donne un cadre institutionnel à l'intérieur duquel les partenaires socio-économiques, dont les syndicats, pourraient échanger en continu sur tous les aspects de la politique économique et sociale, notamment sur la politique industrielle.

## Section 3 — Déterminants de la croissance économique

La théorie économique dominante, dans les pays capitalistes occidentaux du moins, n'a jamais vraiment fait une place importante à la politique industrielle dans l'arsenal des politiques économiques, sans doute parce que l'action directe de l'État sur le tissu économique s'oppose trop ouvertement au laisser-faire et à l'idéologie néolibérale. Toutefois, derrière un libéralisme apparent, tous les grands pays multiplient les interventions publiques pour soutenir leurs industries. Depuis les années 1970, la politique industrielle a tout simplement pris d'autres noms : politique d'exportation, politique d'innovation et de recherche-développement, politique fiscale visant à susciter l'investissement, politique de concurrence, etc. Par ailleurs, cela témoigne d'une autre réalité : si la politique industrielle a un contenu spécifique, il est aussi vrai qu'elle déborde régulièrement sur le champ des autres politiques économiques, telles que la politique d'emploi et de main-d'œuvre, la politique commerciale, la politique scientifique et d'innovation, la politique budgétaire et fiscale, la politique de gestion des ressources naturelles, etc. C'est pourquoi la discussion sur la politique industrielle se confond souvent à une discussion plus générale sur la croissance économique. Dans cette section, nous mentionnerons brièvement les différentes politiques économiques qui doivent accompagner une politique industrielle moderne afin de jouer sur les déterminants de la croissance.

### Politique d'emploi et de main-d'œuvre

Le Québec a accompli un rattrapage important depuis la Révolution tranquille en matière de scolarisation et de formation de sa population et cela a joué pour beaucoup dans l'amélioration du niveau de vie. Toutefois, des problèmes de scolarisation, de participation au marché du travail et de chômage persistent pour certains groupes (immigrants, handicapés, etc.). Ces problèmes ont un impact important sur le niveau de vie de l'ensemble des Québécoises et des Québécois. C'est pourquoi il faut agir sur le décrochage scolaire, l'alphabétisation, la formation de base, la formation en entreprise et la formation continue qui font particulièrement défaut au Québec, spécialement chez les PME<sup>14</sup>. Il faut aussi favoriser la reconnaissance formelle des compétences acquises et rendre plus contraignants les processus de licenciements collectifs.

En raison de l'accélération des changements technologiques, l'apport d'une main-d'œuvre qualifiée devient impératif pour la mise en œuvre efficiente des facteurs de production des entreprises et l'atteinte de gain de productivité. L'économie ou société du savoir, dont les ramifications s'étendent tant dans le secteur de la production des biens que dans celui des services, ne peut se développer sans l'existence de ressources humaines compétentes. Ceci dit, puisqu'une part importante de la main-d'œuvre ne possède pas de diplôme d'études

---

14. 31 % des travailleuses et des travailleurs canadiens suivent de la formation non formelle liée à l'emploi comparativement à 28 % pour la moyenne OCDE. Cependant, le nombre d'heures consacrées par les travailleurs canadiens à la formation est relativement faible, soit 15 heures en moyenne par travailleur par année, alors que la moyenne de l'OCDE est de 18 heures. En Allemagne, elle est de 26 heures. Dans les pays scandinaves, les travailleurs y consacrent de 35 à 40 heures par année (source : Regards sur l'éducation 2011 : Les indicateurs de l'OCDE). De plus, le Québec semble afficher un retard en la matière par rapport aux autres provinces. En 2008, 28 % des Québécoises et des Québécois de 25 à 64 ans ont fait des études ou suivi une formation liée à l'emploi. Bien que le Québec ait fait des progrès en la matière, son taux de formation est inférieur par rapport aux autres provinces, le taux pour l'ensemble du Canada s'élevant à 36 %. Enfin, au Québec, seulement 41 % des établissements manufacturiers de 5 à 19 employés ont financé la formation au personnel en 2010, alors que ce taux était de 97,8 % chez celles de plus de 100 employés. Et malgré le taux élevé en apparence, il faut mentionner que la formation en entreprise n'est pas toujours offerte à tous les employés : dans l'ensemble, moins de 32 % des travailleuses et des travailleurs du Québec ont reçu une formation payée par l'employeur en 2010. Enfin, on note que les formations offertes n'ont pas toujours un caractère très qualifiant.

postsecondaire malgré tous les efforts, il faut s'assurer que le développement économique se fasse de façon à donner des options à tous (autant en termes de parcours de formation que de parcours de carrière) qui permettent la pleine réalisation de leurs potentiels.

Finalement, certains secteurs d'activité sont actuellement confrontés à un problème d'attraction et de rétention des travailleuses et travailleurs, engendrant des impacts importants sur la compétitivité des entreprises et les conditions de travail. Il est cependant faux de croire que l'économie québécoise ou le secteur manufacturier font actuellement face à un problème généralisé de rareté de main-d'œuvre. D'une part, notons que le taux d'emploi du Québec est toujours inférieur à ce qu'il était avant la récession. D'autre part, en ce qui concerne le secteur manufacturier, aucun problème généralisé n'est observé à l'égard du roulement de personnel ou de difficulté à pourvoir les postes vacants – deux problèmes généralement associés à la rareté de main-d'œuvre. On note néanmoins des problèmes particuliers. Par exemple, certains sous-secteurs de la transformation alimentaires vivent des problèmes de roulement de personnel en raison des conditions de travail défavorables. Le secteur de l'aéronautique a vécu un problème momentané de pénurie de travailleuses et de travailleurs en 2011 dû à un accroissement rapide de la demande.

Si aucune pénurie généralisée n'est attendue au Québec d'ici 2016, il n'en reste pas moins que des professions, des secteurs et des régions pourraient souffrir davantage que d'autres d'un manque ou d'un vieillissement<sup>15</sup> du personnel. L'amélioration de la gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre apparaît nécessaire afin d'assurer la planification des besoins et des effectifs.

### **Politique d'innovation et de recherche-développement (R-D)**

Le Québec s'est doté d'un système d'innovation important qui s'appuie notamment sur des réseaux universitaire et collégial bien développés. Il faut notamment mentionner les nombreux centres collégiaux de transfert de technologie. Le système d'innovation comprend aussi plusieurs centres de recherche publics et privés de classe mondiale (par exemple, la région montréalaise est au premier rang au Canada pour les sommes dédiées à la recherche universitaire et pour le nombre de chercheurs universitaires. Elle est aussi première au nombre de centres de recherche (210)).

Finalement, plusieurs industries de service liées au savoir sont présentes au Québec. Selon les dernières données disponibles, la performance du Québec en matière de R-D des entreprises n'était que légèrement inférieure à la moyenne des pays de l'OCDE. Les dépenses intérieures brutes de R-D des entreprises (DIRDE) représentaient 1,5 % du PIB au Québec en 2008 alors que la moyenne des pays de l'OCDE était de 1,6 % – le Québec présentait la meilleure performance au Canada cette année-là, devant l'Ontario à 1,3 % et les autres provinces beaucoup plus loin. Les activités du secteur manufacturier au sens large comptaient pour beaucoup dans ce résultat, notamment celles des secteurs pharmaceutique et aéronautique. La perte de vitesse du secteur pharmaceutique ces dernières années ne peut qu'avoir un effet négatif sur l'intensité de la R-D au Québec. Pour avoir un tableau complet, il faut évidemment tenir compte des dépenses de R-D publiques au Québec, d'une ampleur substantielle.

---

15. Selon les estimations d'Emploi-Québec, il y aura 695 000 emplois à pourvoir d'ici 2016, soit 175 000 emplois du fait de la création nette d'emplois et 520 000 emplois du fait du remplacement des personnes qui prendront leur retraite d'ici là.

Au total, malgré un investissement important des gouvernements, par le biais des crédits d'impôt notamment, les efforts de R-D au Québec demeurent concentrés dans certains secteurs (aéronautique, secteur pharmaceutique jusqu'à tout récemment)<sup>16</sup>. Le rythme de pénétration des innovations dans les entreprises, en particulier dans les PME, demeure lent. Un décalage persiste entre la recherche et sa traduction concrète dans des innovations applicables en industrie, sans parler de la commercialisation des innovations. Les mécanismes de transferts technologiques sont inégalement développés, selon les secteurs d'activité et les régions. Il est important de faire en sorte que les innovations soient diffusées dans l'ensemble de l'économie, puisque le futur de plusieurs industries, notamment les pâtes et papier et l'agroalimentaire, dépend de la capacité d'innover avec de nouveaux produits qui permettront aux entreprises de rester compétitives ou de trouver de nouveaux segments de marché plus prometteurs.

La performance globale du Canada est passablement moins bonne que celle du Québec. En 2008, le Canada se classait au 18<sup>e</sup> rang parmi les 31 pays de l'OCDE pour ses dépenses intérieures brutes de R-D des entreprises (DIRDE), qui ne représentaient que 1,0 % du PIB. Devant ces piètres résultats malgré des investissements importants en R-D, le gouvernement Harper a dressé un constat d'échec de la stratégie canadienne en recherche-développement. C'est pourquoi il a choisi, dans le dernier budget, d'appliquer certaines des recommandations du groupe de travail Jenkins qui publiait récemment le rapport *Innovation Canada : le pouvoir d'agir*<sup>17</sup>. La générosité des crédits d'impôt à la R-D sera réduite, le crédit général passant de 20 % à 15 %. De plus, les entreprises ne pourront plus réclamer de crédit pour leurs dépenses d'immobilisation. Cela devrait générer des économies de 1,3 milliard de dollars sur cinq ans. Simultanément à la diminution de l'aide fiscale, le gouvernement accroît son aide directe à l'innovation de 1,6 milliard de dollars sur cinq ans. Les soutiens directs aux entreprises auront notamment pour objectif d'aider des PME à devenir des entreprises concurrentielles de plus grande taille, d'utiliser les politiques d'achat et d'approvisionnement du secteur public afin de favoriser l'innovation dans les entreprises, de fournir du capital de risque aux entreprises innovantes là où il y a des lacunes. Il est aussi question d'engager le dialogue avec les provinces afin d'améliorer la coordination et les résultats. Au final, réaffecter une partie des crédits d'impôt à la R-D au financement de soutiens directs à des PME qui ont un bon potentiel de croissance est une façon de procéder permettant à l'État d'agir directement sur la structure industrielle et de savoir ce qu'il finance.

Lorsqu'il est question d'innovation, celle en matière de produits et de procédés prend souvent toute la place, avec pour résultat que l'innovation sociale ou organisationnelle est négligée. Pourtant, de l'avis de plusieurs, l'accélération du développement économique et social du Québec nécessite que l'innovation sociale accompagne désormais l'innovation technologique, ce qui a été l'exception jusqu'ici. Il y a quelques années, un groupe de travail mandaté par le gouvernement du Québec avait fait consensus sur cette question. Malheureusement, les suites n'ont pas été à la hauteur du rapport final du groupe de travail<sup>18</sup>. Au Québec, le modèle de gestion participative demeure très peu répandu dans les entreprises, même si des avantages importants en matière de productivité et d'innovation découlent d'un partenariat entre la direction de l'entreprise et les travailleuses et les travailleurs.

---

16. Cette concentration des efforts de R & D est aussi observée au Canada, puisque près de la moitié de la R & D est effectuée par 75 entreprises (Statistique Canada, 2011).

17. *Innovation Canada : le pouvoir d'agir: Examen du soutien fédéral de la recherche-développement – Rapport final du groupe d'experts*, Industrie Canada, 17 octobre 2011.

18. *Pour une compétitivité accrue et un dialogue social renforcé*, Équipe multipartite « partenaires pour la compétitivité et l'innovation sociale », Forum des générations, janvier 2006.

Trop souvent, les entreprises mettent en œuvre des changements technologiques et organisationnels dans un contexte de crise ou sans véritable implication des travailleuses, des travailleurs et des syndicats. Ce faisant, les entreprises se privent des connaissances du personnel. Pourtant, l'apport, l'adhésion et la responsabilisation de la main-d'œuvre constituent des éléments décisifs dans la réussite d'une réorganisation du travail ou dans l'implantation de changements technologiques. La mobilisation des travailleuses et travailleurs est une condition essentielle à l'obtention de gains de productivité. Enfin, on doit protéger les gens, leur emploi, leur santé et leur sécurité. On peut difficilement leur demander de s'impliquer si cet engagement a pour résultat de faire en sorte que ces femmes et ces hommes se retrouvent plus rapidement sans emploi. Il faut donc certaines garanties quant à l'emploi.

### **Politique visant à stimuler l'investissement**

L'investissement en capital physique constitue un des facteurs clés favorisant l'amélioration de la productivité, la consolidation des emplois et la pérennité des entreprises. Malheureusement, les investissements, notamment ceux en machines et équipements, ont été faibles au Canada et au Québec pendant la majeure partie de la dernière décennie. Pour pallier ce problème, le gouvernement fédéral a introduit plusieurs mesures fiscales visant à stimuler l'investissement en capital physique (réduction du taux d'imposition des revenus des sociétés à 15 %, amortissement accéléré des investissements, etc.). L'objectif du gouvernement fédéral était de faire en sorte que le taux effectif marginal d'imposition (TEMI)<sup>19</sup> applicable aux investissements des entreprises soit le plus faible du G7. Le gouvernement du Québec n'a pas été en reste, puisqu'en plus d'harmoniser sa fiscalité à certaines mesures fédérales, il a, lui aussi, introduit des mesures fiscales destinées à stimuler l'investissement en capital physique (élimination de la taxe sur le capital, crédits d'impôt pour l'investissement dans la machinerie et équipements, dans les bâtiments non résidentiels). Poursuivant dans cette veine, le récent budget du gouvernement du Québec introduisait un nouveau congé fiscal de dix ans qui vise à accélérer la réalisation de grands projets d'investissement (investissement minimal de 300 millions de dollars à réaliser sur une période maximale de quatre ans). Le congé fiscal s'applique à l'impôt sur le revenu des sociétés et à la cotisation au Fonds des services de santé (FSS).

Le cumul de ces mesures fait en sorte que l'objectif du gouvernement fédéral est aujourd'hui atteint : il est prévu que la moyenne canadienne du TEMI sera de 18,3 % en 2014, alors que la moyenne des pays de l'OCDE sera de 20,4 % et de 34,7 % aux États-Unis. La situation sera encore plus favorable pour les entreprises au Québec, puisque le TEMI combiné pour l'ensemble des secteurs d'activité sera de 15,9 % (8,8 % pour le secteur manufacturier et 19,5 % pour l'ensemble des autres secteurs). On peut donc penser que certaines mesures fiscales adoptées par les deux paliers de gouvernement ont fini par avoir des effets sur l'investissement. La fiscalité des entreprises, tant au Canada qu'au Québec, est désormais compétitive. Il n'y a donc pas de raison d'accorder de nouveaux allègements fiscaux de nature générale aux entreprises. Pour stimuler l'activité économique, les gouvernements devraient plutôt recourir à des mesures ciblées, notamment pour stimuler l'investissement dans certains secteurs en difficulté.

---

19. Le taux effectif marginal d'imposition sur l'investissement (TEMI) est une bonne indication de l'attrait de l'environnement fiscal pour les investisseurs. Le TEMI représente la part du rendement d'un investissement qui est affectée au paiement des taxes et des impôts. Plus le TEMI est faible, plus le rendement de l'investissement net d'impôt est élevé.

Après avoir stagné pendant une bonne partie de la dernière décennie, le total des investissements dans le secteur privé non résidentiel au Québec (construction et machines/équipements) est en progression depuis 2009 et atteignait 31,7 milliards de dollars en 2012. Bien qu'intéressante a priori, cette progression dissimule le fait qu'au Québec, la part des investissements privés par rapport au PIB s'est établie à 8,8 %, comparativement à 11,7 % au Canada. Cet écart s'explique par les investissements très importants dans le secteur pétrolier et gazier dans d'autres provinces (55,9 milliards de dollars en 2011, soit environ le quart des investissements des entreprises au Canada). Malgré la progression récente, la croissance des investissements reste inférieure aux attentes; ce qu'ont d'ailleurs déploré à plusieurs reprises le gouverneur de la Banque du Canada et le ministre des Finances du Canada. Ceux-ci considèrent que les entreprises ne profitent pas suffisamment de l'avantage que représente un dollar canadien fort, qui réduit le coût des machines et équipements importés des États-Unis. Ils souhaiteraient voir plus d'investissements de la part des entreprises canadiennes qui disposent de liquidités importantes.

Il faut dire que plusieurs autres facteurs influencent les décisions d'investissement des entreprises. Les principaux facteurs sont la capacité des projets de générer des marges bénéficiaires et la confiance en l'avenir des entrepreneurs. Il y a aussi la question de l'accès réel au marché nord-américain, dans un contexte où les États-Unis apparaissent plus ouvertement protectionnistes en certaines circonstances, à la suite de l'adoption des dispositions *Buy America*, par exemple. Finalement, le fait qu'un équipement importé des États-Unis soit moins coûteux en raison de l'appréciation du dollar canadien ne donne qu'une idée partielle du coût total de cet investissement pour l'entreprise, qui comprend aussi le coût de formation de la main-d'œuvre, le coût de construction et le coût de capital.

### **Politique commerciale**

Les accords internationaux en matière d'investissement et de marché public ne doivent pas nuire à la capacité de l'État de participer au développement économique et de l'appuyer. Au-delà des menaces que représentent les futurs accords, comme l'accord Canada-Europe, n'oublions pas que nous pouvons recourir, dans le cadre des accords de l'OMC, à certaines règles pour assurer le bien des travailleuses et des travailleurs ou celui de leurs industries (mesures *antidumping*, mesures de sauvegarde). Par ailleurs, le gouvernement canadien doit retrouver un droit de regard sur le rachat des entreprises canadiennes par des multinationales étrangères. La situation à l'aluminerie d'Alma serait sans doute différente si les installations appartenaient toujours à Alcan et non pas à Rio Tinto. Il y a quelques années, les banques canadiennes avaient sommé le gouvernement d'agir lorsqu'une vague d'acquisitions s'est abattue sur le secteur canadien de la métallurgie. Le gouvernement fédéral n'a pas bougé et ce secteur appartient désormais pour une bonne part à des multinationales étrangères.

Historiquement, les grands chantiers publics ont permis à des entreprises québécoises de se positionner comme acteurs importants dans leur secteur à l'échelle nationale, voire internationale. De nouvelles réalités sociales ou économiques offrent actuellement un potentiel renouvelé pour l'utilisation des marchés publics, notamment dans le développement des infrastructures de transport en commun. L'ouverture des marchés publics dans le cadre des traités commerciaux vient complexifier l'utilisation de ce levier économique. Cependant, la plupart des accords prévoient des clauses dites « d'objectifs légitimes » qui permettent la discrimination entre fournisseurs. Par exemple, l'Accord de commerce interprovincial (ACI) en énumère une série qui permet au gouvernement de se



doter d'une politique d'achat local pour les aliments vendus dans ses organismes et ministères. Ces clauses portent sur la protection de la santé des humains, des animaux, des végétaux et de l'environnement, la protection des consommateurs, la santé-sécurité au travail et le bien-être des travailleuses et des travailleurs, les programmes de promotion sociale à l'intention des groupes défavorisés, etc.

Finalement, il importe de rappeler que le Québec est une économie ouverte sur le monde, où les exportations dans le reste du Canada et sur le marché mondial représentent 45,4 % du PIB. Toutefois, bien que le secteur des exportations soit important au Québec, il est essentiel de ne pas négliger la substitution des importations lorsque cela s'annonce possible (par exemple, dans la substitution du pétrole par l'hydroélectricité). Deux écoles de pensées se sont longtemps affrontées en matière de politique industrielle : valait-il mieux privilégier une politique de substitution des importations ou une politique tournée vers les exportations ? La réponse est sans doute qu'il faut faire un peu des deux, c'est-à-dire que le système productif national doit chercher à satisfaire la demande interne tout en se positionnant avantageusement sur les marchés externes.

### **Politiques liées au taux de change**

Depuis maintenant plusieurs années, le boom pétrolier albertain pousse à la hausse la valeur du dollar canadien, et cette situation pourrait durer encore longtemps puisque le développement des sables bitumineux albertains, contre toute logique environnementale, est au cœur de la politique industrielle du gouvernement canadien, comme l'a montré explicitement le dernier budget fédéral. Cela compromet le développement du secteur manufacturier québécois et canadien, puisque l'appréciation du dollar canadien, par rapport au dollar américain notamment, rend ses produits d'exportation moins compétitifs. C'est ce phénomène qu'on qualifie de mal hollandais. Une étude de l'institut de recherche en politiques publiques (IRPP) concluait récemment que l'appréciation du dollar canadien affectait négativement 25 des 80 sous-secteurs de l'industrie manufacturière canadienne (ces sous-secteurs comptaient pour le quart de l'activité manufacturière)<sup>20</sup>. De son côté, la Banque du Canada considère que le diagnostic du mal hollandais est exagérément simpliste et, en définitive, erroné, même si elle reconnaît que 50 % de l'appréciation du dollar canadien lors des dix dernières années s'explique par l'augmentation du prix des produits de base comme le pétrole<sup>21</sup>. La Banque du Canada est plutôt d'avis que l'exploitation des ressources naturelles et l'augmentation du prix des produits de base ont un effet globalement positif sur l'économie canadienne.

Dans un pays comme la Norvège, la majeure partie de la rente pétrolière est placée en monnaies étrangères, ce qui permet de maintenir l'appréciation de la monnaie nationale à un niveau minimum et contribue à préserver la compétitivité de la base industrielle du pays.

Dans un autre ordre d'idée, le gouvernement fédéral et les autorités concernées doivent analyser le projet de pipeline Keystone, qui exporterait des sables bitumineux vers les États-Unis, non seulement en fonction des impacts environnementaux qui y sont reliés, mais aussi en fonction de son impact possible sur la valeur de la devise canadienne et, conséquemment, de son impact sur l'emploi dans d'autres secteurs économiques.

---

20. *Dutch Disease or Failure to Compete? A Diagnosis of Canada's Manufacturing Woes*, Shakeri, Gray et Leonard, IRPP Study, 30 mai 2012.

21. *Le mal hollandais*, discours prononcé par le gouverneur de la Banque du Canada, Mark Carney, 7 septembre 2012.

## **Politique de gestion des ressources naturelles**

Le Québec est particulièrement bien doté en ressources naturelles : eau, énergie hydroélectrique, terres agricoles, minerais métalliques et non métalliques, forêt, etc. Le Québec dispose même d'un potentiel de production d'hydrocarbures (pétrole, gaz de schiste...). Toutefois, l'expérience récente montre que les ressources naturelles ne sont pas inépuisables. La surexploitation de la forêt québécoise, par exemple, a porté un dur coup à l'industrie forestière. De même, la surpêche de la crevette entraîne aujourd'hui des baisses dans les quotas de pêche et dans sa transformation. C'est pourquoi l'exploitation des ressources naturelles doit se faire dans le respect des principes de développement durable.

D'autre part, le développement des ressources naturelles pose aussi la problématique des villes mono-industrielles et des régions qui sont particulièrement vulnérables à l'abandon des activités d'exploitation qui sont souvent cycliques. Pour limiter ce type de problème dans l'avenir, l'exploitation des ressources naturelles devrait être accompagnée, lorsque c'est possible, d'initiatives de diversification économique.

Sans sous-estimer l'apport que peut représenter l'exploitation des ressources naturelles pour le Québec en matière de création de richesse et d'emplois, la politique de gestion des ressources naturelles devrait avoir pour objectif qu'une part non négligeable de la ressource soit transformée et valorisée au Québec, puisque les activités de transformation situées en aval de l'exploitation des ressources naturelles sont plus intensives en emplois. Historiquement, l'industrie forestière québécoise a réussi à intégrer la transformation à ses activités de coupes. Même si les caractéristiques des industries minière et métallurgique sont différentes de ce qu'on observe dans l'industrie forestière, la gestion gouvernementale des ressources minérales devrait permettre de consolider et de développer le secteur de la transformation au Québec.

En terminant, rappelons qu'une des principales politiques économiques du dernier gouvernement (2008–2012) était en fait une politique d'exploitation et d'exportation des ressources naturelles. Le Plan Nord avait effectivement pour objectif de continuer le développement énergétique, minier, forestier, bioalimentaire, social et touristique au nord du 49<sup>e</sup> parallèle. La CSN a réitéré à de multiples occasions qu'elle est en faveur du développement dans le Nord et que ce développement doit être planifié. Cela dit, la vision proposée n'était pas conforme, à plusieurs égards, à certains de nos principes, à notre vision de développement et à nos valeurs. Ainsi, nous croyons qu'un changement de cap est nécessaire et qu'il doit être effectué rapidement. La CSN considère que quatre orientations doivent guider le développement nordique :

- Remettre les humains et leurs communautés au cœur des objectifs du développement;
- Faire en sorte que les bénéfices liés aux développements profitent aux populations actuelles, autochtones et québécoises, ainsi qu'aux générations futures;
- Penser un développement économique structurant pour les communautés nordiques et qui s'inscrit dans une stratégie pour soutenir le développement industriel du Québec;
- Prendre au sérieux les défis posés par la dimension environnementale du développement au Nord<sup>22</sup>.

---

22. Pour plus de détails, voir CSN (2012), *Des principes pour le développement du Plan Nord*.

### **Synergie : grappes industrielles, créneaux d'excellence, filières**

La présence dans une même région d'une grappe d'industries actives dans le même secteur d'activité, que ce soit en amont ou en aval, contribue à créer une synergie qui accélère la croissance du secteur et du territoire de localisation. L'existence d'une masse critique d'entreprises d'un secteur d'activité sur un territoire génère une dynamique où l'innovation et la transmission des informations sont accélérées, ce qui contribue à l'amélioration des produits et des procédés. L'existence d'une grappe industrielle a aussi des effets positifs sur la productivité et la création d'entreprises.

Au Québec, plusieurs types de grappes industrielles sont en activité. Au plan national, on note les grappes aérospatiale, pharmaceutique et l'émergence d'une grappe environnementale (Ecotech). Ajoutons qu'une grappe de l'aluminium panquébécoise a été mise sur pied récemment, de même qu'une grappe minière. Dans le bioalimentaire, les différents types de production sont regroupés en filières, bien que ces structures soient plutôt inactives depuis quelques années.

Dans sa stratégie de développement, la ville de Montréal mise sur plusieurs grappes industrielles : grappe financière, grappe des technologies de l'information, grappe du cinéma et de la télévision, grappe des textiles et vêtements, etc. Il est à noter que plusieurs des grappes d'envergure nationale sont aussi des grappes montréalaises. Par ailleurs, la ville de Laval a aussi une stratégie de développement fondée sur les grappes industrielles.

Finalement, dans le cadre du projet d'action concertée de coopération régionale de développement (ACCORD), des créneaux d'excellence ont été mis en œuvre dans toutes les régions du Québec. Les créneaux d'excellence sont nombreux et leurs domaines d'activité, variés : textiles techniques dans le Centre-du-Québec, transformation des métaux en Montérégie, transport terrestre avancé dans les Laurentides, meubles de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> transformation dans Lanaudière, matériaux composites et plastiques dans Chaudière-Appalaches, éolien dans Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, ingénierie des procédés industriels pour les secteurs minier et métallurgique sur la Côte-Nord, système de construction en bois en Abitibi-Témiscamingue, bio-industries environnementales en Estrie, hydrogène en Mauricie, bâtiments verts et intelligents dans la Capitale-Nationale, transformation de l'aluminium au Saguenay-Lac-St-Jean, sciences et technologies marines au Bas-Saint-Laurent, production et transformation du bois de type feuillu en Outaouais, etc. La gestion des plans d'action des créneaux d'excellence est cependant donnée à des organismes relativement disparates, où l'on peut parfois questionner la capacité de ces organisations à établir une concertation régionale large, où l'ensemble des acteurs socio-économiques est appelé à participer.

## **Capital de risque et de développement**

Le financement de nouvelles entreprises et l'expansion des PME et des coopératives qui innovent posent un problème particulier, puisque les institutions financières traditionnelles sont souvent frileuses à leur égard. C'est là qu'interviennent les fonds de capital de risque et de développement, dont la structure permet de financer des entreprises qui en sont à la première phase de leur développement et qui représentent donc un risque plus élevé. La grande récession a évidemment causé des difficultés à l'industrie du capital de risque et de développement, particulièrement dans le secteur privé du capital de risque, mais la situation s'est grandement améliorée en 2011, puisque les investissements ont été de 548,9 millions de dollars au Québec, en progression de 48 % par rapport à l'année précédente. Le Québec a récolté 36 % des investissements canadiens. L'Ontario devance tout juste le Québec, avec des investissements de 550,4 millions de dollars. Au chapitre des investissements, la grande région de Montréal se classe au premier rang des régions métropolitaines au Canada, avec 459 millions de dollars en investissement – il s'agit de la meilleure performance pour la grande région de Montréal depuis le début des années 2000.

Les gouvernements, par la mise en place de crédits d'impôt, ont favorisé l'essor des fonds de travailleurs au Québec. Ces fonds occupent désormais une place importante au Québec dans le domaine du capital de risque et de développement. L'année 2011 a d'ailleurs été marquée par des investissements importants de la part des fonds fiscalisés au Québec. Avec 163,3 millions de dollars investis, ils sont à l'origine de 29,8 % de la valeur des investissements et ont été les joueurs les plus actifs au Québec. Il est donc important de consolider et développer cette source de financement dont la mission est de soutenir le démarrage et la croissance de nouvelles entreprises innovantes.

## **Services publics, programmes sociaux et infrastructures collectives**

Le bon fonctionnement de la société et de l'économie dépend pour une bonne part de l'existence de services publics, de programmes sociaux et d'infrastructures collectives de qualité : santé et services sociaux, éducation et formation, service de garde à l'enfance, assistance sociale, institutions culturelles, système de transport et de communication, infrastructures énergétiques, institutions financières publiques, etc. L'accessibilité à de tels services et programmes et la cohésion sociale qui en découle bénéficient non seulement à la population, mais aussi aux entreprises. L'administration et la desserte de ces services publics par une fonction publique intègre, compétente et en nombre suffisant sont également essentielles au bon fonctionnement de la société et de l'économie.

Ainsi, le système éducatif et de formation, même si ce n'est pas sa seule mission, est un déterminant central du développement de la main-d'œuvre et de l'innovation, des intrants dont les entreprises ne sauraient se passer. Nos sociétés modernes dépendent de plus en plus de l'appropriation et de la mise en œuvre des connaissances et du savoir. Toutefois, il faut prendre garde à la tentation d'utiliser le système d'éducation pour former des travailleuses et des travailleurs « à la carte ». Bien qu'une certaine adéquation entre la formation et l'emploi soit nécessaire, il faut noter que les besoins de main-d'œuvre changent rapidement et ces changements sont difficiles à anticiper. De plus, une diversité des formations est nécessaire pour pouvoir effectuer des politiques de diversification économique. C'est pourquoi la formation de type plus général est importante et la carte des enseignements doit rester du domaine de l'éducation, et non pas de celui des partenaires en emploi, comme le réclament les employeurs.

D'autre part, un système public de santé accroît directement la compétitivité des entreprises, car elles n'ont ainsi pas à assumer les coûts supplémentaires des programmes d'assurance maladie du personnel.

Dernier exemple, des infrastructures de transport modernes sont nécessaires pour que les régions du Québec développent leur plein potentiel. Ces dernières années, les investissements du gouvernement du Québec ont beaucoup augmenté, passant de 3,1 milliards de dollars en 2000–2001 à 11,8 milliards de dollars en 2012–2013. Ce rattrapage était nécessaire et il est arrivé en temps opportun pour mitiger les effets de la grande récession au Québec. Le nouveau gouvernement annonce maintenant que les investissements seront plutôt de 9,5 milliards de dollars en moyenne lors des prochaines années. Les investissements doivent néanmoins assurer un maintien et un renouvellement adéquat des infrastructures. Le renouvellement de certaines infrastructures, comme le pont Champlain et l'échangeur Turcot, est déterminant du point de vue économique, puisqu'une partie importante des exportations du Québec transite par celles-ci. Tout autant que les citoyennes et les citoyens du Québec, les entreprises ont besoin d'infrastructures de transport fonctionnelles pour réaliser leurs activités. Ce ne sont là que quelques exemples des effets bénéfiques de l'action de l'État pour le secteur privé.

## **Résolution 2 : Agir sur les déterminants de la croissance économique**

### *Politique d'emploi et de main-d'œuvre*

- Que le gouvernement du Québec et les entreprises bonifient la formation continue de l'ensemble des travailleuses et des travailleurs, de façon, entre autres, à ce que ceux-ci puissent participer activement à la conception et au développement de produits et procédés innovants.
- Que le gouvernement du Québec étende à toutes les entreprises l'application de la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre* (Loi du 1 %).
- Que ces entreprises implantent des comités paritaires de formation et s'assurent que les formations offertes soient qualifiantes.
- Que les gouvernements améliorent les mesures actives qui favorisent la formation, l'employabilité, l'accès à un emploi décent pour les personnes les plus éloignées du marché du travail (prestataires de l'assistance sociale, chômeuses et chômeurs, travailleuses et travailleurs âgés, immigrantes et immigrants, handicapé-es).
- Que le gouvernement du Québec et les entreprises améliorent les mesures liées à la participation des travailleuses et des travailleurs âgés déjà présents sur le marché du travail (accentuation de la formation et de la reconnaissance des acquis auprès de la population active des 45 à 54 ans, plus grande flexibilité de l'aménagement du travail, réduction de la pénibilité du travail, etc.).
- Que les gouvernements bonifient les mesures favorisant la participation des travailleuses et travailleurs au marché du travail : amélioration des mesures fiscales (Prime au travail québécoise et Supplément de revenu gagné fédéral) et augmentent de manière significative le salaire minimum.

- Que le gouvernement du Québec améliore les programmes de soutien et de reclassement dédiés aux travailleuses et travailleurs victimes de licenciements collectifs visant l'accès à des emplois qualifiés et décents.
- Que le gouvernement du Québec adopte une législation du travail plus contraignante, afin d'empêcher les licenciements collectifs sauvages.

*Politique d'innovation et de recherche-développement*

- Que le gouvernement du Québec redéfinisse sa politique d'innovation et de R-D de manière à ce qu'elle ait un effet d'entraînement sur plus de secteurs d'activité et qu'elle se diffuse jusque dans les PME.
- Que le gouvernement du Québec et l'ensemble des acteurs économiques fassent la promotion de l'innovation sociale.

*Politique visant à stimuler l'investissement*

- Que les gouvernements mettent en place des mesures ciblées et encadrées répondant à des principes de développement durable et encourageant les entreprises à investir au Québec, afin que la société québécoise puisse profiter de l'accélération de la croissance économique mondiale lorsqu'elle se produira.

*Politique commerciale*

- Que les gouvernements canadien et québécois exercent un droit de regard sur le rachat des entreprises canadiennes par des multinationales étrangères, de manière à s'assurer que les transactions soient porteuses de bénéfices nets pour l'économie canadienne.
- Que les gouvernements s'assurent que les accords commerciaux internationaux ne portent pas atteinte à leur souveraineté, ni à leur pouvoir de définir une politique industrielle dans l'intérêt public.
- Que les gouvernements s'assurent que ces accords ne les empêchent pas de recourir aux marchés publics et à la réglementation pour soutenir le développement économique et industriel.

*Politiques liées au taux de change*

- Que le gouvernement fédéral et la banque centrale mettent en place des politiques liées au taux de change ayant pour objectif de minimiser les impacts négatifs du boom de l'industrie pétrolière sur le secteur de la fabrication.

*Politique de gestion des ressources naturelles*

- Que le gouvernement du Québec fasse en sorte que l'exploitation des ressources naturelles se réalise dans le respect de la déclaration de l'ONU sur les droits des peuples autochtones.

- Que le gouvernement du Québec fasse en sorte que l'exploitation des ressources naturelles se traduise non seulement par un maximum de retombées économiques du fait de l'activité d'exploitation, mais aussi par des revenus équitables pour l'État québécois.
- Que le gouvernement du Québec s'engage à ce que l'exploitation des ressources naturelles soit conforme aux principes de développement durable notamment en protégeant l'environnement et la santé des travailleuses et des travailleurs.

*Synergie : grappes industrielles, créneaux d'excellence, filières*

- Que le gouvernement du Québec augmente son soutien financier et technique aux grappes industrielles nationales, relance les activités des filières bioalimentaires et continue de soutenir activement les créneaux d'excellence.

*Capital de risque et de développement*

- Que les gouvernements continuent de soutenir les fonds de travailleurs et les fonds de développement local et régional et fassent en sorte que les entreprises ayant des plans d'affaires viables puissent trouver du financement, qu'il s'agisse d'entreprises à but lucratif, d'entreprises d'économie sociale ou de coopératives.

*Services publics, programmes sociaux et infrastructures collectives*

- Que le gouvernement du Québec redevienne le maître d'œuvre des investissements qui sont faits dans les services publics, les programmes sociaux et les infrastructures collectives.
- Que le gouvernement du Québec et les organismes publics s'assurent que l'administration et la gestion de ces investissements rencontrent des objectifs d'éthique, de bonne gouvernance, de transparence et de recherche du bien commun.
- Que les acteurs du marché du travail continuent de développer une stratégie ayant pour objectif de revaloriser la formation professionnelle et technique.

## Section 4 — Secteurs d'activité à développer

### La production et la transformation alimentaire

La transformation alimentaire est un secteur manufacturier souvent méconnu. On oublie qu'il est le premier secteur industriel en matière d'emplois au Québec (63 000 emplois, en incluant le secteur des boissons et du tabac). Il a connu la meilleure croissance ces dix dernières années, tant sur le plan des emplois que sur celui de la production. Ce n'est pas étranger au fait que la filière agroalimentaire est l'une de celles où l'État intervient le plus (gestion de l'offre, soutien à une assurance-revenu agricole, mise en marché collective, protection des terres agricoles, quotas de pêche, etc.).

Pourtant, certains intervenants souhaitent une libéralisation de ce secteur. On note par exemple la récente abolition par le gouvernement Harper de la Commission canadienne du blé dans l'Ouest canadien, qui permettait une rémunération équitable pour l'ensemble des producteurs de blé. De plus, dans le cadre de négociations d'accords commerciaux, en particulier le *Partenariat transpacifique*, un risque existe actuellement quant à une éventuelle abolition de la gestion de l'offre<sup>23</sup> ou de la mise en marché collective<sup>24</sup> (voir ci-dessous).

Contrairement à cette tendance vers la libéralisation, la CSN pense qu'à la fois pour le bien du développement de ce secteur et pour assurer le droit de chaque citoyenne et citoyen à une alimentation saine et de qualité à prix abordable, les actions de l'État doivent être renforcées. Le secteur bioalimentaire vit certaines problématiques qui nécessitent une réponse de tous les acteurs de l'industrie :

- conditions de travail difficiles, précarité, manque d'attrait du secteur et faibles salaires qui entraînent des problèmes d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre;
- absence de joueurs majeurs dans certains secteurs de la transformation (bœuf, vache de réforme) qui fragilise le reste des filières en question;
- secteurs des viandes en difficulté;
- secteurs des pêches en contraction;
- développement des PME et des entreprises régionales difficiles, notamment avec la concentration croissante des grands distributeurs alimentaires qui ont un réseau de distribution à très grande échelle;
- alimentation à deux vitesses propulsée par une croissance des inégalités de revenus;
- dangers de la libéralisation du commerce international, notamment sur la souveraineté alimentaire;
- préoccupations à l'égard de la sécurité alimentaire et de l'environnement, dans un contexte de réduction du nombre d'inspecteurs fédéraux;

---

23. La gestion de l'offre est une politique qui consiste à fixer des quotas de production (en fonction des besoins de consommation au Canada et des coûts de productions), ainsi que des contingents tarifaires à l'importation. Les productions sont donc principalement destinées au marché intérieur.

24. La législation sur la mise en marché permet une négociation collective des conditions de mise en marché (ensemble des agriculteurs vs ensemble des transformateurs) par opposition à une négociation individuelle.



- problème de relève agricole;
- concurrence croissante de pays comme le Brésil et les États-Unis, tant sur les marchés d'exportations que sur le marché québécois;
- etc.

Pour favoriser un développement qui soit axé sur la création d'emplois de qualité, plusieurs enjeux sont à considérer.

### **L'approche filière**

Les tables filières sont un espace privilégié où les producteurs, transformateurs et distributeurs qui opèrent dans un secteur donné peuvent se concerter pour aborder en commun des enjeux qui les touchent. Par exemple, la nécessité de mieux innover, de mieux répondre aux évolutions rapides de la demande des consommatrices et des consommateurs ainsi qu'aux nouvelles prescriptions sociales et environnementales, appelle à l'action commune et concertée. D'une part, le leadership du gouvernement au sein de ces tables filières doit être renforcé. Il doit mieux appuyer financièrement les plans de développement sectoriel qui y sont adoptés. Il doit également faire bénéficier de son expertise tous les acteurs des filières et collaborer avec eux dans la création d'un centre de veille, notamment pour rendre accessibles des données et autres informations nécessaires pour connaître les besoins et tendances des marchés. D'autre part, la présence syndicale doit être accrue autour de ces tables, elle doit être pleine et entière. Trop souvent, les acteurs syndicaux ont été invités à discuter des enjeux des filières seulement lors de périodes de crise, le couteau sur la gorge, alors qu'une sortie de crise semblait déjà tracée par les autres acteurs. Des enjeux fondamentaux les touchent en première instance. Leur point de vue ne saurait être escamoté, car leur mobilisation est indispensable au développement des filières au sein desquelles ils œuvrent tous les jours. D'ailleurs, les enjeux de main-d'œuvre pourraient être abordés plus en profondeur dans ces instances. En outre, il serait intéressant d'étendre l'approche filière dans le secteur des pêches avec la création d'une 21<sup>e</sup> table filière.

### **Les problèmes d'attraction et de rétention de main-d'œuvre**

Les enjeux de main-d'œuvre sont intrinsèquement liés aux enjeux de développement industriel. Plusieurs employeurs souhaitent miser sur une main-d'œuvre à bon marché, soit par des réductions salariales ou par le recours accru au travail migrant temporaire. Cette façon de faire mène à un échec assuré, puisque ce serait miner ce qui fonde nos avantages concurrentiels, soit une main-d'œuvre plus stable, plus compétente et dynamique.

Nous devons remédier autrement aux problématiques de main-d'œuvre. Les problèmes d'attraction du personnel ne peuvent être résolus seulement par le rehaussement de la productivité. Des problèmes de rétention de la main-d'œuvre se vivent par ailleurs. En plus de la pénibilité du travail dans certains secteurs (ex. : abattage des viandes et volailles), les conditions de travail (salaire, flexibilité des horaires, avantages sociaux) ne sont pas au rendez-vous et la réputation du secteur doit être améliorée. Une meilleure pratique doit être instaurée quant à la planification des besoins de main-d'œuvre, tant en entreprise que globalement dans le secteur. Le gouvernement doit, dans une démarche tripartite avec les acteurs du bioalimentaire, mettre sur pied un plan global et intégré de gestion du personnel qui touche la planification des besoins de main-d'œuvre, la formation, le travail migrant temporaire, les conditions de travail, la notoriété du secteur comme choix de carrière, la

formation continue et les particularités régionales du marché du travail. De plus, des efforts supplémentaires doivent être menés à l'égard de la formation des travailleuses et des travailleurs ainsi qu'à l'égard de la reconnaissance des compétences. Pour y parvenir, davantage de soutien du gouvernement et des entreprises doit être accordé aux initiatives stratégiques du Comité sectoriel de main-d'œuvre en transformation alimentaire.

### **La souveraineté alimentaire**

Le Canada a récemment été inclus dans le cercle des négociations du *Partenariat transpacifique*. Les concessions exigées dans le cadre de ces échanges pourraient être grandes pour le secteur agroalimentaire. La méga-industrie agroalimentaire américaine fait déjà du lobby auprès du gouvernement états-unien afin d'exiger du Canada l'abolition de sa gestion de l'offre. Les industries québécoises des œufs, du lait et de la volaille pourraient être déstabilisées, notamment en raison des fluctuations de prix que cela provoquerait, en plus d'ébranler sérieusement la souveraineté alimentaire du Québec.

Il ne faut pas penser que cela serait nécessairement pour le mieux des consommatrices et des consommateurs. En Nouvelle-Zélande, les prix alimentaires ont même connu une hausse à la suite d'une libéralisation du secteur. Par contre, cette libéralisation pourrait être dommageable pour certains producteurs et transformateurs, car ceux-ci seraient soumis à la concurrence des productions étrangères, notamment celles des É.-U. qui sont fortement subventionnées.

Le président Obama a de plus mentionné que le Canada devait abolir les offices de mise en marché dans le cadre des négociations du *Partenariat transpacifique*. Gérés par les fédérations de producteurs agricoles, ces offices permettent, selon les mécanismes d'application en vigueur au Québec, la mise en marché collective des produits agricoles, c'est-à-dire une négociation collective des conditions de mise en marché (l'ensemble des agriculteurs négocie avec l'ensemble des transformateurs) par opposition à une négociation individuelle. Cela permet aux agriculteurs un meilleur revenu et aux transformateurs québécois des approvisionnements stables et garantis dans plusieurs lignes de produits. Elle permet aussi de coordonner des efforts conjoints entre agriculteurs et transformateurs en matière de R-D, d'innovation, de marketing, de transport, de sécurité alimentaire, etc.

Enfin, le gouvernement fédéral entend abaisser, en 2013, le financement des programmes Agristabilité et Agri-investissement qui contribuent au Québec à l'Assurance stabilisation du revenu agricole (ASRA), permettant aux producteurs dans les secteurs du bœuf, du porc, de l'agneau, des petites céréales, des pommes et des pommes de terre de soutenir les productions dans des conjonctures difficiles. Ce soutien a pour effet de permettre un horizon d'affaires moins risqué pour les agricultrices et les agriculteurs, ce qui aide leur accès au crédit et leur permet d'améliorer leur compétitivité. Cette mesure a des retombées non négligeables pour la transformation alimentaire. Le gouvernement fédéral souhaite plutôt investir dans l'innovation. Nous sommes d'accord avec un soutien accru à l'innovation et à des mesures dites structurantes. Or, cela ne doit pas se faire au détriment des programmes de gestion des risques dans une mesure qui déstructure des filières toutes entières, en mettant en danger l'approvisionnement des transformateurs, notamment celui des abattoirs de porc.

## **Une politique d'achat local et responsable dans les institutions publiques**

La presque totalité des contrats publics, incluant les contrats pour l'approvisionnement alimentaire, est attribuée selon la méthode du plus bas soumissionnaire (au coût d'achat). Cela nuit à l'achat responsable et à l'achat local. D'abord, la possibilité d'évaluer la qualité des biens alimentaires soumis par les soumissionnaires est sous-utilisée. Par exemple, cette méthode a permis à la coopérative Nutrinor de remporter le contrat d'approvisionnement en lait pour le réseau de la santé du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Les responsables de l'approvisionnement des institutions publiques devraient donc être davantage sensibilisés à l'achat local et l'achat responsable. Ils doivent aussi prendre en compte certaines particularités qui, dans le cadre de la formulation des appels d'offres, font obstacle aux produits québécois, comme la saisonnalité des productions au Québec.

Ensuite, le processus actuel d'attribution de contrat pour le plus bas soumissionnaire peut désigner un produit plus coûteux pour le gouvernement du Québec lorsque l'on tient compte de son bilan intégral sur les infrastructures routières par exemple, ou encore lorsque l'on prend en compte l'ensemble du cycle de vie des aliments<sup>25</sup>. Un avis juridique produit par la CSN démontre que des amendements pourraient être apportés aux lois et règlements qui touchent les contrats publics et que cela respecterait les prescriptions auxquelles est soumis le Québec en vertu des accords de commerce qui touchent les marchés publics subfédéraux, notamment l'Accord de commerce interprovincial. D'ailleurs, un projet de loi a été déposé en Ontario pour favoriser l'achat local dans les institutions publiques ontariennes et nous devons suivre cet exemple. Cependant, le Canada et le Québec doivent éviter que la signature de l'Accord économique et commercial global (Canada—Union Européenne) ne vienne empêcher l'adoption de politiques d'achat local et responsable.

## **L'accès au marché pour les produits québécois**

L'accès aux tablettes d'épicerie et aux tables de restaurants est un enjeu important pour les transformateurs. Le gouvernement du Québec (2008–2012) a renforcé sa contribution à l'initiative « Aliments du Québec » lors du budget 2012. Cette initiative doit être maintenue. L'Ontario a pris une initiative du même ordre et la province y consacre deux fois plus de fonds.

L'État doit favoriser l'essor des circuits courts de distribution (marchés publics, productions soutenues par la collectivité, etc.). Ces initiatives sont des solutions de rechange intéressantes aux circuits de distribution des grands joueurs (Sobey's, Loblaw, Metro) qui occasionnent du camionnage sur de longues distances et, donc, une émission importante de gaz à effet de serre (GES), en plus d'être difficilement accessibles pour les petits transformateurs et les transformateurs régionaux.

La stratégie pour accroître l'accès aux marchés intérieurs ne peut cependant se limiter à ces deux initiatives, car la première (Aliments du Québec) est une démarche volontaire et la seconde (les circuits courts de distribution) ne peut espérer à court ou moyen terme occuper une part de marché majoritaire. Ainsi, les distributeurs doivent être responsabilisés dans leur stratégie de sélection des produits mis sur les tablettes. Il serait donc intéressant que le

---

25. Prise en compte de l'empreinte écologique et sociale de la production alimentaire (caractère écologique des produits québécois, respect par le fournisseur alimentaire de la législation du travail et des normes internationales du travail auxquelles souscrit le Québec, coût de la gestion des matières résiduelles liée à l'emballage des produits transportés sur de longues distances, etc.).

gouvernement effectue une évaluation de la pénétration des productions québécoises au sein des épiceries du Québec. Cela pourrait prendre la forme d'une analyse comparée de type étalonnage (*benchmarking*). Cette évaluation permettrait d'orienter les actions des distributeurs ou des autres acteurs de la filière, en plus d'assurer une transparence quant aux pratiques des grands distributeurs.

Par ailleurs, soulignons que l'initiative « Aliments du Québec » ne peut pas être la seule initiative pour promouvoir les produits québécois. Sur les marchés extérieurs, l'appellation à privilégier est celle de produit du Canada. Par contre, celle-ci nécessite que 98 % de la valeur des ingrédients soit d'origine canadienne pour mériter l'appellation, ce qui est trop restrictif. Le seuil pourrait être réduit à 85 % comme dans le cas d'« Aliments du Québec ». De plus, la nécessité de différencier certaines productions peut nécessiter que d'autres appellations soient promues. Par exemple, la crevette nordique a bénéficié de l'appellation environnementale « Marine Stewardship initiative ». Le gouvernement devrait aider d'autres pêches à acquérir une telle certification et devrait en faire la promotion tant sur les marchés locaux qu'extérieurs.

Les produits québécois doivent aussi être reconnus en raison de l'avant-gardisme québécois en matière de sécurité alimentaire. Celle-ci doit être renforcée, notamment à l'égard du droit d'alerte des travailleuses et des travailleurs de l'alimentation (droit d'alerter l'employeur et les autorités gouvernementales en cas de détection d'un problème d'innocuité alimentaire sans risquer de mesures disciplinaires). Pour assurer toute équité entre les produits québécois – qui doivent se soumettre à des réglementations plus strictes en la matière – et les produits importés, les gouvernements devraient s'assurer de la réciprocité des normes de sécurité alimentaire entre ces produits (accroître les exigences et le contrôle des produits importés en matière de sécurité alimentaire). Enfin, la compétitivité des marques canadiennes et québécoises est liée à la réputation des produits d'ici. En ce sens, les scandales liés à la sécurité alimentaire comme ceux de XL Food en Alberta rappellent qu'il est essentiel d'assurer l'avant-gardisme du système québécois de traçabilité des aliments et d'assurer un système d'inspection des aliments de haut niveau. À cet égard, la diminution du nombre d'inspecteurs des aliments faisant suite aux coupes budgétaires du gouvernement fédéral pose un risque sur le long terme quant à la réputation des produits canadiens et québécois.

### **La culture de l'innovation et la compétitivité des entreprises**

La culture de l'innovation doit être améliorée dans l'industrie de la transformation alimentaire. Pour améliorer la compétitivité des entreprises, il faut non seulement augmenter la productivité et, à cet égard, accroître l'investissement en machines et équipements, mais aussi développer l'innovation sur les produits. Ce dernier point prend une importance particulière dans le domaine agroalimentaire. En ce sens, le gouvernement doit bonifier l'aide disponible à la Stratégie de soutien à l'innovation (programme de soutien à la transformation alimentaire), de même que l'aide relative à l'innovation et la compétitivité propres à chacune des filières agroalimentaires (dans les plans de développement sectoriels). Les initiatives liées au transfert technologique, en lien avec l'Institut des technologies agricoles (ITA) ou d'autres initiatives, comme celle de l'usine pilote de transformation des produits de la mer au cégep de Gaspésie, doivent aussi être renforcées. Il est cependant nécessaire de garder en tête l'importance de la diversité des expertises développées dans chacune des régions par les cégeps et les universités. En terminant, mentionnons que la formation de la main-d'œuvre, tant la formation initiale que la formation

continue, doit demeurer une mesure phare pour le positionnement concurrentiel de l'industrie agroalimentaire québécoise.

**Résolution 3 : Développer la production et la transformation alimentaire par des emplois de qualité**

- Que le gouvernement du Québec assume un « leadership » accru au sein des tables filières, notamment en accordant un meilleur appui financier à l'élaboration et la mise en œuvre des plans de développement sectoriel et en mettant son expertise au service des différentes filières.
- Que le gouvernement du Québec invite les organisations syndicales les plus représentatives à ces tables filières, afin de participer à l'élaboration et la mise en œuvre de ces plans.
- Que le gouvernement du Québec, en lien avec le Comité sectoriel de main-d'œuvre en transformation alimentaire (CSMOTA), bonifie les mesures visant à contrer les problèmes d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre spécifiques à ce secteur.
- Que le gouvernement et les acteurs de l'industrie mettent sur pied un plan global et intégré de gestion de la main-d'œuvre qui touche la planification des besoins de main-d'œuvre, le travail migrant temporaire, les conditions de travail, la notoriété du secteur comme choix de carrière, la formation continue et les particularités régionales du marché du travail.
- Que les gouvernements améliorent les programmes qui assurent la souveraineté alimentaire du Québec, à savoir la gestion de l'offre, la mise en marché collective des produits bioalimentaires et les programmes de gestion du risque, notamment l'Assurance stabilisation du revenu agricole, incluant la filière halieutique. Des interventions doivent aussi avoir lieu pour promouvoir la réciprocité des normes de salubrité alimentaire avec les autres pays.
- Que le gouvernement du Québec, les sociétés d'État et tous les organismes publics, ainsi que leurs contractants, privilégient l'achat d'aliments dont le transport national comme international émet moins de gaz à effet de serre et abîme moins les routes en diminuant les distances parcourues.
- Que le gouvernement du Québec adopte une politique d'achat local et responsable pour contrer les limites qu'occasionne notamment la règle du plus bas soumissionnaire.
- Que le gouvernement du Québec maintienne son appui à l'initiative « Aliments du Québec » et au développement des circuits courts de distribution.
- Que le gouvernement du Québec demande à ses sociétés d'État et aux distributeurs alimentaires d'élargir leurs actions pour développer l'accès aux tablettes des produits locaux et régionaux.
- Que le gouvernement fédéral bonifie les programmes d'inspection fédéraux afin d'améliorer et préserver la qualité des produits alimentaires et la réputation de notre industrie, notamment en identifiant sur les produits la présence d'OGM.

- Que le gouvernement du Québec bonifie son aide à la Stratégie de soutien à l'innovation (programme de soutien à la transformation alimentaire) et qu'en retour, il incite l'industrie à développer une culture de l'innovation, comme cela s'est fait dans les segments du fromage fin, des yogourts et des jus.

## **Mines et transformations métalliques**

Actuellement, le tapis nous glisse sous les pieds dans la filière métallique. Même si la production du secteur métallurgique augmente, les emplois sont en forte diminution depuis vingt ans. De plus, les principales usines qui œuvrent dans la fonte ou l'affinage de nos minéraux métalliques sont passées sous contrôle étranger<sup>26</sup>. Au moins deux de celles-ci sont présentement délaissées par leurs propriétaires<sup>27</sup>. Plusieurs projets miniers sont développés par des petites sociétés d'explorations (des « juniors ») ayant choisi des partenaires d'affaires qui, comme l'indienne Tata Steel et la chinoise WISCO, ne veulent pas transformer le minerai au Québec pour le moment. Ces dernières, en échange de participation parfois limitée dans le projet minier, se sont assurés un approvisionnement d'une partie importante du minerai — exporté sous forme brute, bien évidemment — ce qui complexifie la tâche de développer l'ensemble de la filière métallique.

Que faire pour redresser la situation ? L'option choisie par le gouvernement (2008–2012) était claire. Celui-ci nous indiquait que les possibilités de développement économique pour le Québec sont « davantage liées à l'augmentation de la qualité et de la valeur du minerai exporté qu'à la fabrication de produits finis »<sup>28</sup>. Mais est-ce véritablement le bon choix ? Tout porte à croire que non.

La hausse des prix des minéraux observée depuis une dizaine d'années tend à occulter le fait qu'historiquement, pour les pays riches en ressources minières, le développement du secteur minier n'a pas été une bénédiction, mais plutôt une malédiction : absence de développement industriel fort ou d'un tissu économique riche et diversifié, absence d'une croissance forte et durable de l'emploi ou d'un recul important de la pauvreté, augmentation, dans certains cas, des inégalités sociales et territoriales, répercussions environnementales importantes, etc. Le constat est troublant lorsque l'on regarde la trajectoire de l'industrialisation de l'Asie (faiblement dotée de ressources minières) comparativement aux régions qui ont misé sur le secteur minier en Afrique ou en Amérique latine.

Cette malédiction s'explique notamment par deux phénomènes économiques distincts qui entravent tous deux le développement industriel et maintiennent les pays dans un rapport de dépendance envers leurs ressources naturelles. D'une part, on note la dégradation des termes de l'échange des pays miniers qui fait en sorte qu'à long terme, ceux-ci perdent en pouvoir d'achat. Comme le prix des minéraux sur le long terme augmente moins rapidement que celui des biens manufacturiers, le pouvoir d'achat généré par les exportations minières s'en trouve réduit. D'autre part, certains pays sont plutôt affectés par le mal hollandais, où la hausse du prix des ressources augmente la valeur de la monnaie nationale et nuit aux exportations du secteur manufacturier. D'ailleurs, après plusieurs décennies de développement industriel, le Canada est de plus en plus dans une situation de dépendance aux ressources naturelles particulièrement à l'égard des énergies fossiles, en raison du mal hollandais. Ce phénomène a été exacerbé avec le laisser-faire du gouvernement fédéral et son préjugé favorable pour les sables bitumineux.

---

26. Il s'agit principalement de l'aciérie de Contrecoeur contrôlée par ArcelorMittal, du complexe métallurgique de Sorel, de Rio Tinto Fer et titane, de la fonderie Home et l'affinerie CCR (Canadian Copper Refinery) d'Xstrata Cuivre, ainsi que l'affinerie Zinc électrolytique du Canada (CEZinc). Dans le cas de CEZinc, le Fonds de revenu Noranda est propriétaire à 75 %, mais la compagnie suisse Xstrata en possède 25 % et contrôle l'approvisionnement de l'affinerie, ce qui la place implicitement en position de contrôle.

27. Xstrata menace de cesser d'approvisionner l'affinerie CEZinc en 2017 et ArcelorMittal renie ses promesses d'investissements faites aux travailleuses et aux travailleurs à l'égard de l'installation d'un laminoir à poutrelle dans l'aciérie de Contrecoeur.

28. Gouvernement du Québec, Budget 2012-2013.

Bien sûr, le secteur minier représente une faible part de l'économie. À moins de 2 % du PIB québécois, on est encore loin des 25 % qu'occupe ce secteur en Australie occidentale. Les risques de catastrophes économiques causées par ces méfaits (la dégradation des termes de l'échange et le mal hollandais) sont moins importants à l'échelle du Québec. Néanmoins, à l'échelle de certaines régions ou de certains secteurs, les effets pourraient être importants. D'autant plus que la malédiction associée aux ressources minérales s'explique aussi par la forte volatilité du prix des minéraux métalliques; cela entraîne des bouleversements économiques importants et, dans certains cas, une déstructuration des tissus économiques régionaux. Lors de la chute du prix du fer dans les années 1980, on a même assisté à la destruction d'une ville entière (Gagnon). Par ailleurs, d'autres secteurs industriels et d'autres régions peuvent aussi vivre des pressions lors de booms miniers qui affaiblissent leur compétitivité avec, possiblement, des effets négatifs à plus long terme. L'attraction du secteur minier durant un boom peut entraîner, pour d'autres secteurs, une fuite de main-d'œuvre et, conséquemment, une perte d'expertise. Comment ceux-ci arrivent-ils à attirer ou à retenir leur main-d'œuvre pour en conserver le savoir-faire? Quel effet une telle perte d'expertise peut-elle avoir sur leur développement à long terme?

Il serait par ailleurs illusoire de penser que les prix des minéraux métalliques resteront à tout jamais aux niveaux aussi élevés qu'en 2011. Il est encore trop tôt pour dire si la baisse du prix des minéraux métalliques dans la dernière année signifie la fin du boom minier ou un simple soubresaut conjoncturel devant les déboires économiques de l'Europe et du monde. Par exemple, au mois de septembre dernier, alors que le prix du fer oscillait autour de 87 dollars américains la tonne, tout porte à croire que certaines mines fonctionnaient à perte, bien que certaines autres demeuraient passablement rentables. Heureusement, le prix de ce minerai est remonté depuis. Cependant, tôt ou tard, la demande chinoise pour ces matières est appelée à plafonner à mesure que gagneront en maturité les infrastructures et le secteur manufacturier de ce pays. Il est difficile de penser que les autres pays émergents pourront prendre le relai à temps pour ne pas vivre une baisse des prix des minéraux.

La malédiction des ressources minières doit-elle signifier pour autant que nous devons dire non au développement minier?

Là encore, la réponse est non, car les emplois miniers pourraient être le moteur d'un développement industriel important. À titre d'exemple, certains pays comme la Finlande et la Suède ont réussi à effectuer une industrialisation sur la base de leurs ressources naturelles. La clé de leur succès tient au fait qu'ils ont réussi à utiliser leurs ressources comme plateforme de diversification économique pour créer des effets structurants à long terme, au-delà même de l'épuisement des ressources. Plus précisément, ils ont su, d'une part, favoriser la transformation de leurs ressources à domicile en ciblant des domaines qu'ils ont jugés stratégiques. D'autre part, c'est peut-être là un facteur de réussite encore plus capital, ils ont su favoriser le développement d'une industrie locale des fournisseurs de biens d'équipement et de machinerie. Non seulement ces fournisseurs ont-ils pu exporter leurs produits à l'étranger après l'épuisement des mines, mais encore plus important, ils ont su exporter leur expertise au profit d'autres secteurs, là où leur savoir pouvait amener des innovations intéressantes. Volvo (Suède) a pris son envol en fabriquant de la machinerie de transport pour le compte d'entreprises minières. Aujourd'hui, elle exporte partout dans le monde de la machinerie de transport pour le secteur de la construction et a aussi diversifié ses activités dans les domaines de l'automobile, de l'autobus et des poids lourds<sup>29</sup>. Ces

---

29. Certaines filiales ont par ailleurs été vendues depuis ce temps.



possibilités de « migrations technologiques » sont vastes et peuvent toucher des domaines très éloignés du secteur minier ou métallurgique.

Tout cela n'est pas possible sans une politique industrielle où l'État joue un rôle proactif et prédominant, car ces changements nécessitent investissement, infrastructures, innovation, coordination (synergies), qualification de la main-d'œuvre, etc.

Le gouvernement du Québec (2008–2012) n'a pas choisi cette voie, c'est-à-dire celle de jouer un rôle proactif dans le développement de toute la filière métallique. Il a principalement cherché à déployer des mesures pour accommoder les plans d'affaire des minières, sans se doter de ses propres objectifs pour favoriser cette industrialisation. En effet, sa principale mesure pour encourager la transformation, de nature fiscale (l'extension du crédit d'impôt à l'investissement pour que les activités de fonte et d'affinage des métaux y soient admissibles), ne pourra vraisemblablement renverser la tendance à l'égard de l'exportation sous la forme brute de nos ressources minières. Et c'est sans compter l'ensemble des avantages qu'il s'apprêtait à consentir à l'égard du financement des infrastructures dans le cadre du Plan Nord (voir plus bas).

Bien sûr, des défis se posent à nous. Premièrement, le marché des produits transformés est relativement mature en Amérique du Nord – ce qui rend une percée plus difficile – et le marché chinois en expansion a tendance à favoriser ses industries nationales au détriment des produits métalliques provenant d'ailleurs. Même l'industrie métallurgique australienne peine à exporter ses produits en Chine, alors que les marchandises australiennes prennent environ une semaine à se rendre en Chine, comparativement à environ un mois et demi pour celles du Québec.

Deuxièmement, bien que le marché pour certains produits métalliques soit en meilleure santé (terres rares – surtout les terres rares lourdes –, titane, cuivre et, dans une moindre mesure, zinc et lithium), d'autres sont actuellement défavorables. Par exemple, pour ce qui est du nickel (affiné) à 16 000 dollars la tonne en ce moment, plusieurs installations métallurgiques dans le monde fonctionnent à perte. Quant à l'acier, en raison de difficultés économiques mondiales, la plupart des aciéristes, surtout en Europe, tentent de réduire leurs capacités de production (sauf Tata Steel qui prévoit des investissements de 500 millions d'euros). À titre d'exemple, ArcelorMittal opérait en octobre seulement seize des vingt-cinq fourneaux qu'elle possède en Europe. Même l'industrie de la Chine tente de se restructurer pour réduire les surcapacités de production<sup>30</sup>. Néanmoins, à moyen terme, le regain du secteur manufacturier américain, une possible reprise économique mondiale, les plans de relances chinois de même que l'éventuelle politique industrielle québécoise pourraient offrir des perspectives intéressantes.

Troisièmement, le contexte où les arrangements financiers autour des projets miniers font en sorte que le minerai est souvent « vendu » d'avance, avant même l'ouverture de la mine, pose un certain défi pour l'action de l'État. Ce dernier devra intervenir tôt dans le processus de développement des projets miniers. De plus, cette action devra être réfléchie en fonction du développement de l'ensemble de la filière (fournisseurs, mines, métallurgie, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> transformation). À cet égard, chaque maillon de la filière répond à des enjeux différents : plus il s'agit d'une transformation avancée, moins le choix de l'emplacement de l'usine risque d'être influencé par la proximité avec le gisement minier et, donc, plus le Québec devra

---

30. Le gouvernement chinois a notamment resserré ses normes environnementales pour que l'industrie se restructure autour des aciéries les plus modernes et les plus productives.

mettre en valeur d'autres avantages concurrentiels pour que cette transformation se fasse sur son territoire.

Malgré les défis devant nous, il est important de mentionner que le Québec possède des atouts nombreux : qualification de la main-d'œuvre, infrastructure de R-D, connaissances géologiques, infrastructures publiques, stabilité politique, etc. D'autres gouvernements, comme ceux de l'Ontario et des Territoires du Nord-Ouest ou encore celui de Terre-Neuve, ont par ailleurs prouvé qu'une volonté politique pouvait contribuer à accroître le degré de transformation de la matière effectuée dans leur province.

### **Des objectifs de développement industriel**

Le gouvernement du Québec (2008–2012) avait annoncé dans le cadre du Plan Nord des investissements de 80 milliards de dollars sur 25 ans, dont la majorité devait servir aux infrastructures d'énergie et de transport nécessaires à l'industrie minière<sup>31</sup>. Cependant, il ne s'était donné aucun objectif de développement industriel. Le présent gouvernement doit plutôt se donner des cibles sur le nombre d'emplois créés chez les fabricants de machines et d'équipements, sur ceux dans la métallurgie, sur la proportion de nos minéraux transformés ici, etc. Il s'agit d'un premier pas pour faire autre chose que seulement accommoder les plans d'affaires des minières.

Les objectifs que se donne le gouvernement dans le cadre du développement minier ne doivent pas seulement s'établir en fonction de simples retombées économiques, mais plutôt en fonction des effets structurants à long terme sur l'économie du Québec. La difficulté pour les entreprises minières, durant un cycle baissier, d'amasser du financement pour le développement des projets miniers impose une contrainte dans le rythme d'exploitation des ressources minières. Néanmoins, il importe d'ajuster le niveau d'appui au développement minier pour mieux contrôler son rythme d'expansion en fonction de la capacité du secteur de la transformation de se développer. Si le secteur minier se développe trop rapidement, il y a fort à parier que, dans certaines filières, la matière ne sera pas transformée ici et sera plutôt exportée, car les projets de transformations ne pourront se développer au même rythme. D'un autre côté, si les projets miniers ne se développent pas assez rapidement d'ici la fin du boom, certaines occasions auront peut-être été ratées. Un arbitrage doit être fait. Bien qu'il n'en possède pas tous les leviers, l'État doit influencer le rythme de développement de manière à créer un maximum d'effets structurants pour l'économie du Québec.

Enfin, le développement minier doit se faire dans le respect de l'environnement, de la santé des populations et des aspirations des communautés locales et autochtones. Et bien que ce ne soit pas l'objet du présent document, ce développement doit aussi se faire de manière à ce que l'État québécois reçoive une juste part des revenus tirés de l'exploitation minière. Comme la majorité des projets miniers sont maintenant au nord du 49<sup>e</sup> parallèle, la réflexion sur le développement minier doit de plus être intégrée à une réflexion plus large sur le développement nordique, ce qui impose par exemple de réfléchir aux besoins sociaux des communautés présentes sur ce territoire, ainsi qu'à la protection de ce territoire<sup>32</sup>.

---

31. Le plan d'action 2011-2016 du PLQ consacrait 821 millions de dollars aux infrastructures de transport, ce qui ne comprenait pas les dépassements de coûts du prolongement de la route 168 vers les monts Otish (l'entente avec Stornoway pour le prolongement de cette route a été renégoctée par le Parti québécois).

32. Pour plus de détails en ce qui concerne l'ensemble des enjeux qui touchent les positions de la CSN à l'égard du développement minier et du développement nordique, voir CSN (2012), *Des principes pour le développement du Plan Nord*

## Une emprise sur le développement du secteur

### *Les rachats étrangers d'entreprises métallurgiques*

Les exemples de rachat des entreprises québécoises ou canadiennes par des multinationales étrangères ne manquent pas ces dernières années dans le secteur minier ou métallurgique : Sidbec-Dosco, Noranda, Alcan, QIT Fer et titane, Canadian Royalties, Dofasco, Stelco, Algoma Steel, Falconbridge, Inco, Timminco, etc. À cela, on peut rajouter les rachats de la propriété intellectuelle. Ainsi, après plusieurs années de recherche, Hydro-Québec a vendu ses droits de propriété intellectuelle concernant les batteries au lithium à une entreprise étrangère, sans garantie d'emplois pour le Québec<sup>33</sup>.

Ces prises de contrôle par des multinationales étrangères portent un dur coup lorsqu'elles sont systématiques, comme dans le secteur des mines et métaux. La perte d'emplois dans les sièges sociaux, souvent décriée dans les médias, n'est que la pointe de l'iceberg. À cela, il faut ajouter la perte des activités de R-D (importantes pour la pérennité des emplois de la production), la perte d'emprise pour les fournisseurs locaux de biens et service, des relations de travail parfois plus difficiles, etc.

De nouveaux joueurs québécois s'apprêtent à naître dans la transformation, notamment dans les filières du lithium, des terres rares, de l'alumine (argile alumineuse). Ils pourraient éventuellement faire l'objet d'un rachat hostile. La *Loi sur l'investissement Canada* permet au gouvernement de bloquer une transaction si celle-ci ne donne pas un « avantage net » pour le Canada<sup>34</sup>. Le gouvernement fédéral doit exercer son droit de regard sur ces prises de contrôle, comme il l'a fait dans le cas du rachat hostile de Potash Corp. par BHP Billiton (Saskatchewan). Par ailleurs, les critères pour juger de l'« avantage net » devraient être moins flous et tenir compte en priorité du maintien, de la pérennité et la qualité des emplois dans l'entreprise et dans la filière, de même que la préservation de l'environnement.

Soulignons que le gouvernement provincial souhaite faire en sorte que, lors du dépôt d'une offre d'achat hostile, le conseil d'administration d'une entreprise régie par la *Loi sur les sociétés par actions* ait le droit de ne pas tenir compte seulement des intérêts des actionnaires, mais aussi de ceux des employé-es, des retraité-es, des fournisseurs et de la « communauté d'accueil ».

### *L'octroi du permis d'exploitation minière*

Le projet Voisey's Bay à Terre-Neuve doit servir d'exemple au gouvernement québécois dans sa stratégie pour favoriser l'accroissement de la transformation faite au Québec. Le gouvernement terre-neuvien a réussi à apposer ses conditions avec Inco (maintenant Vale-Inco) pour l'exploitation de la mine de nickel : 1) Inco devait s'engager à construire une usine de transformation du nickel dans la province dans les neuf ans suivant l'ouverture de la mine<sup>35</sup>, 2) l'entreprise devait favoriser les fournisseurs locaux, 3) elle devait fournir de l'information à la main-d'œuvre locale. Bien sûr, cette entente est le fruit de négociations entre la province et l'entreprise. D'ailleurs, les négociations ont échoué à plusieurs reprises

---

33. Heureusement, jusqu'à maintenant, les emplois ont été créés au Québec.

34. Parmi les critères que se donne le gouvernement fédéral pour évaluer « l'avantage net », la pérennité et la qualité des emplois (dans la perspective de la filière et non pas seulement dans l'entreprise), la préservation de l'environnement devrait figurer en haut de la liste.

35. Durant la période où l'usine n'était pas en fonction, Inco avait l'autorisation d'exporter le nickel brut, mais il était entendu qu'elle devra, une fois le gisement épuisé, approvisionner l'usine avec du minerai importé pour un volume équivalent.

durant les années 1990. En échange des engagements d’Inco, la province a concédé d’importants avantages fiscaux (non divulgués) et de l’investissement de Terre-Neuve en matière de recherche (le procédé d’affinage – l’hydrométallurgie – envisagé par Inco était à l’époque innovatrice, ce qui a été un des facteurs clés de la réussite de l’entente).

Le Québec doit établir ses conditions aux minières, non seulement en matières environnementale et d’acceptabilité sociale, mais aussi au point de vue du développement de la filière métallique (fournisseurs et transformation). Celles-ci dépendront de la filière et de la conjoncture économique. Par exemple, exiger que 10 % du diamant soit taillé au Québec semble raisonnable, puisque c’est l’exigence qu’ont tenue l’Ontario et les Territoires du Nord-Ouest. Par contre, les critères devraient être beaucoup plus serrés dans des filières comme celle du lithium où le Québec possède une longueur d’avance en transformation sur d’autres juridictions.

On envisageait, au gouvernement (2008–2012), consentir, dans le cadre du Plan Nord, de nombreux avantages aux entreprises minières du Nord sans que ne soit négociée à ce jour la moindre transformation. La CSN est d’avis que, lorsqu’une infrastructure vise principalement à servir les minières, l’État n’a pas à en assumer les coûts à leur place. Quoi qu’il en soit, l’État doit évaluer l’opportunité d’exiger une transformation du minerai en retour d’une participation au financement de l’infrastructure. La participation de l’État au financement doit être proportionnelle aux retombées obtenues quant aux rémunérations salariales et aux revenus fiscaux. Bien sûr, le rapport de force pour exiger une telle option est beaucoup moins important lorsque l’infrastructure en question est déjà bâtie.

L’autre avantage que le gouvernement (2008–2012) avait annoncé avant de quitter le pouvoir est l’octroi d’un tarif préférentiel d’électricité aux minières effectuant de la transformation. Leur position était floue, laissant la porte ouverte à l’attribution du tarif L (environ 4,5 ¢/kWh) au cas par cas<sup>36</sup>. Par exemple, ce n’était pas clair si ArcelorMittal allait se voir retirer l’octroi du tarif préférentiel dans l’éventualité où elle ne construirait pas une seconde usine de bouletage de fer au Québec. À cet égard, nous saluons les règles de base que le présent gouvernement a édictées lors du dernier budget quant au raccordement de projets miniers au réseau d’Hydro-Québec : 1) « L’électricité doit être normalement tarifée au coût marginal attribuable au projet minier », 2) « Le gouvernement favorisera les activités de transformation de nos ressources au Québec ».

Nous sommes d’avis que les règles d’attribution de tarifs préférentiels doivent être claires et connues de tous. Le gouvernement doit éviter l’octroi de contrat secret. Bien que la nature du contrat ait été différente, il apparaît évident que le contrat secret passé entre Hydro-Québec et Rio Tinto Alcan ait été de nature à favoriser le lock-out à l’aluminerie d’Alma, ainsi que le durcissement patronal durant les négociations.

Enfin, le gouvernement doit aussi chercher à maximiser les retombées structurantes pour le Québec, lorsque des subventions ou d’autres formes d’avantages sont accordées ou encore dans le cas d’un projet de recherche important et ayant des retombées particulières pour une minière.

Concernant tous les types d’aides, rappelons que les retombées peuvent non seulement être liées à la transformation, mais également sous forme d’emplois indirects chez des

---

36. De manière générale, l’obtention du tarif L est automatique pour les utilisateurs qui demandent un bloc d’énergie variant entre 5 et 50 MW. Au-delà de cette puissance, les retombées économiques doivent en justifier l’attribution et le bloc d’énergie fait souvent l’objet d’une négociation directe avec le gouvernement.

fournisseurs québécois. Dans ce cas précis, le gouvernement doit amener l'entreprise minière à formuler des engagements officiels quant à la création d'emplois (comme dans le cadre des engagements formulés par Alouette dans le cadre de ses projets d'expansion 2 et 3).

***Le mandat de la SOQUEM et la participation de la future  
Banque de développement économique du Québec  
dans toute la filière***

Comme mentionné précédemment, l'intervention de l'État doit être extrêmement rapide, car les sociétés privées qui opèrent dans l'exploration (les « juniors ») n'ont souvent qu'une idée en tête : trouver des investisseurs qui leur garantiront l'achat de la ressource, et ce, peu importe si elle est transformée ici ou ailleurs. Elles cherchent ainsi à sécuriser leur opération, ce qui les aide à « vendre » leur projet à d'autres investisseurs potentiels. C'est ce qu'a fait New Millenium en s'alliant avec Tata Steel, ainsi que Cliff Natural Ressources et Adriana Ressources avec WISCO. Une fois ces acteurs dans le portrait, il devient plus difficile d'exiger ou de négocier une telle transformation. C'est pourquoi l'action de l'État, déployée rapidement, peut favoriser la transformation de nos ressources minérales et la maximisation des retombées économiques.

À cet égard, nous devons souligner la mention dans le budget 2013–2014 selon laquelle le gouvernement du Québec s'engage, dans le cadre de la création du fonds Capital Mines Hydrocarbures (sous la gestion de Ressources Québec, une division de la future Banque de développement économique du Québec), à associer des conditions à ses investissements et à favoriser une plus grande transformation de nos ressources au Québec. Ceci doit être une des pierres angulaires du développement de la filière métallique dans le futur.

Mais davantage peut être fait. Bien que ses réalisations soient nombreuses<sup>37</sup> et que son budget ait été revu à la hausse en 2012, le mandat de la SOQUEM demeure beaucoup trop limité. Actuellement, la société d'État a seulement le mandat d'effectuer de l'exploration minière (prioritairement en partenariat). Or, elle ne doit plus jouer le rôle très limité d'incubatrice de projets miniers, car elle laisse ainsi le champ libre au secteur privé pour récolter le gros des profits une fois les mines en activité. Cela ne favorise aucunement la transformation des minerais en sol québécois. À notre avis, la SOQUEM doit avoir la possibilité de mettre en valeur elle-même les gisements qu'elle a découverts. Plusieurs sociétés d'exploration ont réussi ce pari et sont devenues des joueurs de taille intermédiaire dans le domaine minier. De plus, si elle recherche des partenaires d'affaires, elle doit donner la priorité à ceux qui désirent transformer le minerai au Québec. À cet égard, il est criant que les deux partenaires de la SOQUEM dans ses principaux projets miniers (Stornoway – mine de diamant – et Yara – mine d'apatite) soient parmi les acteurs du secteur les plus obstinément contre la transformation au Québec. En fait, la mission de la SOQUEM doit être élargie de manière à mener des activités minières qui favorisent le développement de toute la filière minérale et métallique du Québec.

Le développement de la filière doit aussi se faire par des prises de participation dans le secteur métallurgique. Cela pourrait se faire par le biais de la Banque de développement

---

37. Elle a notamment contribué à l'ouverture d'une mine de sel aux Îles-de-la-Madeleine (Mines Seleine), d'une mine de niobium au Saguenay-Lac-Saint-Jean (Niobec) et ses travaux d'exploration en Abitibi — Témiscamingue ont également mené à la découverte de plusieurs gisements et à la formation de l'entreprise Cambior. Enfin, elle est responsable de la mise sur pied de deux projets miniers en développement, le projet Renard (diamant) dans les monts Otish et le projet d'apatite Arnaud sur la Côte-Nord (projet Arnaud). Elle a aussi réalisé des découvertes technologiques en matière de procédés d'exploration minière.

économique du Québec, en parallèle des activités de Ressources Québec et de la SOQUEM dans le secteur minier. Rappelons à cet égard que la Société générale de financement, qui sera intégrée à la future Banque de développement économique du Québec, a une feuille de route impressionnante dans le domaine métallurgique, puisque son intervention a permis la construction de deux joyaux de l'industrie de la première fusion d'aluminium, à savoir l'aluminerie de Bécancour et l'aluminerie Alouette. Aujourd'hui, le fait que le gouvernement détienne toujours des parts dans Alouette est sans doute un des facteurs qui expliquent pourquoi cette aluminerie est la seule à avoir signé un engagement ferme en matière de création d'emplois en marge de son agrandissement (voir la section aluminium). Il est peu probable que le gouvernement obtienne le même résultat dans le secteur minier et métallurgique s'il se limite exclusivement à des participations marginales comme celle de Ressources Québec (12 millions de dollars) dans le projet Dumont nickel.

### **Les infrastructures qui favorisent la transformation des métaux**

Si la majorité des mines actuellement en exploitation se situe au sud du 49<sup>e</sup> parallèle, donc là où les infrastructures sont déjà développées, la majorité des projets miniers se trouvent, quant à eux, dans les régions isolées du Nord (Baie-James, Nunavik, Fosse du Labrador, etc.). Plusieurs minières désirent mettre sur pied des infrastructures pour le bien de leurs projets miniers et mènent à cet égard des activités intenses de lobby. Alors que certaines infrastructures peuvent être structurantes pour le développement industriel du Québec, d'autres pourront avoir pour effet de nuire à ce développement, puisque celles-ci serviront à exporter le minerai à l'état brut.

Une des rares politiques structurantes du gouvernement (2008–2012) a été d'investir 30 millions de dollars (soit 75 % des sommes nécessaires) pour la réalisation d'études visant l'autorisation de la construction d'un gazoduc vers la Côte-Nord (partant du Saguenay). Le coût de construction de ce conduit de gaz naturel est estimé à 750 millions de dollars. Des interrogations persistent sur les impacts environnementaux d'un tel gazoduc, mais si cela se confirme qu'on puisse les limiter, le projet pourrait s'avérer intéressant. L'arrivée du gaz naturel dans la région remplacera l'utilisation du mazout lourd, plus polluant, dans les installations existantes (dont les usines de bouletage d'ArcelorMittal et de Cliff Natural Ressources et les alumineries Alouette et Baie-Comeau – Alcoa). Cette façon de faire favorisera l'expansion de ces établissements et l'implantation de plusieurs nouvelles usines; notamment, celles liées à la transformation du fer en dépendent<sup>38</sup>. Le gouvernement doit cependant prendre garde à ne pas assumer une part trop importante des risques. En ce sens, les entreprises qui en bénéficieraient doivent y contribuer, et particulièrement celles qui sont déjà actives sur la Côte-Nord.

Un autre projet structurant serait de relier la Côte-Nord avec des régions qui possèdent déjà un bon bassin d'entreprises métallurgiques (comme la Montérégie avec l'acier, le titane et le zinc). Un tel projet nécessiterait la construction d'un chemin de fer de Sept-Îles vers Baie-Comeau (environ 230 km sur la côte) et de Baie-Comeau vers La Malbaie (pour rejoindre le réseau ferroviaire qui mène vers le sud du Québec) ou alternativement vers

---

38. Parmi les projets concernés, on note, entre autres, une deuxième usine de bouletage pour ArcelorMittal, un projet de nature encore inconnue de l'aciériste Voestalpine, une usine de briquettes de fer de Severstal. À noter que, pour le moment, ce sont tous des projets de minéralurgie, là où le fer n'est pas encore assez transformé en acier et ne peut donc pas être utilisé pour une 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> transformation. Cependant, ces activités sont généralement très intensives en main-d'œuvre et offrent donc de bonnes perspectives pour des emplois de qualité. Argex envisage aussi de construire son usine de dioxyde de titane à Bécancour plutôt que sur la Côte-Nord sans gaz naturel dans cette région. Rusal envisage de construire une aluminerie sur la Côte-Nord.

Saguenay (dans les deux cas, 230 km en ligne droite). De plus, ce projet serait potentiellement bénéfique pour la diversification économique et industrielle de la Côte-Nord, puisqu'il faciliterait les échanges de marchandises entre la région et le reste du Québec. Il pourrait réduire le transport par camion, ce qui aurait des effets bénéfiques sur les émissions de GES et sur la longévité de la route 138. Le projet n'a pas fait l'objet d'étude de préfaisabilité, mais on pourrait évaluer les coûts à environ 2 milliards de dollars<sup>39</sup>. Actuellement, un traversier-rail du Canadien National (CN) peut voyager la marchandise entre Baie-Comeau, Sept-Îles et Matane puis, de là, sur rail vers le sud du Québec. Fin 2011, le traversier-rail était utilisé à 60 % de sa capacité. Toutefois, en plus de l'augmentation du volume de minerai transporté, il faut aussi prévoir une augmentation de celle du volume d'aluminium transporté, étant donné l'agrandissement des capacités de production d'Alcoa à Baie-Comeau et d'Alouette à Sept-Îles<sup>40</sup>.

Parmi les projets d'infrastructures les moins structurants, qui ne doivent pas être financièrement appuyés, on note évidemment les pipelines pour transporter le minerai brut, puisque ceux-ci ne peuvent servir qu'aux minières et n'incitent pas à davantage de transformation<sup>41</sup>. D'autres projets (route, port en eau profonde, rail, lignes hydroélectriques) posent sensiblement le même problème et ne doivent donc pas faire l'objet de l'aide de l'État d'une quelconque manière<sup>42</sup>.

### **Le secteur des fournisseurs de machines et équipements**

On entend peu parler de l'industrie des équipementiers miniers et métallurgiques. D'ailleurs, l'ensemble de l'industrie de la fabrication des machines et équipements a souvent été dans l'angle mort des analystes économiques du Québec. On considère souvent que la faible taille du marché québécois est peu propice à son développement et que les industriels devraient plutôt profiter d'un dollar fort pour importer leurs équipements à faible coût.

L'industrie des équipementiers miniers et métallurgiques semble assez dynamique, comme le démontre l'évolution de la valeur de ses exportations (voir graphique à la page suivante). Et déjà, diverses entreprises québécoises ont su innover et diversifier les débouchés de leurs innovations. Par exemple, Pedno de Laterrière, une entreprise saguenéenne, a conçu un camion utilitaire entièrement électrique testé à la mine Niobec. Un partenariat de Meglab, Agnico-Eagle, Iamgold et CANMET a, quant à lui, mis au point un logiciel destiné à connaître en temps réel l'état des câbles des monte-charge des mines pour en allonger la durée de vie et en assurer une utilisation plus sécuritaire. La technologie pourra être commercialisée pour tout type de monte-charge (ou autres équipements utilisant des câbles d'acier) et, donc, trouver des clients à l'extérieur du secteur minier. Plusieurs champs d'expertise ont été

---

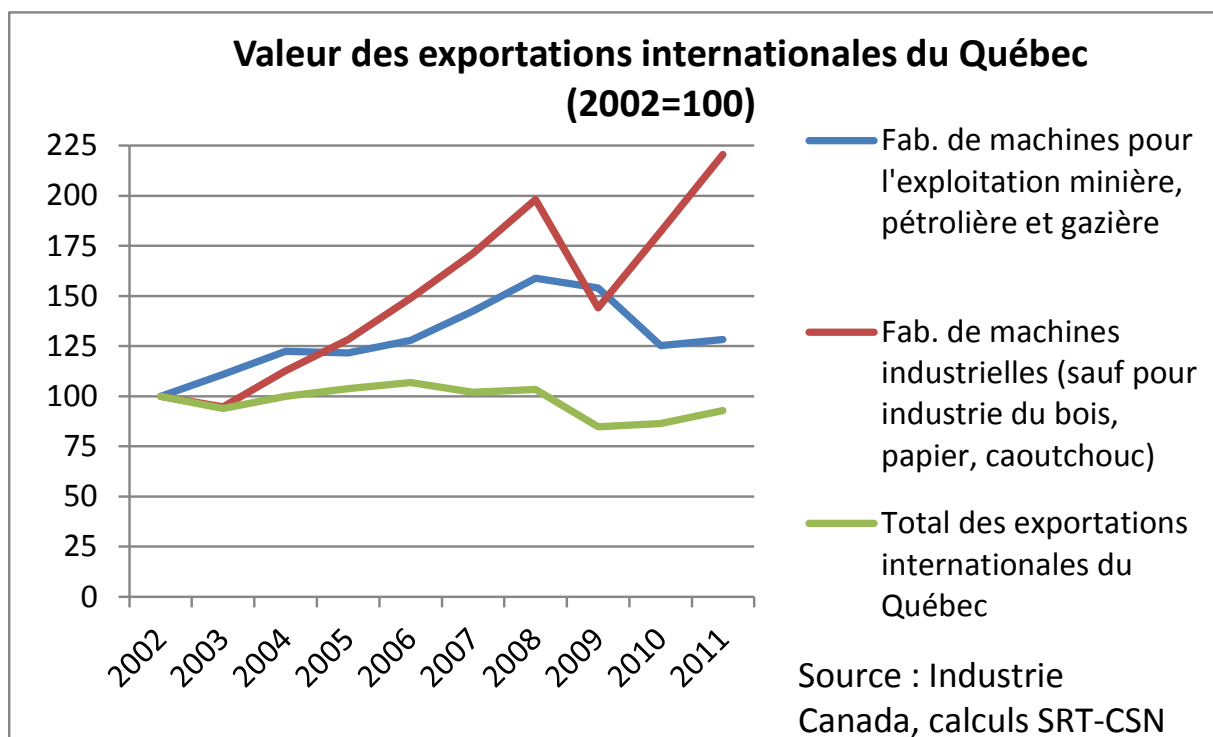
39. Basé sur une évaluation des coûts d'un lien ferroviaire entre Kuujuaq et Schefferville (600 km) effectuée par Genivar. Les coûts pourraient être moindres étant donné qu'un lien Sept-Îles – La Malbaie serait situé en territoire moins nordique (pas de pergélisol) et moins éloigné. Cependant, il pourrait nécessiter des déplacements de population dans son tronçon Sud. Certains estiment que les coûts de construction des infrastructures dans le Nord pourraient passer du simple au double en comparaison d'infrastructures qui seraient effectuées plus au Sud.

40. Le traversier-rail comporte une limite de transport de vingt-cinq wagons, deux fois par semaine, pour une capacité totale de 670 000 tonnes annuellement. À elles seules, les alumineries d'Alcoa et d'Alouette auront, une fois leurs travaux de modernisation terminés, une capacité de production de près de 1,5 million de tonnes.

41. Tata Steel et New millenium envisagent de construire un pipeline pour transporter le minerai mélangé avec de l'eau sur 700 km, de la fosse du Labrador jusqu'à Sept-Îles (ils n'ont cependant pas exclu l'idée d'une usine de bouletage près de Sept-Îles et de Port-Cartier qui sont reliées au réseau ferroviaire) et Oceanic Iron Ore sur 20 km près de la Baie-d'Ungava.

42. Il faut cependant mentionner que la construction de certaines infrastructures du Nord ne doit pas être envisagée dans le seul angle du développement industriel, mais aussi dans une optique de désenclavement des communautés du Nunavik pour réduire la pauvreté et améliorer le niveau de vie des résidentes et résidents de ces communautés. Voir le document de travail CSN sur les infrastructures du Plan Nord.

identifiés comme des opportunités de développement pour les fournisseurs régionaux du monde minier et métallurgique sur lesquels pourrait s'appuyer une croissance du secteur<sup>43</sup>.



L'action du gouvernement (2008–2012) à l'égard de ce secteur a surtout été axée sur le maillage entre les fournisseurs d'équipements et les minières. On note l'organisation du salon Plan Nord et un soutien financier au Programme de soutien au maillage des fournisseurs Québécois du secteur minier du Réseau de la transformation métallique du Québec (RTMQ). C'est bien, mais on pourrait faire beaucoup plus. Le présent gouvernement doit mettre sur pied un plan d'action complet pour développer ce secteur.

Le gouvernement doit d'abord veiller, dans le cadre de ses négociations avec les minières, à ce que celles-ci encouragent les soumissions communes entre fournisseur local et fournisseur étranger lorsqu'aucun fournisseur québécois ne possède l'expertise nécessaire pour soumissionner seul. Le gouvernement terre-neuvien l'a fait en négociant avec Inco pour favoriser l'émergence d'une expertise dans son réseau provincial de fournisseurs. Dans le même ordre d'idée, le gouvernement du Québec doit favoriser la mise sur pied de comités de maximisation des retombées économiques qui regroupent des intervenants socio-économiques de la région en question. D'ailleurs, c'est ce que Rio Tinto Alcan avait accepté de mettre sur pied dans le cadre de la construction de l'aluminerie AP-60 à Jonquière. À cet égard, le gouvernement doit mettre sur pied un comité de suivi dédié à la maximisation des

43. Par exemple, sur la Côte-Nord, une étude récente a identifié 39 opportunités de croissance pour les fournisseurs (expertise pour l'adaptation des systèmes industriels au gaz naturel, expertise de maintenance prévisionnelle, conception, fabrication et installation de convoyeurs, etc.). À noter que certaines de ces expertises pourraient être développées à l'interne des entreprises. STIQ (2012), *Investissements dans les infrastructures de production, défis technologiques des grands donneurs d'ordre de la Côte-Nord et opportunités de développement des PME*



retombées économiques des projets miniers<sup>44</sup>. De plus, il faut accroître l'innovation au sein de ce secteur et l'aider à diversifier ses marchés d'exportation.

Également, l'État doit favoriser les synergies entre le secteur des fournisseurs et celui des minières et des entreprises métallurgiques. À cet égard, la création d'une grappe minière où, selon toute vraisemblance, les fournisseurs miniers seront parties prenantes est intéressante.

Enfin, considérant la nature cyclique du secteur minier, le gouvernement doit favoriser la « migration » des expertises développées par les fournisseurs miniers. À cet égard, il importe de préparer des opportunités de diversification de l'offre technologique en explorant la demande issue d'autres secteurs (énergie, transport, aéronautique) en mesure d'utiliser l'expertise et le savoir-faire développés pour le secteur minier. Le gouvernement doit également, en partenariat avec les associations économiques sectorielles et régionales, aider les fournisseurs à identifier ces opportunités.

### **La recherche-développement(R-D) et l'innovation**

Le secteur de la transformation métallique peut s'appuyer sur un nombre important d'acteurs du domaine de la recherche<sup>45</sup>. Pour améliorer l'apport de cette infrastructure de recherche au développement de l'industrie, il apparaît important de renforcer les synergies entre ces acteurs de recherche pour éviter l'éparpillement, développer une vision à moyen et long terme des besoins en innovation et identifier le choix des domaines de recherche prioritaire.

Le gouvernement doit consolider son appui au secteur en matière d'innovation, non seulement pour favoriser le développement de nouveaux produits et de nouveaux processus de production, mais aussi pour soutenir les entreprises de certains secteurs, notamment des secteurs de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> transformation qui font du sur-mesure et des produits à haute valeur ajoutée, qui sont souvent de petite taille et ont besoin d'appui à l'innovation<sup>46</sup>. Quant au développement de nouveaux produits, certaines recherches menées actuellement permettent d'entrevoir des possibilités entièrement nouvelles, bien que l'éventualité d'une commercialisation puisse encore être éloignée dans certains cas. Pour ne nommer que deux exemples, notons qu'au Chili, il est envisagé de développer des vêtements antimicrobiens à base de fibre de cuivre; aux États-Unis, des recherches ont permis de démontrer que le dioxyde de titane pourrait être utilisé dans le revêtement des routes et des bâtiments de manière à « neutraliser » le smog. La recherche sur les produits de 1<sup>e</sup> transformation (les produits métallurgiques) doit aussi être valorisée. Il ne faut pas croire que l'industrie métallurgique ne fabrique que des produits non différenciés. L'industrie québécoise doit miser notamment sur des produits à haute valeur ajoutée, comme les métaux de très haute pureté et les alliages spécialisés.

---

44. L'amendement portait sur un article du projet de loi qui visait la création d'un comité de suivi concernant les conflits entre l'utilisation minière du territoire et les autres utilisations possibles. Sur ce comité devaient notamment siéger des personnes de la société civile.

45. On note le Centre de transfert technologique en écologie industrielle, l'INRS-Énergie, Matériaux et Télécommunications, l'Institut de recherche d'Hydro-Québec, l'Institut des matériaux industriels du Conseil national de recherches Canada (CNRS), Centre des technologies de l'énergie de CANMET, de Ressources naturelles Canada, le Technocentre en écologie industrielle Innovation et commercialisation, ainsi que les installations de recherche dans les différentes Facultés de génie (notamment à la Polytechnique et à l'Université Laval) et dans les entreprises importantes comme ArcelorMittal et Rio Tinto Fer et Titane.

46. Il s'agit notamment des produits en tôle forte, des charpentes métalliques, des fers ornementaux et architecturaux et des revêtements de produits en métal (ex. : galvaniseur), des chaudronneries ou des ateliers d'usinage. La qualification de la main-d'œuvre est d'ailleurs un enjeu crucial dans ces secteurs.

Enfin, les gouvernements doivent positionner le Québec et le Canada sur le plan des grands enjeux phares en matière de recherche dans le domaine des métaux et des matériaux, par exemple dans le domaine de la nanotechnologie. Les États-Unis y consacrent des sommes importantes dans la recherche et possèdent une longueur d'avance importante sur tout autre pays. Le Québec est un très petit joueur dans l'industrie métallurgique et métallique. C'est pourquoi les infrastructures de recherche canadiennes, notamment le CNRC, doivent se positionner en matière de recherche dans ces domaines. Intensifier la veille technologique pourrait aussi s'avérer un moyen efficace pour rattraper notre retard.

### **Le recyclage et les mesures environnementales**

Plusieurs enjeux de nature environnementale touchent à des considérations de nature industrielle pour la filière métallique.

Premièrement, si la production primaire de métal peut parfois être énergivore et les réactions chimiques, sources de CO<sub>2</sub>, l'avantage écologique de ces matériaux est qu'ils peuvent être recyclés à maintes reprises sans que leurs propriétés ne se détériorent. Le recyclage des métaux aide les PME métallurgiques qui s'approvisionnent exclusivement en ferraille et assure même la survie de l'industrie québécoise de la fonte et de l'affinage du cuivre. À mesure que la rareté d'autres métaux se fera sentir, cela deviendra aussi un enjeu stratégique dans d'autres filières. À cet égard, il est essentiel d'identifier les impuretés ou les contaminants présents dans la ferraille, de déterminer leur concentration et de les extraire des matières afin de répondre aux exigences commerciales. De plus, bien que les métaux recyclables constituent une ressource, ils aboutissent parfois dans les sites d'enfouissement, en l'absence de programmes et de systèmes de récupération efficaces. L'industrie métallique est elle-même productrice de rebuts métalliques et l'augmentation des taux de récupération de la matière peut constituer un enjeu important pour le contrôle des coûts de production. Enfin, comme pour plusieurs autres matières recyclables, il est nécessaire d'accorder davantage d'importance à la notion de recyclage au moment de la conception des produits finis et semi-finis. Il faut tendre à une meilleure compréhension des différents aspects du recyclage, notamment le cycle de vie des produits, les modes de recyclage, le choix des matériaux et les technologies de démontage.

Deuxièmement, le gouvernement doit appuyer l'industrie dans la valorisation de ses résidus. Par exemple, il y a plusieurs années, plusieurs sites métallurgiques émettaient une quantité importante de soufre avec des conséquences néfastes sur l'environnement. Aujourd'hui, ces sites produisent de l'acide sulfurique comme sous-produit issu de la production métallurgique. Plus récemment, plusieurs partenaires métallurgiques ont créé un nouveau produit de déglacage des routes à partir de sous-produits métallurgiques (composé d'acétates de calcium magnésium).

Troisièmement, l'efficacité énergétique risque dans les prochaines années de constituer un enjeu clé de l'avantage compétitif des établissements métallurgiques québécois, dans la mesure où l'avantage des bas coûts de l'énergie hydroélectrique s'érode. Plusieurs innovations ont permis ces dernières années de réduire la consommation énergétique des entreprises métallurgiques. Comme exemple d'innovation possible, on note l'emploi combiné de systèmes de postcombustion et de réchauffage des ferrailles afin de réduire davantage les besoins énergétiques des fours à arc électriques et la remise en circulation des gaz issus de la réduction du fer. Ces efforts doivent être poursuivis.

Quatrièmement, le Canada doit se positionner sur les recherches qui vont déboucher à moyen ou long terme sur des avancées écologiques essentielles pour l'industrie, notamment la technologie de captation de CO<sub>2</sub> et l'affinage du fer par électrolyse – une technologie présente pour l'affinage d'autres métaux et bien moins polluante<sup>47</sup>.

### **Enjeux sur les filières**

Toutes les filières n'offrent pas les mêmes perspectives d'avenir quant aux possibilités de transformation. Parmi les filières les plus porteuses, on note celle du lithium, des terres rares<sup>48</sup>, du titane, de l'alumine, du niobium. Dans toutes ces filières, des projets de transformation métallurgiques sont déjà projetés, au moins par une part des joueurs en présence. Ce sont des minéraux qui débouchent sur des produits à haute valeur ajoutée. Le gouvernement doit absolument favoriser le développement de l'ensemble de ces filières, allant jusqu'à la 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> transformation (fabrication des produits finis). Une des clés du développement de ces filières est l'avantage compétitif développé en matière de recherche. À titre d'exemple, l'expertise développée par Hydro-Québec à l'égard des batteries au lithium a débouché sur la création de deux usines de fabrication. Des avantages similaires pourraient être développés dans d'autres produits, par exemple l'utilisation des terres rares dans différents produits du secteur des technologies propres (éoliennes, panneaux solaires, ampoules fluorescentes compactes ou catalyseurs, etc.). De manière générale, la métallurgie des poudres a aussi été identifiée comme un créneau porteur pour l'avenir de la métallurgie québécoise.

Dans les filières du cuivre et du zinc, étant donné le déclin des réserves connues au Québec et dans l'Est du Canada, l'enjeu principal est le maintien des activités de transformation existantes. En ce sens, le gouvernement doit privilégier les mesures favorisant le recyclage, la découverte de nouveaux gisements par l'amélioration des connaissances géoscientifiques du sous-sol des régions susceptibles d'en contenir et la modernisation des installations de fonte et d'affinage.

Bien que l'or ne soit pas une ressource en déclin, il semble raisonnable de promouvoir l'extension des capacités existantes d'affinages au Québec – potentiellement avec des mesures exigeant aux minières qu'elles approvisionnent l'affinerie québécoise.

Enfin, il faut savoir que le plus grand potentiel minier au Québec se trouve avec la mise en valeur du fer. C'est là aussi que le contrôle des multinationales étrangères se fait le plus sentir. De plus, le marché de l'acier n'est actuellement pas favorable. Or, les possibilités de participation de l'État dans certains projets miniers pourraient positionner avantageusement le Québec pour davantage de transformation dans ce secteur à moyen terme. Le gouvernement doit étudier deux possibilités : soit devenir partenaire stratégique d'une société d'exploration avant qu'une multinationale étrangère ne le fasse; soit par le biais de la Banque de développement économique du Québec, mener des approches avec l'ensemble des multinationales de l'acier présentes dans les projets miniers de fer, afin de construire une deuxième aciérie au Québec. Le projet pourrait être bâti selon le même modèle que l'aluminerie Alouette, où la SGF avait investi 20 % du capital nécessaire et s'était liée avec quatre partenaires du secteur de l'aluminium. Pour les joueurs étrangers, dont la plupart

---

47. Des projets de recherche ont cours en Europe à cet effet.

48. Il persiste des questionnements environnementaux quant à l'exploitation des terres rares. En effet, certaines espèces minérales contenant des terres rares, comme la monazite, sont aussi radioactives, ce qui pose problème puisque les résidus miniers peuvent être radioactifs plusieurs centaines d'années après la fin de la vie de la mine.

n'ont à peu près pas de présence en Amérique du Nord, cela aurait l'avantage de limiter le risque financier dans l'aventure, de faciliter les contacts avec de nouveaux clients et de permettre à leurs clients actuels de diversifier, d'un point de vue géographique, leurs approvisionnements.

Les enjeux liés au nickel sont sensiblement similaires à la filière du fer, bien qu'il semble plus difficile de contraindre les minières du Nunavik de transformer le minerai ici. Le gouvernement doit prendre appui sur sa participation dans le projet Dumont nickel – et un éventuel élargissement de celle-ci – pour favoriser un projet de transformation en sol québécois.

### **Les synergies dans la filière métallique**

La création d'une grappe minière telle qu'annoncée dans le budget 2012 du gouvernement du Québec est intéressante. Néanmoins, pour qu'elle soit porteuse de dynamisme, le gouvernement devra y jouer un rôle prépondérant et amener des projets qui tiennent compte du développement de l'ensemble de la filière minérale (fournisseurs, extraction, métallurgie, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> transformation). La synergie doit être élargie au secteur métallurgique et les fournisseurs de machines et d'équipements doivent avoir une place de choix dans cette grappe, de manière à ce que celle-ci ne soit pas noyauté par les grandes minières. Les travailleuses et les travailleurs doivent avoir une voix au chapitre.

#### **Résolution 4 : Asseoir une vraie volonté à l'égard de la transformation de nos minéraux**

##### *Objectifs de développement pour la filière*

- Que le gouvernement du Québec assume un rôle proactif dans la coordination et la planification stratégique du développement économique de la filière métallique.
- Que le gouvernement du Québec fixe des cibles claires en matière de création d'emplois et d'entreprises dans le secteur de la transformation de nos minéraux.
- Que ce développement ait un apport économique qui soit structurant et porteur à long terme pour assurer la protection de nos ressources.
- Que ce développement se fasse de façon responsable en respectant notre environnement et la santé de la population.
- Que ce développement réponde aux aspirations et aux besoins de la société civile, des communautés locales et autochtones.

##### *Contrôle des ressources*

- Que le gouvernement fédéral assure un meilleur contrôle des rachats étrangers qui se produisent dans les secteurs minier et métallurgique et qu'il précise les critères qui servent à assurer ce contrôle dans la *Loi sur investissement Canada*;
- Que le gouvernement du Québec aille de l'avant avec son projet de réforme de la *Loi sur les sociétés par actions* visant à mieux contrôler les achats hostiles d'entreprises afin de mieux tenir en compte les intérêts des communautés.

- Que le gouvernement du Québec établisse des conditions à l'octroi du permis d'exploitation minière pour maximiser les retombées tirées de la transformation de nos ressources et de l'activité économique des fournisseurs miniers.
- Que, dans le cadre de l'octroi de ces permis, le gouvernement du Québec puisse étudier la possibilité de négocier sur la base de certains avantages consentis (tarif d'électricité, infrastructures, activités de recherche, etc.), tout en s'assurant que sa contribution soit proportionnelle aux retombées en matière d'emploi.
- Que l'État québécois n'assume pas les coûts des infrastructures lorsque celles-ci visent principalement à servir les intérêts corporatifs des minières.
- Que le gouvernement du Québec élargisse le mandat de la Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM) afin qu'elle ait la possibilité de prendre en charge l'exploitation des gisements qu'elle a elle-même découverts et qu'elle choisisse des partenaires d'affaires qui ont une réelle volonté de transformer le minerai au Québec.
- Que le gouvernement du Québec considère comme prioritaire les prises de participation de l'État favorisant une plus grande transformation de la ressource et qu'il appuie de façon concrète cette intervention dans le domaine minier par des prises de participation de la future Banque de développement économique du Québec dans le domaine métallurgique.

#### *Infrastructures*

- Que le gouvernement du Québec favorise des infrastructures qui susciteront la transformation des minéraux et qui auront des effets structurants sur les économies régionales, plutôt que celles favorisant l'exportation du minerai sous sa forme brute.

#### *Retombées pour les fournisseurs miniers et métallurgiques*

- Que le gouvernement du Québec et la grappe minière du Québec mettent de l'avant une stratégie visant à favoriser l'émergence de réseaux régionaux forts de fournisseurs d'équipement miniers afin de mener le secteur à un stade de développement où il sera en mesure d'exporter son savoir-faire.
- Que le gouvernement du Québec aide ces entreprises à identifier d'autres clients (secteurs) potentiels pour diminuer les impacts du caractère cyclique du secteur minier sur leurs opérations.

#### *Développement des filières métalliques*

- Que le gouvernement du Québec appuie le développement de nouveaux produits métalliques issus des filières présentes ou émergentes au Québec.
- Que le gouvernement du Québec et l'industrie favorisent les mesures pour accroître le recyclage des métaux, la valorisation des sous-produits et l'efficacité énergétique.
- Que le gouvernement du Canada collabore à la recherche dans le domaine de la captation du CO<sub>2</sub> (près des sites métallurgiques) et l'affinage du fer par électrolyse.

- Que le gouvernement du Québec donne la priorité aux filières les plus porteuses, dont les filières des terres rares, du lithium, du titane, de l'alumine et du niobium, qu'une attention particulière soit portée à la nouvelle filière des terres rares, autant en termes de santé et sécurité au travail que de perspectives de transformation au Québec, et qu'il favorise le développement de l'ensemble des segments de ces filières, le tout en respect de l'environnement, de la protection de la santé et de la sécurité des travailleuses et travailleurs ainsi que celle des communautés.
- Que le gouvernement du Québec se positionne maintenant dans les secteurs du nickel et du fer, afin d'accroître les perspectives de transformation dans l'avenir.
- Que le gouvernement du Québec appuie les mesures visant le maintien des activités de transformation des secteurs du cuivre et du zinc (recyclage, modernisation, connaissances géologiques pour la découverte de nouveaux gisements).
- Que le gouvernement du Québec maintienne son appui à la grappe minière naissante, en veillant conjointement avec l'industrie à ce que les synergies s'étendent aux fournisseurs, ainsi qu'aux entreprises métallurgiques.
- Que le gouvernement du Québec s'engage à ce que les travailleuses et les travailleurs contribuent au dynamisme de la grappe et participent aux discussions quant à l'orientation des développements dans le secteur.

## Industrie du bois, du papier et de la forêt

### *État de la situation*

Lors de la dernière décennie, plusieurs problèmes ont surgi dans l'industrie forestière. Cela a eu un impact dramatique sur certaines communautés régionales qui dépendaient principalement ou fortement de l'exploitation des ressources forestières.

Premièrement, dès 2001, le Département du commerce des États-Unis a jugé que le gouvernement canadien percevait des droits de coupe trop peu élevés auprès des compagnies forestières canadiennes. Afin de protéger leur industrie, les États-Unis ont alors imposé aux entreprises canadiennes des droits compensatoires sur les exportations. Cette situation a évidemment eu un impact négatif sur le niveau d'activité du secteur, de même que sur les résultats financiers des compagnies forestières canadiennes. Le conflit du bois d'œuvre a été long, et ce n'est qu'en 2006 que les deux pays ont signé un nouvel Accord sur le bois d'œuvre résineux; l'entente consistait essentiellement à retirer les droits compensatoires sur les exportations et à rembourser la plus grande part des droits qui avait dû être versée par les compagnies forestières canadiennes depuis 2002.

Deuxièmement, comme l'ensemble du secteur manufacturier, l'industrie forestière a évidemment été affectée de façon adverse par l'appréciation du taux de change à compter de 2003. Le dollar canadien exprimé en dollar américain (moyenne à midi) a vu sa valeur passer d'un creux de 0,63 \$ CAN/\$ US en 2002 à 0,71 \$ CAN/\$ US en 2003, puis à 0,82 \$ CAN/\$ US en 2005. La tendance à l'appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain s'est poursuivie jusqu'à nos jours. Le taux de change était de 1,01 \$ CAN/\$ US en moyenne en 2011. Ce phénomène a évidemment pesé sur les exportations de l'industrie forestière aux États-Unis.

Troisièmement, à la suite de la publication du rapport Coulombe en décembre 2004, il était devenu évident que la forêt québécoise était exploitée de façon non durable. Conséquemment, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a décidé de revoir à la baisse la possibilité forestière des essences résineuses de 20 % en 2005, puis de 5,5 % additionnels en 2006 (la possibilité forestière des essences feuillues a, quant à elle, été réduite de 5 % en 2005). Le gouvernement du Québec (2008–2012) a aussi mis en œuvre d'autres recommandations du rapport Coulombe, telles que la création du poste de forestier en chef et l'introduction du principe d'aménagement forestier écosystémique. Plus récemment, d'autres modifications ont été apportées au régime forestier québécois, notamment l'adoption de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* en mars 2010.

Quatrièmement, la crise financière mondiale et la grande récession qui a suivi sont venues ajouter aux difficultés importantes que connaissait déjà l'industrie forestière. La bonne tenue de l'industrie de l'habitation au Canada n'a pu compenser l'effondrement de ce secteur aux États-Unis. Après avoir atteint un creux de 478 000 en avril 2009, les mises en chantier résidentielles aux États-Unis progressent lentement. Elles atteignaient 872 000 en moyenne annuelle en septembre 2012, ce qui est encore nettement inférieur aux 1,5 million de mises en chantier nécessaires pour qu'on puisse parler d'un marché immobilier en santé.

Cinquièmement, des problèmes structurels frappent aussi l'industrie, tels que le déclin apparemment irréversible du secteur du papier journal au Québec, la montée en force de pays producteurs ayant accès à de la fibre à coût moindre qu'au Québec, produite à partir d'eucalyptus provenant de certains pays émergents et du sud des États-Unis notamment, etc.

Pour les entreprises de l'industrie forestière, les changements mentionnés précédemment se traduisent par une augmentation des coûts ou une diminution des revenus, ce qui occasionne une perte de compétitivité. Celle-ci a eu un impact direct sur la situation financière des entreprises de l'industrie forestière. Ces dernières ont vu leur endettement augmenter lors des dix dernières années et elles ont dans l'ensemble connu un faible taux de rendement sur le capital. Dans un tel contexte, les entreprises ont dû ajuster leur offre à la demande, afin de rester en activité avec un volume de production moindre. C'est ce qui explique que l'actualité des dernières années est ponctuée de fermetures d'usines, de mises à pied et de communautés mises à mal par la disparition de la principale activité économique de la région.

Au Québec, chacun des segments de l'industrie forestière a connu une évolution différenciée lors des dernières années.

Dans le segment de la foresterie et de l'exploitation forestière (SCIAN 113),<sup>49</sup> l'emploi a atteint un sommet de 18 399 en 1997. Par la suite, l'emploi a diminué régulièrement pour atteindre 7 727 en 2011. Pour ce qui est de la valeur ajoutée (PIB de l'industrie), un sommet de 1,384 milliard de dollars a été atteint en 2005. Ensuite, en raison de la récession, la valeur ajoutée s'est établie à 854 millions de dollars en 2009. Depuis, le PIB industriel a remonté à 1,193 milliard de dollars.

Dans le segment de la fabrication de produits en bois (SCIAN 321), à partir de 1991, l'emploi a augmenté de façon régulière pour atteindre un sommet de 44 406 en 2004; par la suite, l'emploi a diminué rapidement pour se fixer à 26 964 en 2011, un niveau à peine supérieur à celui de 1991. La valeur ajoutée, ou le PIB de ce segment, est passée d'un sommet de 3,493 milliards de dollars en 2002 à 2,562 milliards en 2011.

Dans le segment de la fabrication du papier (SCIAN 322), l'emploi était de 43 659 en 1991 et a en général diminué régulièrement par la suite, atteignant 24 619 en 2010. On observe un léger rebond en 2011, l'emploi se fixant à 25 057. La valeur ajoutée de ce segment a atteint un sommet de 4,409 milliards de dollars en 2002, pour redescendre à 3,206 milliards en 2011.

Au total, pour l'ensemble des trois segments qui composent l'industrie forestière, l'emploi a atteint un sommet de 91 393 en l'an 2000, puis a commencé à décliner rapidement à compter de 2004, pour atteindre 59 748 en 2011. La majorité des emplois a toutefois été perdue de 2004 à 2011, 29 011 emplois ayant disparu. Le PIB de l'industrie forestière a atteint un maximum de 9,140 milliards de dollars en 2005, pour ensuite diminuer jusqu'à 6,961 milliards en 2011.

Malgré ses difficultés, l'industrie forestière demeure une activité économique structurante importante pour plusieurs régions du Québec. Encore aujourd'hui, il y a plus de travailleuses et de travailleurs dans le secteur forestier que dans le secteur minier. Devant la crise structurelle qu'elle connaît, l'industrie forestière réorganise progressivement ses activités. À

---

49. SCIAN : Système de classification industrielle de l'Amérique du Nord.



terme, la mise en place par le présent gouvernement d'un nouveau régime forestier prévoyant une gestion durable de la forêt devrait contribuer à la relance de la croissance dans ce secteur, même si la mise en œuvre intégrale du régime en 2013 suscite certaines inquiétudes dans l'industrie forestière, notamment en ce qui concerne la disponibilité du bois et l'évolution de son coût.

Les données les plus récentes montrent que la possibilité forestière demeure passablement supérieure au volume de bois récolté pour l'ensemble du Québec. Cet écart devrait toutefois se resserrer avec le retour à la croissance économique. Quant au coût du bois, le nouveau régime forestier prévoit qu'il sera désormais déterminé par un marché compétitif. Le nouveau Bureau de mise en marché du bois du Québec (BMMB) est chargé de mettre en vente libre entre 20 et 25 % du bois disponible sur les terres publiques. Les prix obtenus par le BMMB sur le marché libre détermineront le niveau des redevances que les entreprises forestières devront payer pour leurs garanties d'approvisionnement sur le 75 à 80 % restant du bois des terres publiques. Ce nouveau mécanisme de détermination des prix du bois de la forêt publique vise à favoriser l'innovation et le développement de produits à valeur ajoutée tout en augmentant les revenus que le gouvernement tire du domaine public. Fait à noter, les redevances perçues auprès des entreprises forestières serviront à financer un important programme de travaux sylvicoles qui devrait, à terme, garantir la disponibilité de la ressource à coût compétitif pour l'industrie.

## **Perspectives d'avenir de l'industrie et mesures de relance/reconversion**

### ***Produits du bois***

Les marchés des produits du bois (scieries et usines de panneaux) dépendent grandement de l'évolution du secteur de l'habitation aux États-Unis. Or, entre 2004 et 2010, la construction entamée de nouveaux logements privés est passée d'environ 2 millions à un peu moins de 587 000, soit une diminution de près de 70 %. Malgré sa bonne tenue, le secteur de la construction au Canada n'a pu compenser l'effondrement de la construction résidentielle aux États-Unis, qui a été provoqué par la crise des hypothèques à risque et la récession qui a suivi. L'industrie des produits du bois de commodité ne pourra vraisemblablement augmenter ses parts de marché aux États-Unis avant qu'il y ait une véritable reprise économique chez nos voisins étatsuniens. Il est important de rappeler que les producteurs du sud des États-Unis disposent d'une ressource ligneuse abondante, de bonne qualité, à faible prix, ce qui les rend très compétitifs. Finalement, il faut souligner que les revenus de l'industrie des produits du bois ont aussi diminué en raison de la baisse des ventes et du prix des sous-produits comme les copeaux (la demande de l'industrie des pâtes et papiers, elle aussi en difficulté, est en décroissance ces dernières années).

Pour assurer sa pérennité, l'industrie des produits de bois doit certes poursuivre sa consolidation (ajuster l'offre de produits de commodités à la demande), mais elle doit surtout trouver le moyen d'augmenter la valeur de son panier de produits. Pour ajouter de la valeur à sa production, l'industrie doit miser sur la différenciation et la qualité de ses produits et sur une connaissance plus pointue de sa clientèle et de ses besoins. Une telle transformation de l'industrie nécessitera des efforts au chapitre de l'innovation et de la R-D et ne pourra se faire que progressivement. Entre temps, le segment plus traditionnel de l'industrie, celui qui produit des commodités, devra redevenir compétitif, ce qui passe par des stratégies d'affaires collaboratives plutôt que compétitives et par une modernisation des équipements qui augmentera la productivité des usines.

La transformation du secteur des produits en bois est déjà en cours. L'avenir dans le secteur de la production de ces produits se trouve dans l'accélération du développement de produits de construction durables, résistant au feu et mettant en valeur l'apparence du bois. Une avancée importante dans ce secteur est la croissance des systèmes de construction complets (résidentiels et non résidentiels). Effectivement, les travaux de construction se déplacent de plus en plus vers les usines (certains spécialistes parlent de construire des bâtiments comme on construit des voitures). Un accent marqué est mis sur l'ingénierie, la conception, la planification, l'utilisation de matériaux avancés et l'intégration de l'ensemble des matériaux dans des produits novateurs. Une nouvelle génération de bois d'ingénierie pénètre progressivement le marché<sup>50</sup> :

- poutrelles en I
- poutres et colonnes de bois lamellé collé
- Bois de copeaux parallèles (PSL)
- Bois de placages stratifiés (LVL)

---

50. Le développement de ces nouveaux matériaux de construction est notamment imposé par la baisse de la qualité des billes et l'augmentation des coûts. On peut trouver la description exacte de ces bois d'ingénierie sur le site web du Centre d'expertise sur la construction commerciale en bois ([www.cecobois.com](http://www.cecobois.com)).

- Bois de longs copeaux laminés (LSL)
- Panneau structural de lamelles orientées (OSB)

### ***Pâtes et papiers***

La production de l'industrie des pâtes et papiers est diversifiée et comprend les segments des produits d'emballage, des papiers d'hygiène et du papier journal. Tous les segments de l'industrie ne sont pas affectés de la même façon par la conjoncture économique et les tendances de long terme. Au Québec, comme au Canada d'ailleurs, le segment du papier journal est très important (encore en 2010, la production du Québec s'élevait à 2,632 tonnes métriques, pas beaucoup moins que les États-Unis qui étaient le quatrième joueur mondial). Malheureusement, c'est aussi le segment de l'industrie qui connaît le plus de difficultés, ce qui explique la diminution de production, les fermetures d'usines et les pertes d'emplois des dernières années. Les usines de papier journal québécoises font face à plusieurs problèmes. Selon RISI<sup>51</sup>, plusieurs usines québécoises auraient les coûts de production parmi les plus élevés en Amérique du Nord, notamment à cause des facteurs suivants : coût de transport découlant de la distance des marchés, taux de change défavorable, coût plus élevé qu'ailleurs pour l'électricité, etc. Des études comparatives réalisées par RISI et PriceWaterhouse ont établi que certaines usines américaines ont des coûts de production inférieurs de 140 \$/tonne par rapport à ceux des usines québécoises. Dans ces conditions, il y a peu de chances que des diminutions de coûts, même significatives, soient suffisantes pour maintenir l'ensemble du parc de production actuellement en opération. Toutefois, même si d'autres fermetures d'usine de papier journal semblent inévitables, l'industrie doit arriver à sauvegarder les meilleures usines en les faisant passer dans le premier ou le deuxième quartile des usines nord-américaines quant aux coûts (le marché du papier journal est essentiellement nord-américain).

Même si la demande mondiale de papier journal augmente entre 1 % et 2 % par an, les ventes à l'exportation ne semblent pas être une option pour les usines québécoises selon certains experts, puisqu'elles sont non seulement désavantagées par leurs coûts de production élevés, mais aussi par leur éloignement des marchés en croissance des pays d'Asie. Toutefois, il est à noter qu'alors que les exportations du Québec vers les États-Unis diminuaient de 750 milliers de tonnes métriques de 2007 à 2010, celles vers les autres pays augmentaient de 430 milliers de tonnes, compensant ainsi une bonne part du déclin de la demande américaine. Il n'est donc pas si certain que les exportations hors États-Unis ne puissent pas être une partie de la solution. En fait, pour la première fois en 2010, les expéditions québécoises de papier journal étaient moins importantes aux États-Unis que dans l'ensemble des autres pays. La demande de papier journal en Amérique du Nord a diminué de 65 % depuis l'an 2000.

Par ailleurs, la demande ne diminue pas seulement à cause des impacts de la grande récession, mais aussi en raison d'un changement structurel en cours depuis le début du millénaire, la croissance de la demande pour l'information électronique aux dépens de l'information publiée par les journaux ou sur support papier. Même si le papier est une ressource recyclable et renouvelable dont il est légitime de faire la promotion, les tendances actuelles confirment que, pour certains usages, le papier perd la bataille contre les supports numériques. On peut d'ailleurs penser que ce phénomène est plus prononcé dans les économies développées, comme en Amérique du Nord, là où les consommateurs ont les

---

51. RISI – *The leading information provider for the global forest products industry* ([www.risiinfo.com](http://www.risiinfo.com))

moyens de se procurer les nouvelles technologies d'information et de communication. Et même là, les données les plus récentes indiquent que la demande de papier journal n'a pas repris au niveau escompté en Chine au sortir de la récession de 2008–2009.

Les difficultés éprouvées par l'industrie du papier journal ont entraîné des problèmes dans l'industrie de la production du bois. La baisse de production de papier journal québécois a provoqué une réduction importante du prix des copeaux, qui représentaient une source de revenus importante pour l'industrie des produits de bois (usines de sciage).

Voyant les problèmes s'accumuler depuis plusieurs années, les entreprises produisant du papier journal ont examiné différentes options pour assurer leur pérennité, y compris la reconversion des usines existantes vers d'autres créneaux, qu'il s'agisse d'autres produits traditionnels ou de nouveaux produits (bioproduits, bioénergie).

Lorsque c'est possible, les usines de papier journal doivent considérer une réorientation de leur production vers d'autres produits traditionnels de l'industrie des pâtes et papiers : pâtes, papiers fins, produits d'emballage, papiers d'hygiène, etc. La demande pour ces produits se maintient. Pour certains de ces produits, on observe même une croissance de la demande.

Par ailleurs, beaucoup d'efforts de R-D sont actuellement investis dans l'identification de nouveaux procédés et de nouveaux produits (produits du bioraffinage notamment : nanocellulose cristalline (NCC), nanofilaments de cellulose (NFC), gels de cellulose, etc.)<sup>52</sup>. Toutefois, la réorientation d'un secteur industriel vers de nouvelles productions pose des défis technologiques et financiers importants. De plus, même si le développement d'un nouveau produit est un succès technologique, il n'y a pas de garantie que le produit sera un succès auprès des consommateurs, qu'il y aura une demande suffisante. Le risque de marché vient donc s'ajouter à l'incertitude qu'implique la reconversion des usines. Pour l'instant, il est difficile de voir jusqu'à quel point, et surtout sur quel horizon, les bioproduits et productions alternatives envisagées pourront prendre le relais de la production de papier journal. Ceci dit, il est clair qu'il faut développer ces productions alternatives au maximum, puisque même dans le meilleur des scénarios, la production de papier journal semble appelée à décliner au Québec.

La diminution de la consommation de papier journal en Amérique du Nord est susceptible d'avoir des conséquences importantes sur d'autres segments de l'industrie. Les consommateurs recherchent des produits toujours plus écologiques, ils réclament des contenus de fibres recyclées sans cesse plus importants alors que l'offre, provenant principalement des fibres récupérées par les systèmes de collecte sélective, est réduite en raison de la baisse de consommation de papier journal. Pour cette raison, il y a une incertitude quant à la disponibilité de la fibre recyclée pour l'avenir, et il en va de même pour l'évolution de son prix – rappelons ici que certaines entreprises, comme Cascades, utilisent un fort pourcentage de fibre recyclée pour leur production. Le fait que les réseaux de collecte sélective sont déjà plus performants dans la récupération de vieux papiers vient limiter la possibilité d'une croissance de l'offre de fibre recyclée. Puisque les consommatrices et les consommateurs continueront de réclamer des produits issus d'une démarche environnementale responsable, de la fibre vierge conforme aux exigences de la certification forestière devra compenser la réduction de l'offre de fibre recyclée.

---

52. Pour plus de détails sur ce sujet, voir la présentation de Serge Constantineau au conseil fédéral de la FIM le 15 novembre 2012, *L'innovation, source d'opportunités pour l'industrie forestière?*

## **Bioproduits et bioénergie**

Comme il a déjà été mentionné, les bioproduits sont identifiés comme une des productions alternatives qui permettraient de donner de nouveaux débouchés à l'industrie des pâtes et papiers. Même si cette avenue offre des perspectives intéressantes, un comité d'experts mis sur pied par le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ) estime qu'il ne faut pas considérer les bioproduits comme une panacée, car il y a encore loin de la coupe aux lèvres et le Québec n'est pas seul sur la patinoire. Selon le CIFQ, la réalisation des projets de bioraffinage n'est pas acquise et ce modèle ne pourra s'appliquer à toutes les usines. S'orienter vers la fabrication de bioproduits nécessitera une transformation en profondeur de l'ensemble de l'industrie forestière, un changement du modèle d'affaires qui va bien au-delà d'une simple amélioration des processus de fabrication ou de la réduction des coûts. Toute la chaîne de valeur de l'industrie doit être réexaminée. L'idée d'intégrer dans une même usine la production de produits traditionnels et celle de bioproduits (composés de la chimie organique, notamment) est porteuse et permettrait d'augmenter la valeur ajoutée de l'industrie des pâtes et papiers. Toutefois, une telle transformation nécessite des capitaux importants dont ne dispose pas l'industrie forestière actuellement. Par ailleurs, la production de bioproduits à partir de fibre de bois pourrait intéresser d'autres secteurs industriels disposant de plus de liquidités, comme l'industrie pétrochimique par exemple.

Il nous apparaît clair que l'industrie des pâtes et papiers aura besoin de l'aide des gouvernements pour se lancer dans une telle transformation de ses activités. Le gouvernement du Canada et celui du Québec sont d'ailleurs déjà actifs au niveau du soutien à la R-D et des transferts technologiques. De plus, compte tenu de l'ampleur des investissements nécessaires pour transformer les usines actuelles en centres de bioraffinage, certains estiment que des partenariats avec l'industrie pétrochimique sont une voie à explorer. Le modèle d'affaires de l'industrie pétrochimique, fondé sur la diversification du portefeuille de produits, dont certains à volume restreint, mais à forte marge bénéficiaire, pourrait inspirer l'industrie papetière. Le CIFQ considère pour sa part que l'accompagnement des deux paliers gouvernementaux et l'implication d'autres industriels ayant accès au capital seront essentiels aux succès du développement d'une industrie québécoise du bioraffinage.

Certains projets de bioraffinage sont déjà en cours au Québec, mais il ne s'agit pas encore de production à l'échelle commerciale. Un des projets les plus souvent cités est l'usine de démonstration de CelluForce à Windsor qui a pour objectif de produire une tonne par jour de nanocellulose cristalline (CelluForce est une coentreprise de Domtar et FPIInnovations, cette dernière étant une organisation vouée à la recherche et à l'innovation qui est financée tant par le secteur privé que les deux paliers gouvernementaux). La nanocellulose cristalline possède plusieurs propriétés intéressantes. Elle améliore la résistance et la solidité des matériaux et réduit les dommages causés par l'usure, l'humidité ou les rayons UV. Ses propriétés uniques, notamment la couleur, l'activité antimicrobienne et d'autonettoyage, permettent d'envisager de créer une multitude de nouveaux nanoproduits forestiers qui trouveront, d'ici cinq à dix ans, des applications dans les domaines suivants : films iridescents (magnétiques ou optiques), produits cosmétiques, produits de construction améliorés (composites renforcés), applications médicales diverses, matériaux d'emballage vert et intelligent, membranes conductrices d'électricité, biocomposites pour le remplacement des os, revêtements novateurs (peintures, enduits et adhésifs).

Une autre avenue de diversification intéressante pour l'industrie des pâtes et papier est évidemment la production de bioénergie par la cogénération. La demande pour la biomasse

forestière dédiée à ce type de projets est en hausse depuis quelques années. FPInnovations mentionnait d'ailleurs, dans le document *Biopathway*<sup>53</sup> préparé à l'intention de l'Association des produits forestiers du Canada, que les produits qui présentent actuellement les meilleurs rendements pour l'industrie forestière québécoise sont les granules torréfiées et les biohuiles produites par pyrolyse. Cependant, si ces avenues sont intéressantes pour la survie de l'industrie à court terme, elles n'entraîneront pas les changements structurels dont l'industrie a besoin.

Les projets de fabrication de granule peuvent présenter un intérêt pour les entreprises qui pourront les intégrer à leur panier de produits. Il s'agit d'une solution pour valoriser les sous-produits de la fabrication des produits plus traditionnels. La demande pour les granules est toutefois essentiellement régionale, les possibilités d'exportation étant ainsi limitées. La mise en place de centrales de cogénération dans un complexe intégré de transformation de la matière ligneuse est une solution, entre autres, pour abaisser les coûts de production de la vapeur et tirer un revenu complémentaire avec l'électricité vendue aux clients, notamment Hydro-Québec.

**Marché mondial potentiel pour les bioproduits et les produits, forestiers conventionnels, milliards de dollars US<sup>54</sup>.**

	2015	2020	2030
Bioproduits (bioénergie, produits chimiques, fibres composites)	505	776	1 309
Produits forestiers conventionnels	495	512	545

---

53. *Transforming Canada's Forest Products Industry: Summary of Findings from the Future Biopathways Project*, Forest Products Association of Canada, Février 2010.

54. *International Perspectives of the Canadian/Québec Forest Products Industries*, Claude Rioux, chercheur associé au CRIMT, mars 2012.

## **Résolution 5 : Relancer l'industrie du bois, du papier et de la forêt**

### *Produits du bois*

- Que le gouvernement du Québec s'assure de l'application des recommandations du groupe de travail visant à favoriser une utilisation accrue du bois dans la construction (rapport Beaulieu) qui vise à faire passer de 20 à 30 % l'utilisation du bois dans la construction non résidentielle, notamment en :
  - Favorisant la concertation de l'industrie et des décideurs par la mise en place : 1) d'un comité interministériel de haut niveau qui s'assurera que l'État donne l'exemple; 2) d'une grappe sur l'utilisation du bois, en partenariat avec l'industrie;
  - Formant les différents intervenants et en les soutenant sur le plan technique par : 1) des initiatives de formation continue pour les professionnels et d'autres intervenants de la construction; 2) les ordres professionnels concernés afin d'améliorer la formation des étudiantes et des étudiants et de reconnaître les diplômes étrangers; 3) la conception et la diffusion de documentation ainsi que l'offre de soutien technique aux professionnel-les et aux donneurs d'ordre;
  - Soutenant la recherche et le développement par la création d'une chaire de recherche sur la construction en bois écoresponsable.
- Que le gouvernement du Québec fasse en sorte que, tout en garantissant l'exploitation durable de la ressource forestière, le nouveau régime forestier ait pour effet d'assurer la disponibilité de matière première à coût compétitif.
- Que l'industrie, avec le soutien des gouvernements, fasse croître la part des produits à valeur ajoutée dans la fabrication de produits en bois, réduisant ainsi la part des produits de commodité.
- Que le gouvernement du Québec s'assure du développement des nouvelles activités économiques qui s'approvisionneront à partir des forêts de proximité instaurées par le nouveau régime forestier et qu'il soutienne les projets mis de l'avant par les élus locaux et régionaux et les communautés autochtones.

### *Pâtes et papier*

- Que les gouvernements et l'industrie mettent en œuvre une stratégie visant à sauvegarder ou convertir un certain nombre d'usines de papier journal ou, lorsque c'est possible, procéder à la conversion des usines de papier journal moins performantes vers d'autres produits traditionnels ayant de meilleures perspectives d'avenir, comme les cartons, les papiers tissus et les pâtes pour l'industrie textile.
- Que le gouvernement du Québec mette de l'avant un ensemble de mesures ayant pour objectif d'assurer la compétitivité des meilleures usines de papier journal, afin de permettre au Québec de conserver un certain niveau d'activité dans ce segment en pleine décroissance en Amérique du Nord. Que cette compétitivité ne repose pas sur une baisse des conditions de travail.

*Bioproduits et bioénergie*

- Que le gouvernement du Québec appuie les industries de bioproduits et bioénergie afin qu'elles accélèrent l'intégration des activités de bioraffinage aux usines de pâtes et papiers actuelles dans le but de stimuler le développement du secteur des bioproduits.
- Que le gouvernement du Québec, par le biais de la future Banque de développement économique du Québec, offre des aides gouvernementales pour la R-D, la commercialisation, l'exportation, de même qu'un soutien financier pour les investissements.
- Que le gouvernement du Québec appuie également ces industries afin qu'elles accélèrent le développement de la bioénergie, telle que la cogénération.
- Que le gouvernement du Québec s'assure qu'il n'y ait pas de concurrence déloyale entre les différentes usines qui font de la cogénération.
- Que le gouvernement du Québec s'assure que les taux de kilowattheure auxquels les installations de cogénération vendent de l'électricité à Hydro-Québec soient uniformisés.



## **Aluminium**

### **La première fusion**

Le secteur de l'aluminium est un des secteurs industriels les plus importants au Québec. Il figure d'ailleurs en tête de liste des exportations internationales québécoises (6,2 milliards de dollars en 2011) et est donc une source de richesse importante pour l'ensemble du Québec. Il l'est aussi pour les régions où elle est implantée (notamment le Saguenay–Lac-Saint-Jean et la Côte-Nord) grâce à plus de 10 000 emplois (production et 1<sup>re</sup> transformation) qui en dépendent directement.

Historiquement, l'implantation des alumineries au Québec est liée au faible coût de l'énergie hydroélectrique. Or, cet avantage s'érode actuellement pour les alumineries dépendantes du réseau public, avec la baisse de prix de l'énergie en Amérique du Nord<sup>55</sup>, causée par l'abondance des gaz de schistes, et par l'accès aux énergies fossiles pour les alumineries en Chine et au Moyen-Orient. Bien que l'attribution de blocs d'énergie à taux concurrentiels et prévisibles demeure vitale, l'avantage du Québec se situe de plus en plus dans l'expertise acquise au fil des ans par la main-d'œuvre et les centres de recherche, de même que dans l'efficacité énergétique des processus de production au Québec.

Après une reprise vigoureuse faisant suite à la récession, le secteur de la première fusion d'aluminium fait actuellement face au ralentissement de la demande mondiale et à des capacités excédentaires de production engendrées par l'accroissement rapide de l'offre mondiale, notamment au Moyen-Orient et en Chine. Ainsi, le prix de l'aluminium est passé de 2 800 dollars américains la tonne vers mai 2010 à environ 2 000 dollars la tonne en novembre 2012. Néanmoins, les perspectives à moyen terme demeurent intéressantes.

De nombreux projets d'investissement sont sur la table depuis quelque temps pour moderniser les alumineries totalisant plus de 8 milliards de dollars<sup>56</sup>. La réalisation de plusieurs d'entre eux a cependant pris du retard en raison de la récession. Même si l'envergure de certains projets a été revue à la baisse, aucun n'a été mis au rencart. Ainsi, dans les prochaines années, les alumineries québécoises seront davantage en mesure de faire compétition aux usines américaines et mondiales, alors que la baisse des prix de l'énergie intensifie la concurrence – les usines américaines sont cependant moins modernes que les alumineries québécoises pour la plupart.

Tous ces projets de modernisation n'auraient pas été possibles sans l'aide du gouvernement. On note d'une part l'attribution de blocs d'énergie (totalisant 1050 MW), en plus de la prolongation de certains contrats existants sur d'autres blocs énergétiques ou ceux concernant des droits de barrages hydroélectriques privés. D'autre part, le gouvernement a fourni d'importants avantages financiers, soit des prêts sans intérêt de 853 millions de dollars et des avantages fiscaux totalisant 112 millions. Malheureusement, si le gouvernement (2008–2012) a réussi à négocier des créations d'emplois avec Alouette (300 emplois directs et 1 000 autres emplois pour la phase 3), il n'a pas réussi à faire de

---

55. Ce même phénomène incite encore plus à utiliser l'énergie pour transformer l'aluminium, plutôt que de l'exporter aux É.-U. On estime que le contrat 2012-2038 signé entre Hydro-Québec et le Vermont rapporte en ce moment environ 6 cents/kWh. Par ailleurs,

56. 2,1 milliards de dollars chez Alcoa dont 1,2 milliard pour l'aluminerie de Baie-Comeau, 4,1 milliards de dollars chez Rio Tinto Alcan pour les phases 1 – en construction – 2 et 3 – en projet – de l'usine AP-60 à Jonquières et 2 milliards pour le projet de phase 3 d'Alouette (ce projet a été annoncé, mais reste à être confirmé par les actionnaires d'Alouette). Ces projets totalisent une augmentation de la capacité de production d'environ 760 000 tonnes d'aluminium (une augmentation de 28 % des capacités actuelles). Il y a aussi des investissements de plus faible envergure dans les alumineries Grande-Baie et Laterrière. Notons en contrepartie la fermeture récente de l'aluminerie de Beauharnois et celle possible en 2014 de l'aluminerie de Shawinigan, dont les cuves sont relativement désuètes.

même avec Alcoa et Rio Tinto Alcan. Le gouvernement (2008–2012) a néanmoins réussi à faire contribuer les entreprises dans le développement économique, soit du Québec, de la région ou des localités où les alumineries sont implantées à une hauteur totale de 168 millions de dollars.

## **L'exploitation et la production d'alumine**

Traditionnellement, la filière de l'aluminium consistait en plusieurs étapes (1. extraction de la bauxite, 2. Production d'alumine, 3. Production d'aluminium, 4. Première transformation<sup>57</sup>, c'est-à-dire laminage, étirage, extrusion et alliage de l'aluminium, 5. la 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> transformation). Historiquement, le Québec n'était pas très présent dans l'extraction et la production d'alumine, ne possédant pas de bauxite. Cependant, les choses s'apprêtent à changer, puisqu'une entreprise québécoise, Orbite, a développé une technologie pour produire de l'alumine à partir d'argile qu'elle compte extraire en Gaspésie. Elle prévoit démarrer ses opérations de production d'alumine en 2013 par le biais d'une coentreprise avec la multinationale russe de l'aluminium Rusal. Selon Orbite, aux taux de capacité de production actuellement établis, elle pourrait accaparer 20 % du marché mondial de l'alumine ultrapure en 2013, en plus de produire 7 000 tonnes par jour d'alumine métallurgique. Bien que rien d'officiel n'ait été annoncé à ce sujet, Rusal cherche également à développer un projet d'aluminerie au Québec qui s'approvisionnerait de l'alumine d'Orbite. L'alumine pourrait aussi approvisionner les autres alumineries québécoises, mais l'éventualité d'exporter l'alumine – au moins en partie – n'est pas exclue à l'heure actuelle par les partenaires du projet.

À noter que la technologie d'extraction d'Orbite est plus écologique que celle utilisée traditionnellement pour l'extraction de la bauxite dans la mesure où elle ne produit pas de boue rouge, soit le résidu toxique associé au procédé Bayer traditionnellement utilisé.

## **La transformation**

La transformation de l'aluminium est un des maillons faibles de la filière. Bien que le Québec soit un joueur important dans la production d'aluminium, seulement 24 % de celle-ci fait l'objet d'une transformation au Québec – pourcentage qui pourra se voir réduire à la suite de la fermeture récente de Novalis au Saguenay–Lac-Saint-Jean). Les multinationales présentes au Québec (Alcoa et Rio Tinto Alcan) montrent peu d'intérêts pour le développement de la 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> transformation de l'aluminium. Elles ont d'ailleurs décidé, ces dernières années, de céder, ici et ailleurs dans le monde, leurs activités liées à ces transformations pour recentrer leurs activités dans le domaine de la production, en partie en raison des besoins de liquidités occasionnés par les temps durs de la dernière récession.

Par ailleurs, certains intervenants du milieu de l'aluminium considèrent que le développement de l'industrie de la transformation de l'aluminium a été trop fortement axé sur le développement de la Vallée de l'aluminium (la grappe industrielle de l'aluminium au Saguenay – Lac-Saint-Jean). Cette stratégie aurait tablé sur la présence d'Alcan au Saguenay-Lac-Saint-Jean, ce qui à l'époque était justifié par le fait qu'Alcan était une multinationale canadienne. Or, ce n'est plus le cas aujourd'hui. La mise en place d'une grappe industrielle en présence d'une grande multinationale peut poser un certain nombre de problèmes. En effet,

---

57. Aux yeux de Statistique Canada, la production d'alumine, la production d'aluminium, ainsi que le laminage, l'étirage, l'extrusion et l'alliage de l'aluminium font tous partie de la première transformation.

l'essence même d'une grappe industrielle est le partage d'information dans un contexte de concurrence, où l'interaction doit mener à la création d'un système d'innovation. Il est difficile de croire qu'une division d'une multinationale comme Rio Tinto Alcan puisse partager facilement ses informations avec les autres acteurs de la Vallée de l'aluminium, puisque sa planification stratégique s'établit à l'échelle mondiale. Par ailleurs, malgré la présence au Saguenay-Lac-Saint-Jean de nombreux centres de recherche dédiés à l'aluminium, les chercheurs considèrent que la région demeure un embryon de grappe industrielle et qu'elle fait preuve d'un faible degré d'innovation. Cette situation s'explique, selon certains, par l'effort trop faible qui est fait sur le plan de la recherche appliquée, du marketing et de la commercialisation relativement à l'effort qui est fait du côté du développement scientifique et technologique. De fait, le seul centre de recherche privé d'envergure présent au Saguenay-Lac-Saint-Jean est le Centre de recherche et de développement Arvida (CRDA) de Rio Tinto Alcan.

Néanmoins, il importe de reconnaître que l'industrie de la 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> transformation de l'aluminium a progressé ces dernières années au Saguenay-Lac-Saint-Jean, ainsi que dans d'autres régions du Québec, même si les résultats ne sont pas, pour le moment, à la hauteur des attentes. Plusieurs institutions, réseaux d'entrepreneurs et centres de recherche font activement la promotion de cette industrie au Québec. Les multinationales de l'aluminium participent aux diverses activités de ces lieux de concertation, même si elles ne déploient manifestement pas tous les efforts qui étaient attendus pour développer le secteur de la transformation de l'aluminium au Québec. Près d'une trentaine d'établissements sont actifs dans le domaine de la première transformation et leur développement semble se faire à peu près au même rythme que le secteur de la fusion primaire. Il faut ajouter que le dynamisme de la Vallée de l'aluminium s'est surtout concrétisé avec les fournisseurs de machines et d'équipements qui constituent la majorité des 70 entreprises qui gravitent autour de la Vallée de l'aluminium. La création en 2001 de la Vallée de l'aluminium a donc eu son lot de répercussions positives. Bien qu'une étude plus approfondie serait intéressante, le crédit d'impôt remboursable sur les coûts de main-d'œuvre associée aux entreprises de la Vallée de l'aluminium semble toujours pertinent.

Quoi qu'il en soit, l'industrie et les différents paliers gouvernementaux réorientent actuellement la stratégie de développement de l'industrie de l'aluminium. D'abord, à la demande des trois grandes entreprises de l'aluminerie (RTA, Alcoa et Alouette), on a récemment assisté à la création d'une grappe industrielle de l'aluminium du Québec (GIAQ). Les trois entreprises fondent beaucoup d'espoir sur l'essor du secteur des infrastructures et du matériel de transport en aluminium (pont, viaducs, autobus et châssis de wagons de trains de marchandises en aluminium) comme débouchés futurs. Elles jugent qu'une grappe panquébécoise serait plus apte à courtiser les clients potentiels tels Nova Bus, Prévost et Bombardier. Malgré les réticences dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'annonce de Luc Roby comme directeur général de la nouvelle grappe (lui qui était directeur général de la Vallée de l'aluminium) apaise une partie des inquiétudes.

Dans le cadre des coupes budgétaires fédérales aux centres de recherches affiliés au Conseil national de recherches Canada (CNRC), le gouvernement fédéral a récemment décidé de changer la vocation du Centre des technologies de l'aluminium (CTA). La direction du CTA de Chicoutimi sera confiée à celle de l'Institut des matériaux industriels (IMI-CNRC), spécialisé dans le secteur des transports via les technologies de l'aluminium. Cette décision, selon certaines sources, reflète la volonté d'orienter les nouveaux projets de seconde transformation de l'aluminium vers les grandes infrastructures publiques dans le domaine des transports.

Ce réalignement des stratégies de développement de la transformation apparaît intéressant. Néanmoins, il faut noter que la perspective de création d'emploi sera passablement limitée, voire nulle, si les capacités de production pour les produits d'aluminium des grands donneurs d'ordre présents au Québec, comme Canam ou Bombardier, ne se développent pas ici. Par exemple, Bombardier Transports produit déjà du matériel roulant en aluminium (métro, wagon de train), mais cette production est assurée par ses usines américaines, alors que l'usine de La Pocatière produit du matériel en acier inoxydable.

#### **Résolution 6 : Faire progresser l'aluminium de l'extraction au produit final**

- Que le gouvernement du Québec et l'industrie intègrent les activités d'extraction et de production d'alumine dans la stratégie de développement de la filière industrielle de l'aluminium, de manière à ce que l'alumine soit traitée au Québec.
- Que les gouvernements investissent dans la qualification de la main-d'œuvre et l'expertise technologique des centres de recherche qui constituent l'avantage comparatif des alumineries québécoises.
- Que le gouvernement du Québec appuie et soutienne l'industrie afin qu'on mise davantage sur le caractère écologique de l'aluminium québécois (produit en grande partie à partir d'hydroélectricité, plutôt qu'à partir d'énergies fossiles) via l'Aluminium Stewardship Initiative.
- Que le gouvernement du Québec négocie de façon transparente les prochains blocs d'énergie pour la production primaire d'aluminium avec des conditions liées à la création d'emplois.
- Que le gouvernement du Québec coordonne le déploiement de la grappe industrielle québécoise avec celle de la Vallée de l'aluminium et qu'à cette fin, il assure un leadership pour façonner une vision de développement avec les acteurs de la filière.
- Que le gouvernement du Québec et les alumineries soutiennent le développement des capacités technologiques chez les donneurs d'ouvrage qui sont au Québec (Canam, Bombardier, Nova Bus, Prévost, etc.), dans le domaine de la transformation, de l'assemblage des matériels roulants et des infrastructures de transport en aluminium.
- Que le gouvernement du Québec, l'industrie et les centres de recherche continuent de miser sur le développement des PME en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> transformation et des fournisseurs d'équipement et de machines.

## **Industrie chimique et industrie des plastiques**

La production de l'industrie chimique et plastique est très diversifiée et elle compte plusieurs sous-secteurs (produits chimiques ménagers, industriels et de spécialité, produits de la pétrochimie, plastiques, caoutchoucs, composites, peinture et revêtement, chimie de la biomasse, etc.). En 2011, le secteur de la fabrication de produits chimiques (SCIAN 325) comptait 21 618 emplois et avait des livraisons de 8,9 milliards de dollars. En excluant le secteur de la fabrication des produits pharmaceutiques et des médicaments (SCIAN 3254), le secteur employait 13 800 travailleuses et travailleurs et avait des livraisons de 5,33 milliards de dollars en 2009. Le niveau d'emploi dans l'industrie chimique diminue depuis l'atteinte de 27 919 emplois en l'an 2000. De son côté, la fabrication de plastique et de caoutchouc (SCIAN 326) employait 26 870 travailleuses et travailleurs et effectuait pour 5,8 milliards de dollars de livraison en 2011. Le niveau d'emploi a atteint un maximum de 33 107, pour ensuite décliner jusqu'au niveau actuel.

La production de l'industrie chimique alimente plusieurs autres secteurs industriels importants au Québec, notamment les pâtes et papiers, le secteur minier et le secteur des transports. Depuis plusieurs années, ce secteur est globalement en déclin au Québec, même si chaque sous-secteur a sa dynamique propre.

Plusieurs facteurs expliquent les difficultés de l'industrie. La fermeture des raffineries de l'Est de Montréal a privé l'industrie chimique d'une matière première qui jouait un rôle important dans sa compétitivité (il ne reste que deux raffineries au Québec : celle de Suncor dans l'Est de Montréal et celle d'Ultramar à Saint-Romuald). Par ailleurs, les tarifs d'électricité industriels ne représenteraient plus un avantage suffisant pour attirer les investissements – dans le secteur de l'électrochimie, les États-Unis, la Colombie-Britannique et le Manitoba offrent de meilleurs tarifs et bénéficient actuellement des nouveaux investissements.

Malgré ses difficultés, l'industrie pétrochimique demeure présente au Québec et elle utilise une technologie de pointe. La majorité des entreprises de ce segment de l'industrie chimique sont des filiales de multinationales canadiennes, américaines et européennes. Un noyau d'entreprises est établi dans la région de Montréal, à proximité de la raffinerie de Suncor et du port de Montréal. Les entreprises québécoises produisent des oléfines (éthylène, propylène, butylène) et des aromatiques (benzène, toluène, xylène). Plusieurs usines produisent également des résines et des polymères. Le projet de l'entreprise albertaine Enbridge d'acheminer du pétrole de l'Ouest canadien à la raffinerie Suncor de l'Est de Montréal, d'ici deux ans, pourrait relancer l'activité dans ce segment de l'industrie chimique – le flux de la ligne 9 de l'oléoduc entre Sarnia et Montréal serait inversé et 300 000 barils par jour pourraient transiter vers Montréal.

Le segment des produits ménagers, industriels et spécialisés comprend plusieurs grandes entreprises, notamment General Dynamics (explosifs à l'usine de Valleyfield, cartouches et balles à Saint-Augustin-de-Desmaures, munitions et pièces pyrotechniques à Repentigny), Kronos Canada (pigments synthétiques à Varennes) et Sika Canada (produits chimiques pour la construction à Pointe-Claire). Le segment du caoutchouc compte lui aussi plusieurs entreprises, la plus importante étant Bridgestone-Firestone à Joliette. Le segment de l'électrochimie compte sur les entreprises EKA Chimie Canada, Erco Mondial et Canexus Chemical Canada Ltd, qui produisent plus du quart des 1,8 million de tonnes de chlorate de sodium utilisé en Amérique du Nord, cela à partir de quatre usines (Magog, Valleyfield,

Buckingham et Beauharnois). Le chlorate de sodium est utilisé pour le blanchiment de la fibre dans l'industrie forestière (ce produit, plus acceptable du point de vue environnemental, a déplacé le chlore élémentaire).

Le segment de la chimie issue de la biomasse est présentement en croissance et les applications pour les bioproduits industriels sont variées (biocarburants, biocombustibles, biogaz, biofertilisants, biosolvants, biodétergents, biocatalyseurs, peintures et encres biodégradables, bioadhésifs, bioplastiques et biopolymères, biocomposites, etc.). La mise au point de produits à partir de ressources renouvelables (végétale, animale ou marine) afin de répondre aux multiples défis du développement durable demeure une tendance mondiale. Le potentiel de croissance dans ce segment de l'industrie chimique est important.

Dans l'industrie de la plasturgie, la majorité des entreprises sont des PME, dont 75 % comptent moins de 50 employé-es. Leur chiffre d'affaires annuel oscille entre 500 000 dollars et 10 millions de dollars. Plus de 90 % des livraisons sont destinées, à peu près en parts égales, aux secteurs de l'emballage, de la construction et du transport. Le marché des produits d'emballage a connu un essor important, puisque plusieurs secteurs, dont l'industrie alimentaire et l'industrie chimique, utilisent de plus en plus de contenants en plastique pour remplacer des contenants en métal, en carton ou en verre. Les débouchés pour les produits en matière plastique sont aussi importants dans le secteur de la construction, où ces produits servent à fabriquer des portes et fenêtres (PVC), des châssis, des canalisations (tuyaux, raccords, tubes), des plinthes et moulures, etc. Les produits de plastique sont désormais utilisés dans tous les types de construction (résidentiel, commercial, institutionnel). Finalement, dans le transport, la tendance à l'allègement des véhicules offre des perspectives intéressantes pour les pièces en plastique et en matériaux composites. En effet, l'industrie des transports est soumise à une réglementation environnementale de plus en plus sévère (réduction des émissions de polluants dans l'atmosphère et recyclage des pièces) et les matières plastiques permettent aux constructeurs de satisfaire à plusieurs de ces exigences.

#### **Résolution 7 : Redonner un élan aux secteurs chimique et plastique**

- Que les gouvernements privilégient les solutions les moins dommageables sur le plan environnemental pour approvisionner en hydrocarbures l'industrie chimique québécoise. Peu importe les solutions retenues, cet approvisionnement devra se faire dans le cadre d'un développement durable et responsable tout en favorisant l'emploi.
- Que le gouvernement du Québec, par l'entremise d'Hydro-Québec, fasse en sorte que le secteur de l'électrochimie bénéficie de tarifs compétitifs qui permettront au Québec de retrouver son leadership dans ce domaine, profitant, pour ce faire, de l'ajout de capacité électrique prévu lors des prochaines années.
- Que les gouvernements prennent les mesures nécessaires pour que la frontière américaine demeure fluide et que les infrastructures ferroviaires soient adéquates (près de 80 % de la production de l'industrie chimique est exportée aux États-Unis).
- Que les gouvernements encouragent le développement de synergies entre l'industrie minière et l'industrie chimique, de façon à valoriser davantage les ressources minérales québécoises.

- Que le gouvernement du Québec explore les possibilités de développement du secteur de la chimie verte, puisque les bioproduits industriels contribuent de façon importante à la performance environnementale du Québec.

## **Fabrication de matériel de transport terrestre**

L'industrie des équipements de transport terrestre regroupe un vaste champ d'activités comprenant les secteurs des véhicules commerciaux, des véhicules spéciaux, des véhicules récréatifs, des véhicules de transport en commun, des véhicules de défense et de sécurité et des véhicules légers. En 2011, le secteur de la fabrication de matériel de transport (SCIAN 336) employait 35 500 personnes, ce qui représente un net déclin par rapport au sommet de 48 182 emplois de l'an 2000. Il générait des livraisons de 15 milliards de dollars. Toutefois, pour se faire une idée de l'importance du transport terrestre, il faut déduire les emplois et les livraisons du secteur de la fabrication des produits aérospatiaux et de leurs pièces (SCIAN 3364), secteur qui est important au Québec en raison de la présence de Bombardier et de plusieurs de ses fournisseurs.

Le secteur du transport terrestre est caractérisé par la présence de donneurs d'ordre d'envergure internationale, notamment Bombardier Transport, Alstom Transport, Bombardier Produits Récréatifs (BRP), Paccar, Groupe Volvo (Prévost Car et Nova Bus) et par un grand nombre de PME qui approvisionnent les grands donneurs d'ordre. L'industrie comporte plusieurs segments : les pièces automobiles (chiffre d'affaires de 3,7 milliards de dollars et 11 500 emplois), autobus et autocars (chiffre d'affaires de 1,2 milliard de dollars et 4 000 emplois), véhicules récréatifs (chiffre d'affaires de 1,5 milliard de dollars et 5 100 emplois), matériel ferroviaire (chiffre d'affaires de 1,0 milliard de dollars et 4 900 emplois), etc.

Dans le souci d'optimiser les ressources et l'expertise tout en assurant une image forte du secteur au Québec, l'Association des manufacturiers d'équipements de transport et de véhicules spéciaux (AMETVS) et les quatre créneaux d'excellence ACCORD en transport terrestre ont convenu, en octobre 2011, de créer un pôle unique représentant l'ensemble des intérêts de l'industrie québécoise du transport terrestre, soit le Pôle d'excellence québécois en transport terrestre<sup>58</sup>.

Le Québec entend miser sur l'électrification des transports terrestres afin de réduire sa dépendance aux énergies fossiles et d'améliorer son bilan environnemental, puisque le secteur des transports génère plus de 40 % des émissions de GES de la province. L'avenir de l'industrie est prometteur si l'on considère que les solutions pour relever les nouveaux défis de diminution des GES ciblent principalement le secteur du transport terrestre.

L'innovation est un facteur de succès majeur pour l'industrie manufacturière du transport terrestre. À ce chapitre, le Québec est relativement bien positionné dans des domaines précis. En effet, il compte plus de trente centres de recherche universitaires ou centres collégiaux de transfert technologique (CCTT) exerçant leurs activités dans différents domaines qui concernent le transport terrestre routier : matériaux légers, nouveaux systèmes motopropulseurs et électroniques de puissance, batteries, carburants de remplacement, acoustique et systèmes intelligents.

---

58. Les quatre créneaux ACCORD en transport terrestre du Québec sont les suivants : 1) Centre-du-Québec : fournisseurs et équipementiers pour véhicules commerciaux, véhicules spéciaux et produits récréatifs 2) Laurentides : transport terrestre avancé 3) Montérégie : Technologies avancées de matériel de transport et Logistique 4) Estrie : Matériel de transport et élastomères.



## **Électrification du transport collectif**

Les grandes villes du Québec ont plusieurs projets d'électrification de transports collectifs dans leurs cartons. Le problème, c'est que ceux-ci sont réalisés trop lentement, faute de financement suffisant. Le financement du transport collectif, et encore plus de son électrification, est systématiquement inférieur au financement du réseau routier. Puisque 40,7 % des GES émis par le Québec proviennent du secteur des transports, il importe d'accélérer le développement des modes de transport collectif, tant dans les grands centres urbains qu'en région, de façon à ce que le Québec atteigne son objectif de réduction de 20 % des GES en 2020<sup>59</sup>. De plus, le gouvernement doit s'assurer que ces investissements auront un impact positif sur le secteur de la fabrication de matériel de transport.

L'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) a estimé l'impact économique qu'aurait l'accélération de huit projets d'électrification existants et prévus<sup>60</sup> s'ils étaient réalisés simultanément dans le cadre d'un vaste programme d'investissement. Globalement, cela donnerait lieu à un investissement d'un peu plus de 7 milliards de dollars, à la création de 50 000 emplois et à une valeur ajoutée totale de 4,2 milliards de dollars (dont 2,3 milliards seraient versés en salaires). Les estimations précédentes ne prennent pas en compte la réalisation du projet de monorail proposé par l'IRÉC, qui permettrait de relier les principales villes québécoises et de développer une expertise exportable. Le gouvernement devrait d'ailleurs étudier sérieusement ce projet de monorail, qui présente des avantages importants sur le TGV dans le cas du Québec.

Un tel programme d'investissement aurait un effet structurant sur l'industrie québécoise de la fabrication d'équipements de transport collectif (train, métro, autobus). À terme, ce virage accéléré vers les transports collectifs aurait d'autres effets positifs. Il contribuerait à l'atteinte des objectifs du Québec en matière de changements climatiques. Il améliorerait la balance commerciale du Québec, conséquemment à la réduction des importations de pétrole (12 milliards de dollars en 2010). Il va sans dire que la productivité globale de l'économie serait améliorée à la suite de la diminution de la congestion dans les grands centres urbains<sup>61</sup>. L'électrification des transports publics pourrait être un élément important d'une véritable politique de développement favorisant le renforcement et la modernisation du secteur manufacturier et industriel dans une perspective de développement durable.

## **Développement d'une filière des véhicules électriques au Québec**

En avril 2011, le gouvernement du Québec rendait public son Plan d'action 2011–2020 sur les véhicules électriques, qui comprend plusieurs mesures dont le coût s'élève à 250 millions de dollars. Il est à noter qu'Hydro-Québec, par le biais de son plan stratégique 2009–2013, est concernée à plusieurs niveaux par la création d'une filière visant le développement des

---

<sup>59</sup> Le secteur du transport est responsable de 25 % des émissions de GES dans le monde, mais de 40,7 % au Québec en raison de la part importante dans notre bilan énergétique de l'hydroélectricité.

<sup>60</sup> Liste des huit projets d'électrification : trois lignes de tramway à Montréal (985 M\$), réseau de tramway à Québec (1,5 G\$), système léger sur rail sur le pont Champlain (870 M\$), prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal (1,3 G\$), navette ferroviaire entre l'Aéroport de Montréal et le centre-ville de Montréal (600 M\$), électrification du réseau d'autobus de Montréal (896 M\$), réseau de trolleybus de Laval (59 M\$), électrification des lignes de train de banlieue de la région métropolitaine (972 M\$).

<sup>61</sup> Les investissements en transports collectifs sont d'autant plus nécessaires que les problèmes de congestion dans la région de Montréal se sont accrus de façon marquée récemment, notamment en raison de la désuétude de certaines infrastructures (les ponts Champlain et Mercier, l'échangeur Turcot, etc.).

véhicules électriques au Québec. Le plan d'action sur les véhicules électriques comporte essentiellement deux volets.

Le premier volet a pour objectif de favoriser l'utilisation des véhicules électriques. Il s'agit ici de mettre en place les conditions préalables à l'arrivée de ce type de véhicule et d'en soutenir la demande. Le gouvernement a pour objectif de remplacer 25 % des ventes de véhicules traditionnels en 2020 par des véhicules électriques, de préférence fabriqués en tout ou en partie au Québec. Hydro-Québec prévoit que son réseau pourra répondre, sans ajout de capacité substantiel, à la nouvelle demande des voitures électriques. La société d'État est aussi responsable de la mise sur pied d'infrastructures de recharge au Québec – les premières stations de recharge sont disponibles depuis 2012 dans les stationnements incitatifs de l'AMT et ceux de certains partenaires commerciaux d'Hydro-Québec (Metro, Rona). Par ailleurs, afin de stimuler la demande pour les véhicules écoénergétiques, le gouvernement a commencé par accorder un crédit d'impôt à l'achat ou à la location de véhicules neufs (pour un maximum de 10 000 véhicules hybrides rechargeables). Toutefois, depuis janvier 2012, le crédit d'impôt a été remplacé par un rabais à l'achat pouvant atteindre 8 000 dollars – le montant accordé sera déterminé en fonction de la capacité de la pile du véhicule.

Le deuxième volet vise le développement de la filière industrielle des véhicules électriques au Québec. Du total des fonds disponibles pour le plan d'action, 125 millions de dollars sont réservés au volet visant le développement d'une filière industrielle. Ce volet se décline en quatre mesures portant sur la recherche et le développement (40 millions de dollars), le soutien aux projets d'investissement (30 millions de dollars), l'attraction de fabricants internationaux (25 millions de dollars) et le développement de l'autobus électrique québécois (30 millions de dollars).

En incluant la participation du secteur privé, le projet d'autobus électrique québécois est évalué à 73 millions de dollars. À l'origine, ce projet émane de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2010–2013 mise de l'avant par le gouvernement du Québec. Les 30 millions de dollars consacrés à ce projet servent à financer deux initiatives.

Premièrement, 27 millions de dollars serviront à la réalisation d'un autobus électrique. Ce véhicule sera développé par un regroupement de six entreprises : Nova Bus, Bathium Canada, Giro, René matériaux composites, Précicad et TM4 (une filiale d'Hydro-Québec qui fournit le moteur électrique). Le prototype d'autobus à motorisation entièrement électrique a été dévoilé en septembre 2012; le second prototype sera fait d'aluminium et permettra d'exploiter efficacement cette ressource naturelle québécoise.

Deuxièmement, les 3 millions de dollars restants iront à la réalisation d'un microbus électrique. Ce véhicule sera développé par le consortium d'entreprises suivant : Infodev, Styl & Tech et Structures CPI. Les deux véhicules seront fabriqués en aluminium et visent à se tailler une place sur les marchés mondiaux.

Au total, ces deux initiatives mobiliseront plus de trente-cinq PME et plusieurs centres de recherche du Québec. Plus de 250 emplois seront ainsi créés ou maintenus.

**Résolution 8 : Placer le Québec à l'avant-garde avec les transports écologiques**

- Que le gouvernement du Québec mette à profit la disponibilité d'énergie renouvelable au Québec pour accélérer l'électrification des transports collectifs.
- Que le gouvernement du Québec évalue la faisabilité de la mise en place d'un réseau de monorail interurbain pour améliorer les liaisons entre les régions du Québec.
- Que le gouvernement du Québec, afin de développer avec succès la filière des véhicules électriques, augmente son appui à cette filière de façon à s'assurer que le Québec obtienne sa part de ce marché en croissance.

## Secteur éolien

Une étude produite en 2005<sup>62</sup> pour le compte du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec est venue confirmer que le Québec dispose d'un potentiel éolien considérable. Ce potentiel représente cent fois la capacité des centrales hydroélectriques existantes au Québec. En ne considérant que le potentiel éolien qui se trouve à proximité des installations de production et de transport d'Hydro-Québec, on obtient tout de même une puissance électrique trois fois supérieure à la production hydraulique actuelle du Québec. Toutefois, l'accès à ce potentiel technique est limité par les possibilités de raccordement des projets éoliens au réseau de transport d'Hydro-Québec, ce réseau étant mobilisé par l'énergie produite par les centrales hydroélectriques existantes. Selon le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, le potentiel de production éolienne intégrable au réseau électrique d'Hydro-Québec à l'horizon 2015 est de 4 000 MW. À la suite d'appels d'offres, Hydro-Québec s'est donc engagée à acheter cette puissance à des entreprises du secteur privé. Des parcs éoliens sont donc terminés ou en cours de construction un peu partout au Québec. Le plan de développement stratégique d'Hydro-Québec projette que l'éolien représentera environ 10 % de la puissance dans le futur.

Les appels d'offres d'Hydro-Québec font en sorte que cette filière se développe rapidement au Québec, bien que de façon quelque peu désordonnée. Quelque 150 entreprises employant près de 4 000 travailleurs sont actives dans la filière éolienne. Plusieurs manufacturiers d'éoliennes, des équipementiers et des entreprises de service de classe mondiale sont présents au Québec (GE Énergie, Enercon, Repower, LM Wind Power Blades, ABB, Marmen, Gurit, Siemens Transformateurs, GL Garrad Hassan). Même si le Québec s'est mis tardivement à l'éolien, un certain rattrapage aura donc été effectué en 2015. Cependant, aucun ajout de capacité n'est prévu après 2015. Jusqu'ici, Hydro-Québec ne semble pas intéressée à développer le potentiel éolien du Québec à sa pleine mesure. Mais l'arrivée d'un gouvernement du Parti Québécois plus favorable à la filière éolienne pourrait changer la donne.

Sans nier que certains problèmes techniques doivent être résolus pour accroître la part de l'énergie éolienne sur le réseau électrique québécois, un développement accru du secteur éolien est tout à fait compatible avec les objectifs économiques et environnementaux du gouvernement : réduction des GES, réduction de la dépendance aux combustibles fossiles et du déficit commercial, électrification plus importante de l'économie, augmentation des exportations d'électricité, recours moins intensif à l'hydroélectricité. La filière éolienne est avantageuse à plusieurs égards.

Les coûts de l'énergie éolienne ont diminué sensiblement ces dernières années, et les projections démontrent que la tendance devrait se maintenir dans le futur. L'énergie éolienne est l'une des sources d'énergie les moins dispendieuses en ce qui a trait aux coûts initiaux : 1 561 \$/kW de capacité installée par rapport à 1 643 \$/kW pour les projets hydroélectriques les moins coûteux<sup>63</sup>. Par ailleurs, le coût de l'énergie produite se rapproche de plus en plus du coût de l'énergie produite par les nouvelles centrales hydroélectriques.

---

62. HéliMAX Énergie et AWS Truewind LLC, *Inventaire du potentiel éolien exploitable du Québec*, juin 2005.

63. Réseau des ingénieurs du Québec, *Le développement énergétique du Québec dans un contexte de développement durable*, 30 avril 2009.

Le développement de la filière éolienne a des impacts économiques intéressants. Ainsi, l'industrie éolienne propose au gouvernement du Québec d'ajouter 8 000 MW sur l'horizon 2016–2025, ce qui implique un investissement de 25 milliards de dollars. Cet investissement générerait 9 800 emplois lors de la phase de construction des parcs éoliens, 1 200 emplois permanents pour l'entretien et l'exploitation des parcs et le maintien de 800 emplois dans les usines de fabrication en région, notamment dans la région Bas-Saint-Laurent/Gaspésie. De plus, cela ferait en sorte que la part de l'éolien dans le portefeuille énergétique du Québec augmenterait à 20 %. Plusieurs groupes environnementaux québécois soutiennent le projet de l'industrie éolienne : Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique, Équiterre et Greenpeace.

Si le gouvernement du Québec n'annonce pas un développement additionnel de la filière éolienne après 2015, il perdra son leadership dans ce secteur, puisque l'Ontario a annoncé qu'elle entendait mettre en place 7 100 MW de capacité éolienne dès 2018. Selon l'Association canadienne de l'énergie éolienne, le plan ontarien devrait attirer des investissements de 16,4 milliards de dollars, dont 8,5 milliards seront investis directement dans les projets locaux. Alors que le Québec procède à des appels d'offres pour ajouter de la capacité éolienne, ce qui oblige les entreprises à réduire leurs profits, l'Ontario propose plutôt de généreux tarifs aux entreprises en échange d'un contenu local de 50 % – en adoptant cette façon de faire, l'Allemagne et l'Espagne se sont hissées en quelques années au sommet des pays producteurs.

Si le gouvernement choisissait d'aller de l'avant avec un ajout de capacité dans la filière éolienne après 2015, cela ne disposerait évidemment pas de la question de savoir si le développement de cette filière doit être réalisé par le secteur privé ou sous la maîtrise d'œuvre de l'État. Jusqu'ici, le développement du secteur éolien au Québec a été laissé au secteur privé, celui-ci étant responsable, faisant suite aux appels d'offres d'Hydro-Québec, de la mise en place des 4 000 mégawatts de capacité prévus d'ici 2015. Encore une fois, le gouvernement a cédé la propriété d'une ressource naturelle au secteur privé. Au départ, les entreprises ayant remporté les appels d'offres d'Hydro-Québec pour la construction de parcs éoliens étaient surtout québécoises ou canadiennes. Mais récemment, des compagnies étrangères comme l'américaine Florida Light & Power et la française Électricité de France sont devenues les uniques actionnaires de plusieurs parcs éoliens sous contrat avec Hydro-Québec. Cela soulève plusieurs questions. Pourquoi le développement des parcs éoliens est-il rentable pour des multinationales étrangères, mais pas pour Hydro-Québec ou une autre société d'État québécoise? Pourquoi l'État québécois ne pourrait-il pas avoir accès directement aux profits que génère ce secteur d'activité?

Alors qu'elle était dans l'opposition, Pauline Marois estimait qu'il fallait élargir le mandat d'Hydro-Québec pour que sa force économique appuie sur l'accélérateur du développement des énergies vertes. Selon elle, Hydro-Québec devrait assumer la place du secteur privé dans le développement de l'énergie éolienne. Dans le cadre de sa vision, Hydro-Québec serait propriétaire des parcs éoliens, lesquels seraient construits par le privé, comme c'est le cas pour les barrages hydroélectriques. Pauline Marois a de plus affirmé qu'il était temps qu'Hydro-Québec cesse de construire des réservoirs hydrauliques où la production éolienne ne serait pas intégrée. Cela permettrait d'augmenter le rendement énergétique des centrales électriques : lorsque le vent souffle, les réservoirs pourraient se remplir plus vite, augmentant ainsi le stock d'eau disponible pour produire de l'énergie. L'intégration de

l'hydraulique et de l'éolien rendrait moins nécessaire le développement de nouveaux mégawatts sur des rivières vierges<sup>64</sup>.

Finalement, concernant le développement éolien au Québec, deux questions distinctes se posent. Dans un premier temps, est-ce que le Québec doit ajouter à ses capacités éoliennes après 2015 ou l'essentiel de la production additionnelle doit-elle venir de centrales hydroélectriques, comme le prévoyait notamment le Plan Nord? Dans un deuxième temps, si l'on opte pour un développement accru de la filière éolienne, il s'agit de décider si le développement de ce secteur sera réalisé par l'État ou par un autre mode de propriété collectif.

#### **Résolution 9 : Reprendre en main le développement éolien**

- Que le gouvernement du Québec planifie une accélération du développement de la filière éolienne après 2015.
- Que le gouvernement du Québec revoie sa politique énergétique en fonction du développement de la filière éolienne.
- Que le développement de la filière éolienne soit orienté vers une propriété collective des québécoises et québécois, et ce, dans le cadre d'un développement durable et responsable.

---

64. Selon le Réseau des ingénieurs du Québec, l'implantation de systèmes hybrides hydro éolien sur les sites des grandes centrales est une option qui a déjà été regardée dans le cadre de nouveaux projets de développement hydroélectrique, mais aucun n'a été considéré de façon très sérieuse jusqu'à maintenant. Par exemple, une option alternative avait été proposée dans le cadre des audiences publiques pour le projet Eastmain 1-A-Rupert et visait la construction de la centrale Eastmain 1-A, ainsi que de plusieurs centrales éoliennes dont la puissance totaliserait 2 650 MW afin de fournir les 8,5 TWh du projet.

## **Technologies propres**

Le secteur des technologies propres regroupe un ensemble relativement éclaté d'industries productrices de biens et de services touchant à l'environnement : efficacité énergétique, énergies renouvelables, chimie verte, transports écologiques et gestion de l'environnement (quant à la qualité de l'eau, de l'air, des sols et à la gestion des matières résiduelles). Certains de ces secteurs sont relativement matures (ex. : réhabilitation des sols), alors que d'autres sont nouveaux (ex. : énergie hydrogène). Malgré tout, on peut dresser un certain nombre de constats qui traversent plusieurs segments de l'industrie des technologies propres :

Les entreprises québécoises :

- sont de petites tailles, et ce, particulièrement par rapport à leurs concurrents internationaux;
- manquent d'accompagnement dans leur croissance;
- éprouvent une difficulté à commercialiser leurs innovations au Québec et au Canada.

Les deux premiers points posent problème dans la mesure où cela freine la croissance des « emplois verts », dont plusieurs appartiennent au secteur manufacturier. À cet égard, nous renvoyons aux sections concernant les secteurs de la biomasse forestière (industrie du bois, du papier et de la forêt), la fabrication de matériel de transport terrestre, la fabrication des éoliennes, etc. Notons également que le Québec dispose d'avantages concurrentiels dans certaines niches, comme les procédés industriels de réfrigération et les équipements pour application dans le transport, qui connaissent des avancées plus marquées à l'échelle mondiale. Le tissu économique québécois, à forte prédominance manufacturière – comparativement au reste du Canada et aux É.-U. du moins – et le contexte climatique du Québec représentent des atouts pour des projets d'efficacité énergétique et d'optimisation des procédés industriels, positionnant ainsi avantageusement le Québec sur la scène internationale.

Le troisième point pose problème dans la mesure où il appert que le maillage entre les entreprises québécoises de technologies propres et les entreprises manufacturières du Québec est faible. À cet égard, il est troublant de constater que peu d'entreprises qui comptent commercialiser (mettre sur le marché des inventions ou des idées) des innovations en matière de technologies propres trouvent leurs premiers clients au Québec. En effet, les premiers acheteurs des entreprises de technologies propres sont plus souvent aux É.-U. (79 % des cas) ou en Europe (68 %) qu'au Québec (52 %) <sup>65</sup>. Les entreprises québécoises du secteur manufacturier ne sont donc pas les premières à bénéficier de ces innovations.

Le développement des technologies propres peut trouver des applications qui sont faites à l'intention du secteur manufacturier et qui contribuent de ce fait à améliorer son positionnement concurrentiel. En effet, les technologies les plus vertes sont souvent les technologies les plus productives et les moins coûteuses à l'égard des coûts d'opération. Si les opportunités d'emplois dans le segment des efficacités énergétiques sont essentiellement dans les services (et non directement dans le secteur manufacturier), des potentiels intéressants sont néanmoins présents dans l'optimisation des procédés industriels ou la domotique (optimisation des systèmes de gestion du chauffage, de l'éclairage, des systèmes

---

65. À l'intérieur du sondage, les entreprises pouvaient choisir plusieurs réponses. Il s'agit des premiers acheteurs de tout ordre – et non pas seulement des premiers acheteurs.

de sécurité et de communication, etc.) qui améliorent l'efficacité énergétique des entreprises manufacturières.

Il faut noter que, lorsque des technologies propres sont implantées dans les usines, comme tout autre changement technologique, elles peuvent entraîner des besoins de requalification pour la main-d'œuvre en place. Par exemple, les tâches et les connaissances requises pour opérer une chaudière à biomasse ne sont pas les mêmes que pour opérer une chaudière au mazout. Trop peu de travailleuses et de travailleurs ont la chance d'être protégés contre les effets néfastes des changements technologiques. Lors de l'implantation d'une technologie propre, recourir à la sous-traitance plutôt que requalifier les employé-es en place ne peut, au final, que braquer l'ensemble des travailleuses et des travailleurs contre les mesures qui pourraient améliorer l'empreinte environnementale d'une entreprise.

Dans un autre ordre d'idée, le gouvernement québécois s'est doté en 2008 d'une stratégie de développement pour le secteur de l'environnement et des technologies propres. Les orientations de la stratégie étaient les suivantes :

1. Appuyer le développement des entreprises
2. Soutenir le développement des technologies vertes
3. Mettre à contribution le marché local
4. Favoriser l'internationalisation
5. Soutenir la mobilisation du secteur

Bien que les axes ci-dessus soient intéressants, il est à noter que la stratégie adoptée manque de ressources. Les nouvelles sommes annoncées dans le budget provincial 2013 (120 millions \$) semblent assez minces, étant donné qu'elles sont associées à la fois à des objectifs de développement industriel et des infrastructures de transport pour l'électrification des transports de personnes et de marchandises<sup>66</sup>.

### **Le maillage entre les entreprises de technologie propres et le secteur manufacturier québécois**

Le gouvernement doit travailler pour renforcer le maillage entre les entreprises de technologies propres qui développent des idées et les entreprises manufacturières québécoises qui pourraient les mettre à profit. Écotech, la grappe industrielle du secteur des technologies propres, travaille actuellement à renforcer ce genre de maillage, mais ses efforts portent principalement sur un meilleur maillage entre les entreprises de technologie propre, les municipalités et les organismes publics. Le projet de renforcer le maillage avec les entreprises manufacturières pourrait mettre à contribution Écotech, mais aussi les Conseils régionaux de l'environnement (CRE), leur regroupement national et le Réseau Environnement.

---

66. Bien que le Plan québécois des infrastructures 2012 prévoit également des sommes de près de 3 milliards de dollars en matière d'infrastructures de transport collectif pour la période 2011-2012 – 2015-2016.



## **Les marchés publics et l'innovation en matière de technologies propres**

Les accords commerciaux qui comportent des clauses sur l'ouverture des marchés publics<sup>67</sup> restreignent grandement la capacité des États à utiliser leurs marchés publics pour favoriser leur développement industriel. Néanmoins, il semble que des ouvertures soient possibles dans certaines mesures. Par exemple, le gouvernement fédéral américain possède un programme en vertu duquel 2,5 % des sommes pour l'achat de biens et services doivent être consacrées à l'achat de nouvelles technologies développées par des entreprises états-uniennes. Sans ce type de programme, de multiples PME voulant commercialiser de nouvelles technologies n'arriveraient pas à remplir les critères exigés dans l'appel d'offres pour les contrats publics ou à être le plus bas soumissionnaire et ainsi décrocher ces contrats.

Le gouvernement fédéral canadien possède un programme similaire (Programme canadien pour la commercialisation des innovations). D'une part, il y consacre peu d'argent (95 millions de dollars sur trois ans en 2013-2014 et 40 millions par année par la suite); d'autre part, le programme est utilisé non seulement pour commercialiser des technologies propres, mais aussi pour commercialiser de nouvelles technologies à d'autres fins, en particulier en ce qui concerne les approvisionnements militaires. Dans le contexte d'un gouvernement militariste, la possibilité que l'enveloppe soit monopolisée par les technologies militaires est d'autant plus inquiétante. Le gouvernement fédéral devrait consacrer une somme dédiée à l'achat de nouvelles technologies propres. Le gouvernement du Québec devrait aussi se doter d'un tel programme. D'autres stratégies que celle de l'État comme premier acheteur de nouvelles technologies sont aussi possibles<sup>68</sup>. Une réflexion devrait être menée à ce sujet pour favoriser le développement de l'industrie des technologies propres.

## **Les réglementations environnementales et la création d'emplois verts**

Les réglementations en matière environnementales sont souvent vues comme des coûts pour les entreprises. Néanmoins, lorsqu'elles sont bien mises en œuvre, elles peuvent même être la source de nouveaux emplois. En effet, les nouvelles réglementations environnementales peuvent stimuler les nouveaux investissements et favoriser la création de nouvelles entreprises. Cependant, l'adoption de réglementations doit s'accompagner de mesures servant à favoriser la transition pour les entreprises qui doivent assumer de nouveaux investissements et elles doivent surtout s'accompagner de mesures qui visent à ce que les emplois verts ainsi créés s'implantent au Québec.

Par exemple, l'obligation de consigner les bouteilles de bière est une source importante d'emploi dans les brasseries québécoises. Dans le même ordre d'idée, la politique québécoise de gestion des matières résiduelles s'est accompagnée du principe de la responsabilité élargie des producteurs, selon lequel le gouvernement du Québec oblige les entreprises qui mettent en marché des produits ayant un caractère de dangerosité à les récupérer et à les traiter à la fin de leur vie utile. La première réglementation allant en ce sens obligea la récupération et la valorisation des peintures. Grâce à cette réglementation, le Québec a été en mesure de se positionner comme leader dans cette niche. Par contre, la réglementation sur le

---

67. Comme l'Accord de libre-échange du Nord des Amériques (ALÉNA) et l'Accord économique et commercial global Canada – Union européenne (AECG)

68. Voir Deloitte (2012), *Étude sur les marchés publics*

recyclage des piles n'a pas créé d'emplois verts au Québec, puisque le contrat de recyclage a été octroyé à une firme ontarienne.

### **Les grands projets mobilisateurs en innovation verte**

La Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (SQRI) identifie trois projets d'innovations où le gouvernement compte contribuer financièrement à la réalisation et rassembler les acteurs susceptibles de contribuer à la réalisation du projet. Il s'agit du développement d'autobus électriques québécois, d'un avion écologique et de technologies de l'information et des télécommunications écologiques. Le gouvernement doit bonifier son apport financier et assurer la commercialisation de ces innovations dans un avenir rapproché.

#### **Résolution 10 : Faire profiter les idées vertes au secteur manufacturier**

- Que le gouvernement du Québec, avec l'aide d'organismes du secteur, améliore le maillage entre les innovateurs qui développent de nouvelles technologies propres et les industries manufacturières, de manière à favoriser la création d'avantages compétitifs pour le secteur manufacturier du Québec et la réduction de son empreinte environnementale.
- Que le gouvernement du Québec utilise ses marchés publics pour favoriser l'innovation en matière de technologies propres. Qu'à cette fin, il mette sur pied, un programme spécial permettant aux entreprises de technologies propres, à la recherche d'un premier acheteur, de commercialiser leurs technologies par l'entremise d'un contrat avec le gouvernement.
- Que le gouvernement du Québec procède au resserrement de certaines réglementations environnementales de manière à ce qu'elles soient créatrices d'emplois verts au Québec.
- Que le gouvernement du Québec poursuive sa contribution aux grands projets mobilisateurs en innovation verte identifiés dans le cadre de la Stratégie québécoise de recherche et d'innovation (autobus électrique, avion écolo, écolo TIC, etc.).

## **Conclusion**

Certains affirment que nous vivons dans une économie postindustrielle axée sur les services et que le secteur manufacturier n'a plus l'importance qu'il avait auparavant. Dans cette optique, les services à haute valeur ajoutée qui sont au cœur de l'économie du savoir – tels que la finance, les groupes de consultation, les technologies d'information et de communication (TIC), la recherche et développement, l'ingénierie et le design – auraient remplacé le secteur manufacturier comme moteurs de croissance économique. Désormais, le manufacturier serait même une activité bas de gamme que les pays industrialisés devraient laisser, pour l'essentiel, aux pays émergents. Disons-le tout net, cette vision des choses est erronée, déconnectée de la réalité des économies industrialisées qui connaissent le plus de succès.

Nous avons démontré que, du point de vue économique, la performance du secteur de la fabrication demeure cruciale pour la bonne marche de l'ensemble de l'économie. Le secteur manufacturier est responsable d'une part importante des exportations, de l'innovation et des gains de productivité; c'est dans ce secteur que plusieurs des solutions technologiques pour la transition vers une économie verte seront identifiées et mises en application; le manufacturier est une source importante d'emplois de qualité; finalement, le secteur des services à haute valeur ajoutée ne peut maintenir son niveau d'excellence que dans le cadre de son interaction avec un secteur de la fabrication en santé. Il est donc évident que, contrairement à ce que véhicule une certaine idée de la modernité, le secteur manufacturier n'est pas chose du passé et demeure très important pour la croissance et le développement d'une économie nationale.

Depuis plusieurs années maintenant, le secteur manufacturier québécois connaît des difficultés. Les gouvernements, particulièrement le gouvernement du Québec, ont adopté nombre de mesures au fil des budgets afin de pallier les problèmes les plus urgents. Toutefois, une accumulation de mesures ne fait pas une stratégie de développement industriel. La CSN croit qu'il est grand temps que les gouvernements assument pleinement leurs responsabilités à l'égard du développement industriel et proposent des stratégies et des politiques proactives. Les gouvernements ne doivent pas définir ces stratégies et politiques en vase clos, comme cela a été trop souvent le cas par le passé. La société québécoise a la maturité nécessaire pour que ces questions puissent faire l'objet d'un débat dans le cadre d'un dialogue social continu où toutes les parties prenantes auront voix au chapitre. Les politiques publiques s'en trouveront enrichies et la mobilisation des acteurs socio-économiques n'en sera que plus forte.

Dans le cadre de ce partenariat renouvelé, le gouvernement fédéral et celui du Québec doivent mettre de l'avant une politique industrielle cohérente s'appuyant sur un ensemble de mesures horizontales agissant sur les déterminants de la croissance économique, mais aussi sur des stratégies sectorielles adaptées à chacun des secteurs d'activité. Il est clair qu'il ne suffit pas que les gouvernements mettent en place un environnement attractif pour les entreprises, conformément à l'idéologie néolibérale. L'État doit aussi chercher à structurer le développement économique sur son territoire, et pour cela il doit assumer un rôle central dans la coordination et la planification stratégique du développement économique. Dans le secteur manufacturier, le laissez-faire ne peut mener qu'au déclin observé depuis une décennie.

La plateforme sur la politique industrielle de la CSN met de l'avant plusieurs résolutions de nature horizontale et sectorielle qui sont susceptibles de redonner un élan au secteur manufacturier. Dans les mois qui viennent, cette plateforme sera présentée lors d'une tournée des instances des fédérations et des conseils centraux. Le plan d'action CSN en matière de politique industrielle sera aussi mis en œuvre, pour notamment faire la promotion des résolutions de la plateforme auprès des gouvernements. Le contexte apparaît a priori favorable du côté du présent gouvernement du Québec, dont le discours montre une ouverture à une politique industrielle proactive. Nous ne sentons pas cette même volonté du côté du gouvernement fédéral. Il faudra donc travailler fort pour faire renaître cette fierté du manufacturier. Nous avons la volonté ferme de promouvoir notre projet.

**Pour la CSN, une politique industrielle offensive, c'est tout à la fois :** soutenir les industries traditionnelles avec des modes de production plus économes en ressources naturelles, réussir la transition énergétique et écologique, développer une économie de qualité, répondre aux nouveaux besoins de la société, favoriser l'émergence de nouveaux emplois de qualité et de proximité par l'innovation et les technologies.

**Ces choix de stratégie concernent toute la société :** enjeux économiques, sociétaux, acceptabilité sociale, culture industrielle et attractivité des métiers et des emplois, progrès social. Chacune et chacun d'entre nous est concerné par cette politique, et ce, à la fois comme consommatrice et consommateur, productrice et producteur ainsi que citoyenne et citoyen.

Des opportunités se dessinent pour une industrie du XXI<sup>e</sup> siècle, porteuse de progrès économique et social, et qui ancre son futur dans un nouveau mode de développement durable. La CSN sera de ce voyage autour d'un projet commun qui nous rassemble et qui nous porte vers un avenir meilleur pour notre secteur manufacturier et industriel québécois.

## **Annexe : liste des résolutions**

### **Section 2 – Politique industrielle et rôle de l'État**

#### **Résolution 1 : Se doter d'un cadre institutionnel pour un dialogue social actif**

- Que le gouvernement du Québec se donne un cadre institutionnel à l'intérieur duquel les partenaires socio-économiques, dont les syndicats, pourraient échanger en continu sur tous les aspects de la politique économique et sociale, notamment sur la politique industrielle.

## Section 3 — Déterminants de la croissance économique

### Résolution 2 : Agir sur les déterminants de la croissance économique

#### *Politique d'emploi et de main-d'œuvre*

- Que le gouvernement du Québec et les entreprises bonifient la formation continue de l'ensemble des travailleuses et des travailleurs, de façon, entre autres, à ce que ceux-ci puissent participer activement à la conception et au développement de produits et procédés innovants.
- Que le gouvernement du Québec étende à toutes les entreprises l'application de la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre* (Loi du 1 %).
- Que ces entreprises implantent des comités paritaires de formation et s'assurent que les formations offertes soient qualifiantes.
- Que les gouvernements améliorent les mesures actives qui favorisent la formation, l'employabilité, l'accès à un emploi décent pour les personnes les plus éloignées du marché du travail (prestataires de l'assistance sociale, chômeuses et chômeurs, travailleuses et travailleurs âgés, immigrantes et immigrants, handicapé-es).
- Que le gouvernement du Québec et les entreprises améliorent les mesures liées à la participation des travailleuses et des travailleurs âgés déjà présents sur le marché du travail (accentuation de la formation et de la reconnaissance des acquis auprès de la population active des 45 à 54 ans, plus grande flexibilité de l'aménagement du travail, réduction de la pénibilité du travail, etc.).
- Que les gouvernements bonifient les mesures favorisant la participation des travailleuses et travailleurs au marché du travail : amélioration des mesures fiscales (Prime au travail québécoise et Supplément de revenu gagné fédéral) et augmentent de manière significative le salaire minimum.
- Que le gouvernement du Québec améliore les programmes de soutien et de reclassement dédiés aux travailleuses et travailleurs victimes de licenciements collectifs visant l'accès à des emplois qualifiés et décents.
- Que le gouvernement du Québec adopte une législation du travail plus contraignante, afin d'empêcher les licenciements collectifs sauvages.

#### *Politique d'innovation et de recherche-développement*

- Que le gouvernement du Québec redéfinisse sa politique d'innovation et de R-D de manière à ce qu'elle ait un effet d'entraînement sur plus de secteurs d'activité et qu'elle se diffuse jusque dans les PME.
- Que le gouvernement du Québec et l'ensemble des acteurs économiques fassent la promotion de l'innovation sociale.

*Politique visant à stimuler l'investissement*

- Que les gouvernements mettent en place des mesures ciblées et encadrées répondant à des principes de développement durable et encourageant les entreprises à investir au Québec, afin que la société québécoise puisse profiter de l'accélération de la croissance économique mondiale lorsqu'elle se produira.

*Politique commerciale*

- Que les gouvernements canadien et québécois exercent un droit de regard sur le rachat des entreprises canadiennes par des multinationales étrangères, de manière à s'assurer que les transactions soient porteuses de bénéfices nets pour l'économie canadienne.
- Que les gouvernements s'assurent que les accords commerciaux internationaux ne portent pas atteinte à leur souveraineté, ni à leur pouvoir de définir une politique industrielle dans l'intérêt public.
- Que les gouvernements s'assurent que ces accords ne les empêchent pas de recourir aux marchés publics et à la réglementation pour soutenir le développement économique et industriel.

*Politiques liées au taux de change*

- Que le gouvernement fédéral et la banque centrale mettent en place des politiques liées au taux de change ayant pour objectif de minimiser les impacts négatifs du boom de l'industrie pétrolière sur le secteur de la fabrication.

*Politique de gestion des ressources naturelles*

- Que le gouvernement du Québec fasse en sorte que l'exploitation des ressources naturelles se réalise dans le respect de la déclaration de l'ONU sur les droits des peuples autochtones.
- Que le gouvernement du Québec fasse en sorte que l'exploitation des ressources naturelles se traduise non seulement par un maximum de retombées économiques du fait de l'activité d'exploitation, mais aussi par des revenus équitables pour l'État québécois.
- Que le gouvernement du Québec s'engage à ce que l'exploitation des ressources naturelles soit conforme aux principes de développement durable notamment en protégeant l'environnement et la santé des travailleuses et des travailleurs.

*Synergie : grappes industrielles, créneaux d'excellence, filières*

- Que le gouvernement du Québec augmente son soutien financier et technique aux grappes industrielles nationales, relance les activités des filières bioalimentaires et continue de soutenir activement les créneaux d'excellence.

### *Capital de risque et de développement*

- Que les gouvernements continuent de soutenir les fonds de travailleurs et les fonds de développement local et régional et fassent en sorte que les entreprises ayant des plans d'affaires viables puissent trouver du financement, qu'il s'agisse d'entreprises à but lucratif, d'entreprises d'économie sociale ou de coopératives.

### *Services publics, programmes sociaux et infrastructures collectives*

- Que le gouvernement du Québec redevienne le maître d'œuvre des investissements qui sont faits dans les services publics, les programmes sociaux et les infrastructures collectives.
- Que le gouvernement du Québec et les organismes publics s'assurent que l'administration et la gestion de ces investissements rencontrent des objectifs d'éthique, de bonne gouvernance, de transparence et de recherche du bien commun.
- Que les acteurs du marché du travail continuent de développer une stratégie ayant pour objectif de revaloriser la formation professionnelle et technique.



## **Section 4 — Secteurs d'activité à développer**

### **La production et la transformation alimentaire**

#### **Résolution 3 : Développer la production et la transformation alimentaire par des emplois de qualité**

- Que le gouvernement du Québec assume un « leadership » accru au sein des tables filières, notamment en accordant un meilleur appui financier à l'élaboration et la mise en œuvre des plans de développement sectoriel et en mettant son expertise au service des différentes filières.
- Que le gouvernement du Québec invite les organisations syndicales les plus représentatives à ces tables filières, afin de participer à l'élaboration et la mise en œuvre de ces plans.
- Que le gouvernement du Québec, en lien avec le Comité sectoriel de main-d'œuvre en transformation alimentaire (CSMOTA), bonifie les mesures visant à contrer les problèmes d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre spécifiques à ce secteur.
- Que le gouvernement et les acteurs de l'industrie mettent sur pied un plan global et intégré de gestion de la main-d'œuvre qui touche la planification des besoins de main-d'œuvre, le travail migrant temporaire, les conditions de travail, la notoriété du secteur comme choix de carrière, la formation continue et les particularités régionales du marché du travail.
- Que les gouvernements améliorent les programmes qui assurent la souveraineté alimentaire du Québec, à savoir la gestion de l'offre, la mise en marché collective des produits bioalimentaires et les programmes de gestion du risque, notamment l'Assurance stabilisation du revenu agricole, incluant la filière halieutique. Des interventions doivent aussi avoir lieu pour promouvoir la réciprocité des normes de salubrité alimentaire avec les autres pays.
- Que le gouvernement du Québec, les sociétés d'État et tous les organismes publics, ainsi que leurs contractants, privilégient l'achat d'aliments dont le transport national comme international émet moins de gaz à effet de serre et abîme moins les routes en diminuant les distances parcourues.
- Que le gouvernement du Québec adopte une politique d'achat local et responsable pour contrer les limites qu'occasionne notamment la règle du plus bas soumissionnaire.
- Que le gouvernement du Québec maintienne son appui à l'initiative « Aliments du Québec » et au développement des circuits courts de distribution.

- Que le gouvernement du Québec demande à ses sociétés d'État et aux distributeurs alimentaires d'élargir leurs actions pour développer l'accès aux tablettes des produits locaux et régionaux.
- Que le gouvernement fédéral bonifie les programmes d'inspection fédéraux afin d'améliorer et préserver la qualité des produits alimentaires et la réputation de notre industrie, notamment en identifiant sur les produits la présence d'OGM.
- Que le gouvernement du Québec bonifie son aide à la Stratégie de soutien à l'innovation (programme de soutien à la transformation alimentaire) et qu'en retour, il incite l'industrie à développer une culture de l'innovation, comme cela s'est fait dans les segments du fromage fin, des yogourts et des jus.

## Mines et transformations métalliques

### Résolution 4 : Asseoir une vraie volonté à l'égard de la transformation de nos minéraux

#### *Objectifs de développement pour la filière*

- Que le gouvernement du Québec assume un rôle proactif dans la coordination et la planification stratégique du développement économique de la filière métallique.
- Que le gouvernement du Québec fixe des cibles claires en matière de création d'emplois et d'entreprises dans le secteur de la transformation de nos minéraux.
- Que ce développement ait un apport économique qui soit structurant et porteur à long terme pour assurer la protection de nos ressources.
- Que ce développement se fasse de façon responsable en respectant notre environnement et la santé de la population.
- Que ce développement réponde aux aspirations et aux besoins de la société civile, des communautés locales et autochtones.

#### *Contrôle des ressources*

- Que le gouvernement fédéral assure un meilleur contrôle des rachats étrangers qui se produisent dans les secteurs minier et métallurgique et qu'il précise les critères qui servent à assurer ce contrôle dans la *Loi sur investissement Canada*;
- Que le gouvernement du Québec aille de l'avant avec son projet de réforme de la *Loi sur les sociétés par actions* visant à mieux contrôler les achats hostiles d'entreprises afin de mieux tenir en compte les intérêts des communautés.
- Que le gouvernement du Québec établisse des conditions à l'octroi du permis d'exploitation minière pour maximiser les retombées tirées de la transformation de nos ressources et de l'activité économique des fournisseurs miniers.
- Que, dans le cadre de l'octroi de ces permis, le gouvernement du Québec puisse étudier la possibilité de négocier sur la base de certains avantages consentis (tarif d'électricité, infrastructures, activités de recherche, etc.), tout en s'assurant que sa contribution soit proportionnelle aux retombées en matière d'emploi.
- Que l'État québécois n'assume pas les coûts des infrastructures lorsque celles-ci visent principalement à servir les intérêts corporatifs des minières.
- Que le gouvernement du Québec élargisse le mandat de la Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM) afin qu'elle ait la possibilité de prendre en charge l'exploitation des gisements qu'elle a elle-même découverts et qu'elle choisisse des partenaires d'affaires qui ont une réelle volonté de transformer le minerai au Québec.

- Que le gouvernement du Québec considère comme prioritaire les prises de participation de l'État favorisant une plus grande transformation de la ressource et qu'il appuie de façon concrète cette intervention dans le domaine minier par des prises de participation de la future Banque de développement économique du Québec dans le domaine métallurgique.

#### *Infrastructures*

- Que le gouvernement du Québec favorise des infrastructures qui susciteront la transformation des minéraux et qui auront des effets structurants sur les économies régionales, plutôt que celles favorisant l'exportation du minerai sous sa forme brute.

#### *Retombées pour les fournisseurs miniers et métallurgiques*

- Que le gouvernement du Québec et la grappe minière du Québec mettent de l'avant une stratégie visant à favoriser l'émergence de réseaux régionaux forts de fournisseurs d'équipement miniers afin de mener le secteur à un stade de développement où il sera en mesure d'exporter son savoir-faire.
- Que le gouvernement du Québec aide ces entreprises à identifier d'autres clients (secteurs) potentiels pour diminuer les impacts du caractère cyclique du secteur minier sur leurs opérations.

#### *Développement des filières métalliques*

- Que le gouvernement du Québec appuie le développement de nouveaux produits métalliques issus des filières présentes ou émergentes au Québec.
- Que le gouvernement du Québec et l'industrie favorisent les mesures pour accroître le recyclage des métaux, la valorisation des sous-produits et l'efficacité énergétique.
- Que le gouvernement du Canada collabore à la recherche dans le domaine de la captation du CO<sub>2</sub> (près des sites métallurgiques) et l'affinage du fer par électrolyse.
- Que le gouvernement du Québec donne la priorité aux filières les plus porteuses, dont les filières des terres rares, du lithium, du titane, de l'alumine et du niobium, qu'une attention particulière soit portée à la nouvelle filière des terres rares, autant en termes de santé et sécurité au travail que de perspectives de transformation au Québec, et qu'il favorise le développement de l'ensemble des segments de ces filières, le tout en respect de l'environnement, de la protection de la santé et de la sécurité des travailleuses et travailleurs ainsi que celle des communautés.
- Que le gouvernement du Québec se positionne maintenant dans les secteurs du nickel et du fer, afin d'accroître les perspectives de transformation dans l'avenir.
- Que le gouvernement du Québec appuie les mesures visant le maintien des activités de transformation des secteurs du cuivre et du zinc (recyclage, modernisation, connaissances géologiques pour la découverte de nouveaux gisements).

- Que le gouvernement du Québec maintienne son appui à la grappe minière naissante, en veillant conjointement avec l'industrie à ce que les synergies s'étendent aux fournisseurs, ainsi qu'aux entreprises métallurgiques.
- Que le gouvernement du Québec s'engage à ce que les travailleuses et les travailleurs contribuent au dynamisme de la grappe et participent aux discussions quant à l'orientation des développements dans le secteur.

## **Industrie du bois, du papier et de la forêt**

### **Résolution 5 : Relancer l'industrie du bois, du papier et de la forêt**

#### *Produits du bois*

- Que le gouvernement du Québec s'assure de l'application des recommandations du groupe de travail visant à favoriser une utilisation accrue du bois dans la construction (rapport Beaulieu) qui vise à faire passer de 20 à 30 % l'utilisation du bois dans la construction non résidentielle, notamment en :
  - Favorisant la concertation de l'industrie et des décideurs par la mise en place : 1) d'un comité interministériel de haut niveau qui s'assurera que l'État donne l'exemple; 2) d'une grappe sur l'utilisation du bois, en partenariat avec l'industrie;
  - Formant les différents intervenants et en les soutenant sur le plan technique par : 1) des initiatives de formation continue pour les professionnels et d'autres intervenants de la construction; 2) les ordres professionnels concernés afin d'améliorer la formation des étudiantes et des étudiants et de reconnaître les diplômés étrangers; 3) la conception et la diffusion de documentation ainsi que l'offre de soutien technique aux professionnel-les et aux donneurs d'ordre;
  - Soutenant la recherche et le développement par la création d'une chaire de recherche sur la construction en bois écoresponsable.
- Que le gouvernement du Québec fasse en sorte que, tout en garantissant l'exploitation durable de la ressource forestière, le nouveau régime forestier ait pour effet d'assurer la disponibilité de matière première à coût compétitif.
- Que l'industrie, avec le soutien des gouvernements, fasse croître la part des produits à valeur ajoutée dans la fabrication de produits en bois, réduisant ainsi la part des produits de commodité.
- Que le gouvernement du Québec s'assure du développement des nouvelles activités économiques qui s'approvisionneront à partir des forêts de proximité instaurées par le nouveau régime forestier et qu'il soutienne les projets mis de l'avant par les élus locaux et régionaux et les communautés autochtones.

#### *Pâtes et papier*

- Que les gouvernements et l'industrie mettent en œuvre une stratégie visant à sauvegarder ou convertir un certain nombre d'usines de papier journal ou, lorsque c'est possible, procéder à la conversion des usines de papier journal moins performantes vers d'autres produits traditionnels ayant de meilleures perspectives d'avenir, comme les cartons, les papiers tissés et les pâtes pour l'industrie textile.

- Que le gouvernement du Québec mette de l'avant un ensemble de mesures ayant pour objectif d'assurer la compétitivité des meilleures usines de papier journal, afin de permettre au Québec de conserver un certain niveau d'activité dans ce segment en pleine décroissance en Amérique du Nord. Que cette compétitivité ne repose pas sur une baisse des conditions de travail.

#### *Bioproduits et bioénergie*

- Que le gouvernement du Québec appuie les industries de bioproduits et bioénergie afin qu'elles accélèrent l'intégration des activités de bioraffinage aux usines de pâtes et papiers actuelles dans le but de stimuler le développement du secteur des bioproduits.
- Que le gouvernement du Québec, par le biais de la future Banque de développement économique du Québec, offre des aides gouvernementales pour la R-D, la commercialisation, l'exportation, de même qu'un soutien financier pour les investissements.
- Que le gouvernement du Québec appuie également ces industries afin qu'elles accélèrent le développement de la bioénergie, telle que la cogénération.
- Que le gouvernement du Québec s'assure qu'il n'y ait pas de concurrence déloyale entre les différentes usines qui font de la cogénération.
- Que le gouvernement du Québec s'assure que les taux de kilowattheure auxquels les installations de cogénération vendent de l'électricité à Hydro-Québec soient uniformisés.

## **Aluminium**

### **Résolution 6 : Faire progresser l'aluminium de l'extraction au produit final**

- Que le gouvernement du Québec et l'industrie intègrent les activités d'extraction et de production d'alumine dans la stratégie de développement de la filière industrielle de l'aluminium, de manière à ce que l'alumine soit traitée au Québec.
- Que les gouvernements investissent dans la qualification de la main-d'œuvre et l'expertise technologique des centres de recherche qui constituent l'avantage comparatif des alumineries québécoises.
- Que le gouvernement du Québec appuie et soutienne l'industrie afin qu'on mise davantage sur le caractère écologique de l'aluminium québécois (produit en grande partie à partir d'hydroélectricité, plutôt qu'à partir d'énergies fossiles) via l'Aluminium Stewardship Initiative.
- Que le gouvernement du Québec négocie de façon transparente les prochains blocs d'énergie pour la production primaire d'aluminium avec des conditions liées à la création d'emplois.
- Que le gouvernement du Québec coordonne le déploiement de la grappe industrielle québécoise avec celle de la Vallée de l'aluminium et qu'à cette fin, il assure un leadership pour façonner une vision de développement avec les acteurs de la filière.
- Que le gouvernement du Québec et les alumineries soutiennent le développement des capacités technologiques chez les donneurs d'ouvrage qui sont au Québec (Canam, Bombardier, Nova Bus, Prévost, etc.), dans le domaine de la transformation, de l'assemblage des matériels roulants et des infrastructures de transport en aluminium.
- Que le gouvernement du Québec, l'industrie et les centres de recherche continuent de miser sur le développement des PME en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> transformation et des fournisseurs d'équipement et de machines.



## **Industrie chimique et industrie des plastiques**

### **Résolution 7 : Redonner un élan aux secteurs chimique et plastique**

- Que les gouvernements privilégient les solutions les moins dommageables sur le plan environnemental pour approvisionner en hydrocarbures l'industrie chimique québécoise. Peu importe les solutions retenues, cet approvisionnement devra se faire dans le cadre d'un développement durable et responsable tout en favorisant l'emploi.
- Que le gouvernement du Québec, par l'entremise d'Hydro-Québec, fasse en sorte que le secteur de l'électrochimie bénéficie de tarifs compétitifs qui permettront au Québec de retrouver son leadership dans ce domaine, profitant, pour ce faire, de l'ajout de capacité électrique prévu lors des prochaines années.
- Que les gouvernements prennent les mesures nécessaires pour que la frontière américaine demeure fluide et que les infrastructures ferroviaires soient adéquates (près de 80 % de la production de l'industrie chimique est exportée aux États-Unis).
- Que les gouvernements encouragent le développement de synergies entre l'industrie minière et l'industrie chimique, de façon à valoriser davantage les ressources minérales québécoises.
- Que le gouvernement du Québec explore les possibilités de développement du secteur de la chimie verte, puisque les bioproduits industriels contribuent de façon importante à la performance environnementale du Québec.

## **Fabrication de matériel de transport terrestre**

### **Résolution 8 : Placer le Québec à l'avant-garde avec les transports écologiques**

- Que le gouvernement du Québec mette à profit la disponibilité d'énergie renouvelable au Québec pour accélérer l'électrification des transports collectifs.
- Que le gouvernement du Québec évalue la faisabilité de la mise en place d'un réseau de monorail interurbain pour améliorer les liaisons entre les régions du Québec.
- Que le gouvernement du Québec, afin de développer avec succès la filière des véhicules électriques, augmente son appui à cette filière de façon à s'assurer que le Québec obtienne sa part de ce marché en croissance.

## **Secteur éolien**

### **Résolution 9 : Reprendre en main le développement éolien**

- Que le gouvernement du Québec planifie une accélération du développement de la filière éolienne après 2015.
- Que le gouvernement du Québec revoie sa politique énergétique en fonction du développement de la filière éolienne.
- Que le développement de la filière éolienne soit orienté vers une propriété collective des québécoises et québécois, et ce, dans le cadre d'un développement durable et responsable.

## **Technologies propres**

### **Résolution 10 : Faire profiter les idées vertes au secteur manufacturier**

- Que le gouvernement du Québec, avec l'aide d'organismes du secteur, améliore le maillage entre les innovateurs qui développent de nouvelles technologies propres et les industries manufacturières, de manière à favoriser la création d'avantages compétitifs pour le secteur manufacturier du Québec et la réduction de son empreinte environnementale.
- Que le gouvernement du Québec utilise ses marchés publics pour favoriser l'innovation en matière de technologies propres. Qu'à cette fin, il mette sur pied, un programme spécial permettant aux entreprises de technologies propres, à la recherche d'un premier acheteur, de commercialiser leurs technologies par l'entremise d'un contrat avec le gouvernement.
- Que le gouvernement du Québec procède au resserrement de certaines réglementations environnementales de manière à ce qu'elles soient créatrices d'emplois verts au Québec.
- Que le gouvernement du Québec poursuive sa contribution aux grands projets mobilisateurs en innovation verte identifiés dans le cadre de la Stratégie québécoise de recherche et d'innovation (autobus électrique, avion écolo, écolo TIC, etc.).